

BUDGET DE DÉPENSES 2012-2013

VOLUME V

Message de la présidente
du Conseil du trésor
et renseignements supplémentaires

BUDGET DE DÉPENSES 2012-2013

VOLUME V

Message de la présidente
du Conseil du trésor
et renseignements supplémentaires

Budget de dépenses 2012-2013

Volume V

Message de la présidente
du Conseil du trésor
et renseignements supplémentaires

Dépôt légal - Mars 2012

ISSN 1929-1574 (imprimé)

ISSN 1929-1183 (en ligne)

ISBN 978-2-550-64272-5 (imprimé)

ISBN 978-2-550-64277-0 (en ligne)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

AVANT-PROPOS

La Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) prévoit que la présidente du Conseil du trésor dépose à l'Assemblée nationale le budget de dépenses des ministères et organismes aux fins d'établir les crédits requis au cours de l'exercice financier, ainsi que les plans annuels de gestion des dépenses élaborés par chacun des ministres.

De plus, la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord (2011, c. 18) stipule qu'un budget des fonds spéciaux est joint au budget de dépenses déposé à l'Assemblée nationale aux fins de faire approuver les prévisions de dépenses et d'investissements.

À ces égards, la présidente du Conseil du trésor dépose à l'Assemblée nationale les renseignements touchant le Budget de dépenses 2012-2013 en cinq volumes, soit :

- Le Volume I, Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées, qui réunit les renseignements se rapportant à l'Assemblée nationale ainsi qu'aux personnes désignées par cette dernière, soit le Protecteur du citoyen, le Vérificateur général, le Directeur général des élections, le Commissaire au lobbyisme et le Commissaire à l'éthique et à la déontologie;
- Le Volume II, Crédits des ministères et organismes, qui présente l'ensemble des crédits requis par le gouvernement pour l'exercice financier 2012-2013 en distinguant le budget de dépenses et le budget d'investissements. Ces crédits sont ventilés par portefeuilles et par programmes;
- Le Volume III, Budget des fonds spéciaux, qui présente les prévisions de revenus, le déficit ou le surplus cumulé, les sommes empruntées du Fonds de financement ou avancées du fonds général du fonds consolidé du revenu de même que les prévisions de dépenses et d'investissements de chacun des fonds spéciaux à être approuvées par l'Assemblée nationale;
- Le Volume IV, Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, qui regroupe les plans annuels de gestion des dépenses préparés par chacun des ministres;
- Le Volume V, Message de la présidente du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires, qui débute par un message de la présidente et fournit des renseignements complémentaires sur le budget de dépenses, les dépenses consolidées et les investissements publics en immobilisations.

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DU TRÉSOR.....	III
--	-----

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

CHAPITRE 1

LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT	3
---	----------

- | | |
|---|---|
| 1. Les dépenses consolidées du gouvernement | 4 |
| 2. L'évolution des dépenses consolidées du gouvernement | 5 |

Annexe 1.1

Croissance des dépenses consolidées, excluant le service de la dette, des provinces et du gouvernement fédéral	6
--	---

Annexe 1.2

Le périmètre comptable du gouvernement	7
--	---

CHAPITRE 2

LE BUDGET DE DÉPENSES 2012-2013	9
--	----------

- | | |
|---|----|
| 1. Le Budget de dépenses 2012-2013..... | 10 |
| 2. L'évolution de l'objectif de dépenses de programmes en 2012-2013 | 10 |
| 3. La variation des dépenses de programmes en 2012-2013 | 11 |

Annexe 2.1

La variation entre le Budget de dépenses 2012-2013 et la dépense probable 2011-2012.....	18
--	----

CHAPITRE 3

LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES 2011-2012 ET LE PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE.....	21
--	-----------

- | | |
|--|----|
| 1. L'évolution de la prévision des dépenses budgétaires en 2011-2012 | 22 |
| 2. La variation des dépenses budgétaires du gouvernement en 2011-2012..... | 23 |
| 3. L'évolution des crédits autorisés en 2011-2012 | 23 |
| 4. Le Plan de retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014 – ministères et organismes | 24 |
| A. La réduction des coûts de l'administration publique..... | 25 |
| B. La révision des paramètres de programmes..... | 28 |
| C. La discipline budgétaire..... | 29 |
| 5. Le Plan de retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014 – organismes publics..... | 30 |

CHAPITRE 4

LES RÉSULTATS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES 31

1. L'évolution de la prévision des résultats des entités consolidées en 2011-2012 32
2. Les résultats du gouvernement après impact de la consolidation en 2012-2013..... 34
3. Les résultats des fonds spéciaux en 2012-2013 35
4. Les résultats des organismes autres que budgétaires en 2012-2013..... 36
5. Les résultats des réseaux de la santé et des services sociaux et
de l'éducation en 2012-2013..... 37

Annexe 4.1

Changements à la liste des entités consolidées et des entités des réseaux
de la santé et des services sociaux et de l'éducation..... 38

Annexe 4.2

Résultats des fonds spéciaux 41

Annexe 4.3

Résultats des organismes autres que budgétaires..... 44

Annexe 4.4

Résultats des comptes à fin déterminée..... 48

Annexe 4.5

Entités du réseau de la santé et des services sociaux 52

Annexe 4.6

Entités des réseaux de l'éducation 57

Annexe 4.7

Entreprises du gouvernement comptabilisées à la valeur de consolidation 60

CHAPITRE 5

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN IMMOBILISATIONS EN 2012-2013 61

1. Investissements publics en immobilisations 62
2. Répartition des investissements publics en immobilisations
en 2012-2013 64
3. Plan québécois des infrastructures : priorité donnée au maintien
des actifs en bon état 68

Annexe 5.1

Les investissements publics en immobilisations : secteurs visés..... 69

Annexe 5.2

Répartition des investissements publics en immobilisations en 2012-2013..... 70

Annexe 5.3

Le Plan québécois des infrastructures 2011-2016 71

Annexe 5.4

Le rapport sur les investissements en infrastructures publiques réalisés en
2010-2011 prévus au Plan québécois des infrastructures 2010-2015 77

Annexe 5.5

Révision des processus liés à la gestion en maintien d'actifs 82

CHAPITRE 6

L'EFFECTIF DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE..... 85

1. L'enveloppe d'effectif autorisé et effectif utilisé 86
2. L'évolution de l'effectif utilisé 86
3. La variation à l'enveloppe d'effectif autorisé 87

Annexe 6.1

Lexique 88

Annexe 6.2

Effectif utilisé du secteur de la fonction publique 89

Annexe 6.3

Évolution de l'effectif des ministères et organismes présentés au
Budget de dépenses 2012-2013 90

Annexe 6.4

Évolution de l'effectif des organismes autres que budgétaires et ceux exerçant des
opérations fiduciaires dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique 91

Annexe 6.5

Variation à l'enveloppe d'effectif autorisé des ministères et organismes apparaissant
au Budget de dépenses 2012-2013 92

Annexe 6.6

Variation à l'enveloppe d'effectif autorisé des organismes autres que budgétaires
et ceux exerçant des opérations fiduciaires dont le personnel est assujéti
à la Loi sur la fonction publique 93

CHAPITRE 7

LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2012-2013 PAR GRANDES CATÉGORIES ET PAR BÉNÉFICIAIRES 95

1. Vue d'ensemble de la répartition des dépenses 96
2. Les dépenses de rémunération 98
3. Les dépenses de fonctionnement 100
4. Les dépenses de capital 101
5. Les dépenses d'intérêt 103
6. Les dépenses de support 105
7. Les dépenses relatives aux provisions pour créances douteuses et autres provisions 107

Annexe 7.1

Nature des catégories de dépenses considérées dans ce chapitre 108

Annexe 7.2

Répartition du Budget de dépenses 2012-2013 par grandes catégories 109

Annexe 7.3

Répartition des dépenses de programmes 2012-2013 par bénéficiaires 110

CHAPITRE 8

LE PASSIF ENVIRONNEMENTAL 111

1. Adoption de la convention comptable 112
2. Établissement du passif environnemental 112
3. Mise en œuvre d'un plan de réhabilitation des terrains contaminés 113

Annexe 8.1

Convention et directives comptables 114

APPENDICES

Appendice A

Le Budget de dépenses 2012-2013 par missions 119

1. Le budget de dépenses 2012-2013 par missions 120

Appendice B

Indicateurs économiques et budgétaires 131

B.1

Évolution des dépenses de programmes, du service de la dette et des dépenses budgétaires..... 132

B.2

Évolution au Québec de certains indicateurs spécifiques 133

B.3

Dépenses par portefeuilles. 134

**MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE
DU CONSEIL DU TRÉSOR**

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DU TRÉSOR

INTRODUCTION

Le gouvernement est déterminé à poursuivre ses efforts pour améliorer le fonctionnement de l'administration publique et à faire les choix qui s'imposent afin de limiter la croissance des dépenses, tout en préservant le niveau et la qualité des services à la population. Le Budget de dépenses 2012-2013 est donc élaboré de façon à donner une impulsion additionnelle au Plan de retour à l'équilibre budgétaire.

Précisons tout d'abord que les mesures mises en œuvre dans le cadre de ce plan permettront au gouvernement de présenter un budget équilibré pour 2013-2014. Les résultats obtenus à ce jour confirment de façon éloquente que ces mesures ont permis d'atteindre l'objectif de réduction graduelle de la croissance des dépenses de programmes et de canaliser les investissements vers les priorités que sont la santé, l'éducation et la famille.

Par ailleurs, des efforts importants sont consentis pour renforcer la gouvernance et actualiser les pratiques de gestion dans les domaines des ressources humaines et informationnelles, de la gestion contractuelle et des investissements en infrastructures publiques.

Parmi les actions proposées, le gouvernement mettra en œuvre une importante stratégie en matière de gestion des ressources humaines. Il met également en place un Plan d'optimisation des infrastructures en ressources informationnelles ainsi qu'une nouvelle démarche de gouvernance et de gestion des projets informatiques, et il poursuit la mise en œuvre d'une stratégie de l'économie numérique pour le Québec. De plus, des exigences de probité touchant les entreprises et leurs administrateurs sont ajoutées au processus d'adjudication des contrats, et le gouvernement met en place une série de mesures qui permettront de renforcer la capacité interne des organisations publiques en matière de gestion contractuelle.

Enfin, des gestes concrets sont accomplis afin de renforcer les pratiques de gestion, de promouvoir l'amélioration continue de la performance des organisations et d'améliorer le suivi et le contrôle des dépenses.

Le gouvernement entend ainsi accroître la productivité et réduire les coûts de l'administration publique. Il se donne donc les moyens non seulement d'atteindre l'équilibre budgétaire selon l'échéancier prévu, mais également de contrôler les dépenses de façon durable.

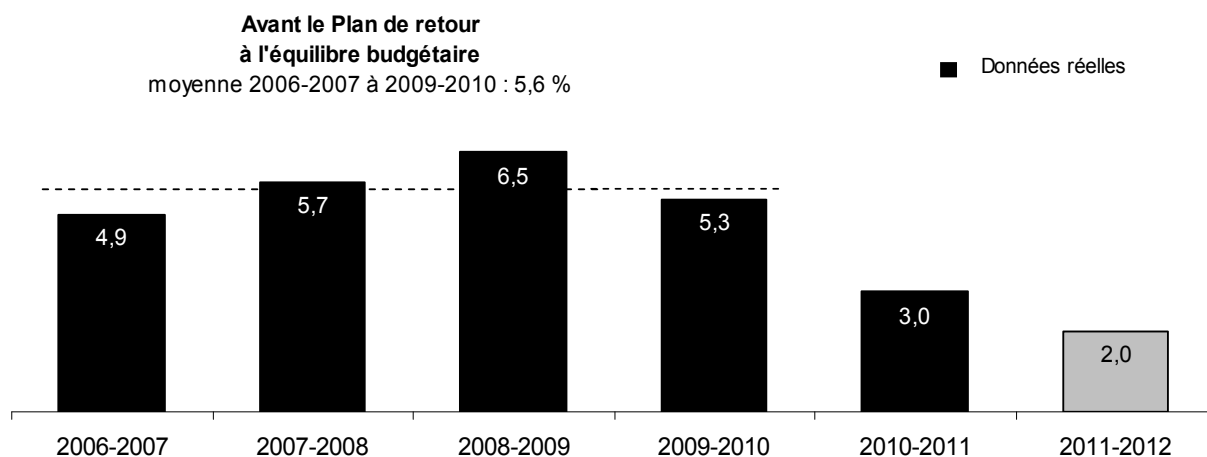
A. UNE CROISSANCE DES DÉPENSES LIMITÉE TEL QUE PRÉVU AU PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

1. CROISSANCE DES DÉPENSES LIMITÉE À 2,0 % EN 2011-2012

Les dépenses de programmes s'établissent à 61 384 millions de dollars en 2011-2012, soit une croissance de 2,0 % par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat confirme que les mesures mises en œuvre dans le cadre du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014 procurent les résultats attendus.

Ainsi, la croissance annuelle des dépenses de programmes, qui a été de 5,6 % en moyenne au cours de la période 2006-2007 à 2009-2010, a été ramenée à 3,0 % en 2010-2011 et elle s'établit à 2,0 % en 2011-2012.

Croissance annuelle des dépenses de programmes de 2006-2007 à 2011-2012 (en pourcentage)



2. OBJECTIF DE CROISSANCE DES DÉPENSES MAINTENU À 2,0 % EN 2012-2013

Pour 2012-2013, la croissance des dépenses de programmes est maintenue au même niveau qu'en 2011-2012, soit 2,0 %. L'objectif de dépenses de programmes est ainsi fixé à 62 642 millions de dollars, ce qui représente une croissance de 1 258 millions de dollars.

La santé, l'éducation et la famille demeurent au cœur des priorités

En 2012-2013, le gouvernement entend poursuivre ses investissements dans les priorités que sont la santé, l'éducation et la famille, tout en maintenant une gestion rigoureuse et responsable de ses dépenses.

Dépenses de programmes en 2011-2012 et 2012-2013 (en millions de dollars)

	Dépense probable 2011-2012	Budget de dépenses 2012-2013	Variation	
Santé et Services sociaux	29 121,1	30 120,8	999,7	3,4 % ¹
Éducation, Loisir et Sport	15 633,6	15 975,5	341,9	2,2 % ²
Famille et Aînés	2 411,1	2 450,6	39,5	1,6 %
Autres portefeuilles	14 218,2	14 095,1	(123,1)	(0,9 %)
Total	61 384,0	62 642,0	1 258,0	2,0 %

¹ En incluant les dépenses financées par le FINESSS, la variation est de 4,7 %.

² Si on ne tenait pas compte du versement, en 2011-2012, d'un montant de 100 millions de dollars relatif à la clientèle universitaire, la variation serait de 3,5 %. De plus, si on inclut le montant de 100 millions de dollars qui pourrait être utilisé en 2012-2013 par les commissions scolaires à même leurs surplus cumulés, cette variation atteint 4,1 %.

- **Croissance de 4,7 % des budgets de la santé et des services sociaux, y inclus la contribution du FINESSS**

En 2012-2013, le budget de dépenses de programmes alloué au ministère de la Santé et des Services sociaux s'élève à 30 121 millions de dollars auquel s'ajoute la contribution du Fonds de financement des établissements de la santé et des services sociaux (FINESSS) estimée à 1 005 millions de dollars, ce qui représente une croissance de 1 390 millions de dollars ou de 4,7 % par rapport à 2011-2012.

Ce niveau de croissance permet notamment de financer le coût de système spécifique à la santé lié au vieillissement de la population, l'indexation des dépenses du réseau, la révision des bases budgétaires des établissements, ainsi que des investissements au chapitre des jeunes en difficulté, du traitement de la dégénérescence maculaire liée à l'âge, de la cardiologie, de la néonatalogie, de l'ultrasonographie et de la cancérologie. Il permet également de financer l'accès aux services, dont ceux relatifs au plan d'investissements pour les personnes âgées, au plan d'accès aux personnes ayant une déficience intellectuelle et physique et au déploiement des groupes de médecine de famille de même que l'augmentation des volumes de services en chirurgie.

À noter que la contribution du FINESSS a jusqu'ici permis de financer des dépenses de 252 millions de dollars en 2010-2011 et de 615 millions de dollars en 2011-2012. Elle est estimée à 1 005 millions de dollars en 2012-2013. Si on inclut cette contribution, le taux de croissance annuelle moyen du budget de la santé et des services sociaux au cours de la période 2009-2010 à 2012-2013 s'établit à près de 5,0 %.

Pour la période de 2003-2004 à 2012-2013, le budget de dépenses alloué à ce secteur a augmenté de près de 12,3 milliards de dollars, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 5,4 % en excluant les contributions du FINESSS. En incluant ces contributions, la croissance annuelle moyenne est portée à 5,7 %.

- **Croissance de 2,2 % du budget de l'éducation, du loisir et du sport**

Le budget du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'accroît de 2,2 % en 2012-2013, soit de 342 millions de dollars, pour atteindre 15 976 millions de dollars. Ce budget permet notamment de maintenir et d'améliorer la qualité des services et d'assurer le financement des différents facteurs de croissance des réseaux de l'éducation. Il permet également de donner suite à des engagements gouvernementaux et d'assurer le financement de la Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires ainsi que des actions annoncées au Discours sur le budget 2011-2012 concernant la mise en œuvre de l'anglais intensif en 6^e année du primaire, de l'École 2.0 : La classe branchée, du programme La culture du sport à l'école secondaire publique et de l'initiative Placements Universités.

Le montant accordé prend en considération des mesures d'économies de 100 millions de dollars que devront réaliser les commissions scolaires en leur permettant d'utiliser leurs surplus cumulés.

Par ailleurs, la croissance de 2,2 % tient compte du versement, en 2011-2012, d'un montant de 100 millions de dollars relatif à la clientèle universitaire. Sans ce versement, la croissance du budget du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport aurait été de 3,5 % en 2012-2013.

Pour la période de 2003-2004 à 2012-2013, le budget de dépenses alloué à ce secteur a augmenté de 4 814 millions de dollars, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 3,7 %.

- **Croissance de 1,6 % du budget alloué à la famille et aux aînés**

Le budget du ministère de la Famille et des Aînés augmente de 40 millions de dollars ou de 1,6 %, pour atteindre 2 451 millions de dollars. Il permet notamment de financer la création de nouvelles places de garde à contribution réduite et la mise en œuvre de nouvelles mesures à l'intention des aînés découlant de la politique Vieillir chez soi.

Pour la période de 2003-2004 à 2012-2013, le budget de dépenses alloué à la famille et aux aînés a augmenté de 1 168 millions de dollars, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 6,7 %.

- **Diminution globale de 0,9 % des budgets des autres portefeuilles**

Globalement, le budget de dépenses des autres ministères diminue de 123 millions de dollars, soit de 0,9 %. Cette diminution résulte notamment de l'application des mesures d'économies prévues au Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

B. LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE D'ICI 2013-2014 DEMEURE UN OBJECTIF INCONTOURNABLE

À la suite de la crise financière qui a fragilisé les finances publiques, le gouvernement a fait de l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 la pièce centrale de sa stratégie budgétaire. Cet objectif incontournable continuera de guider ses actions pour les prochaines années.

Réduction de la croissance des dépenses des ministères et organismes budgétaires

Dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire, le gouvernement s'est engagé à faire un effort de 5,2 milliards de dollars en réduisant la croissance des dépenses de programmes des ministères et organismes budgétaires.

Plusieurs mesures ont été identifiées et mises en œuvre par les ministères et organismes. Le plan de réduction de la croissance des dépenses de programmes a été établi suivant les trois axes suivants : la réduction des coûts de l'administration publique, la révision des paramètres des programmes et la discipline budgétaire.

Au terme de la deuxième année d'application du plan de réduction de la croissance des dépenses de programmes, les résultats atteints sont conformes aux objectifs. L'effort cumulatif de réduction de la croissance des dépenses s'établit à plus de 2,6 milliards de dollars, soit la moitié de l'objectif de 5,2 milliards de dollars visé pour 2013-2014.

Réduction des dépenses des autres organismes publics

Le gouvernement a établi à 530 millions de dollars la contribution attendue des organismes publics dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire. Il leur a notamment demandé de réduire leurs dépenses de nature administrative et d'augmenter leur productivité.

Les retombées des politiques de réduction de dépenses et des efforts d'augmentation de la productivité des organismes publics s'élèvent à 272 millions de dollars en 2011-2012. Les objectifs de 2013-2014 à cet égard seront ainsi globalement atteints.

C. L'AMÉLIORATION CONTINUE DES FAÇONS DE FAIRE, UN ÉLÉMENT IMPORTANT DE LA STRATÉGIE BUDGÉTAIRE

Le retour à l'équilibre budgétaire ne constitue que le premier pas vers un contrôle durable des dépenses gouvernementales. C'est pourquoi le gouvernement alloue déjà des efforts importants à l'amélioration continue de ses façons de faire. Il souhaite ainsi bonifier sa capacité à optimiser l'utilisation des fonds publics et à faire les choix éclairés qui s'imposent en fonction des priorités des Québécois.

1. UNE GESTION RENOUVELÉE DES RESSOURCES HUMAINES

La capacité des ministères et organismes à assurer leur mission auprès des Québécois demeure au cœur de nos préoccupations. Or, dans un contexte économique, social et technologique complexe ayant des effets importants sur le monde du travail au Québec, la fonction publique doit se positionner pour préserver ses acquis et conserver l'expertise nécessaire au maintien de services publics de qualité.

Pour cette raison, le gouvernement annoncera sous peu le déploiement d'une importante stratégie de gestion des ressources humaines et mettra en œuvre une série de mesures en cette matière, sur un horizon de cinq ans. Les mesures envisagées visent à rendre la fonction publique plus compétitive sur le marché de l'emploi, contribuant ainsi à l'attraction et à la rétention du personnel tout en favorisant l'atteinte de ses objectifs de performance. Cette stratégie comprend trois volets concernant respectivement :

- L'embauche, pour attirer les meilleurs talents;*
- Le développement du personnel, afin de maintenir et de renforcer le savoir-faire et les compétences;*
- La gouvernance, pour définir un cadre innovateur et mobilisateur.*

Le gouvernement entend donc renforcer la gouvernance en gestion des ressources humaines et adapter les pratiques de gestion pour mieux soutenir la performance des ministères et organismes.

Plan de réduction de la taille de l'État

L'application des mesures prévues au plan de réduction de la taille de l'État et d'autres mesures de rationalisation a entraîné une réduction de l'effectif de 9 960 équivalents temps complet depuis 2003-2004. Ces efforts ont permis de réallouer 5 795 équivalents temps complet pour faire face à de nouveaux besoins dans certains secteurs. Ainsi, la réduction nette de l'effectif sur la même période s'élève à 4 165 équivalents temps complet, soit 6,2 %, tandis que la population québécoise augmentait de 6,6 % sur une période équivalente.

Dans le cadre du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014, le gouvernement a revu son approche pour le contrôle du niveau de l'effectif en misant sur le maintien du remplacement partiel des départs à la retraite et sur un gel de la masse salariale des ministères et organismes budgétaires au niveau de 2010-2011 jusqu'en 2013-2014.

Cette approche sera maintenue afin de dégager la marge de manœuvre nécessaire pour faire face à des nouveaux besoins jugés prioritaires, par exemple pour renforcer la capacité interne du ministère des Transports ou encore pour la mise en œuvre du Plan Accès Justice. Elle continuera toutefois d'être modulée pour s'assurer de préserver la capacité de la fonction publique à soutenir ses mandats et à se renouveler.

2. UNE GOUVERNANCE RENFORCÉE EN MATIÈRE DE RESSOURCES INFORMATIONNELLES

De nombreuses actions ont été accomplies au cours des derniers mois afin de renforcer la gouvernance des ressources informationnelles, lesquelles constituent un poste important de dépenses. Mentionnons notamment l'adoption, en juin 2011, de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, laquelle vient s'ajouter à la politique-cadre et à la directive déjà en application. Cette loi a pour objet d'instaurer une gouvernance intégrée et concertée des ressources informationnelles. Elle vise l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement ainsi que les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. Les entreprises du gouvernement sont aussi interpellées relativement à l'adoption d'une politique en cette matière.

Le gouvernement met également en place un plan d'optimisation des infrastructures en ressources informationnelles, qui s'inscrit dans la tendance mondiale des grandes organisations à rationaliser les infrastructures en cette matière. L'objectif du gouvernement est de mettre l'argent aux bons endroits, en fonction des besoins actuels et futurs des ministères et organismes. Il cherche à mettre fin aux chevauchements en regroupant les ressources informationnelles et en optimisant la gestion de l'expertise et du savoir-faire pour obtenir, à terme, des économies substantielles. Cette initiative permettra de réaliser des économies de 200 millions de dollars d'ici 2013-2014.

Le plan d'optimisation rejoint les grands objectifs de la Politique-cadre sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics. Il vise la mise en commun des infrastructures technologiques, la consolidation des environnements bureautiques et la consolidation des services de télécommunication. Des gestes concrets seront accomplis dès 2012-2013, dont le regroupement des centres de traitement informatique, la finalisation du regroupement des ordinateurs centraux ainsi que la mise en place de trois solutions de messagerie électronique distinctes pour la fonction publique, pour le réseau de la santé et des services sociaux et pour les réseaux de l'éducation, d'un service gouvernemental de visioconférence et d'une nouvelle offre de service en téléphonie cellulaire.

Par ailleurs, le gouvernement poursuit la mise en place d'une stratégie de l'économie numérique pour le Québec, qui bénéficiera d'investissements de 900 millions de dollars d'ici 2020. Les premiers projets associés à cette stratégie seront dévoilés sous peu.

3. UNE GESTION CONTRACTUELLE RESSERRÉE

Les contrats conclus par l'ensemble des organismes publics représentent entre 15 et 20 milliards de dollars annuellement. Les règles entourant l'adjudication des contrats publics doivent être rigoureuses et exemplaires.

Le gouvernement a ainsi ajouté au processus d'adjudication des contrats des exigences de probité s'adressant aux entreprises et à leurs administrateurs, notamment l'obligation pour les entreprises de démontrer qu'elles sont en règle sur le plan fiscal en produisant une attestation délivrée par Revenu Québec. Il mettra également en place, au plus tard le 1^{er} juin 2012, un registre des entreprises non admissibles aux contrats publics.

En outre, en plus des mesures déjà adoptées telles la création de l'Unité permanente anticorruption et l'adoption de la Loi concernant la lutte contre la corruption, le gouvernement a annoncé, le 20 octobre dernier, 39 mesures permettant de renforcer la capacité interne des organisations publiques en matière de gestion contractuelle. Ces mesures font suite au rapport que l'Unité anticollusion a soumis au ministère des Transports.

4. DES CIBLES D'INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES PUBLIQUES RÉPONDANT AUX PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES

Le Plan québécois des infrastructures (PQI) déposé aujourd'hui s'inscrit dans la poursuite des orientations du gouvernement en matière d'infrastructures, soit le maintien des actifs actuels en bon état tout en se dotant d'infrastructures modernes dans tous les secteurs d'activité. Les investissements importants prévus dans le réseau routier et le transport en commun ainsi que pour les secteurs de la santé et des services sociaux et de l'éducation s'avèrent essentiels au développement d'une société moderne.

Le PQI 2011-2016 entraînera des investissements de 44,2 milliards de dollars, qui permettront également de soutenir la relance économique. Il s'agit d'un niveau conforme à la cible annoncée par le gouvernement lors de la présentation du budget 2011-2012. Rappelons que le gouvernement a fixé des cibles de réduction graduelle des investissements en infrastructures publiques, à compter de 2011-2012 jusqu'en 2021-2022, afin de contribuer à l'effort de réduction de la dette publique.

Par ailleurs, mentionnons que 66 % des investissements prévus au PQI 2011-2016 seront consacrés au maintien en bon état de nos infrastructures et à la résorption de leur déficit d'entretien.

5. UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE PLUS PERFORMANTE

Des réalisations sont en cours dans divers domaines en vue de renforcer la coordination des interventions gouvernementales, d'optimiser les processus, d'améliorer la reddition de comptes et de simplifier l'accès aux services par les bénéficiaires. Elles devraient avoir, à terme, des effets structurants importants et, ainsi, permettre une utilisation plus efficace et efficiente des fonds publics de même qu'une amélioration de la qualité des services.

- Les modalités d'application de la Loi sur l'administration publique seront repensées dans l'intention de réaffirmer la priorité accordée à la qualité des services aux citoyens, de renforcer et de faciliter l'application du cadre de gestion axée sur les résultats, d'accroître la transparence des ministères et organismes et d'améliorer la performance de l'administration gouvernementale. Des mesures concrètes seront proposées afin, par exemple, d'adapter l'application de cette loi en matière de planification stratégique et de reddition de comptes à la réalité des organisations, d'alléger le rapport annuel de gestion des ministères et organismes en le recentrant sur la mesure de la performance et l'utilisation des ressources ou encore de recentrer la vérification interne sur l'optimisation de la performance basée sur les principaux risques stratégiques des ministères et organismes.*
- Un outil d'évaluation des programmes sera déployé dans l'appareil gouvernemental, d'ici la fin 2012, en vue de rendre accessible aux décideurs une information standardisée, pertinente et crédible sur la performance des programmes et de favoriser son utilisation dans la prise de décision à tous les niveaux de l'appareil gouvernemental.*
- Des projets en optimisation des processus seront amorcés dès 2012 avec certains ministères et organismes, accompagnés par des spécialistes de la méthode Lean, afin d'accroître la productivité et de réduire les coûts liés à la dispensation des services. Ces projets s'inscriront dans la continuité des réalisations déjà en cours dans certaines organisations, par exemple dans les établissements de santé ou à la Régie de l'assurance maladie du Québec.*

- *La révision des paramètres de programmes se poursuit dans différents domaines. De plus, des travaux sont en cours avec une première cohorte de onze ministères en vue d'optimiser l'utilisation des espaces gouvernementaux et, lorsque possible, de rétrocéder certains locaux. Les efforts se poursuivent également afin de renforcer l'adhésion aux services partagés et de simplifier l'accès aux services gouvernementaux destinés aux citoyens et aux entreprises.*

6. UN CONTRÔLE DES DÉPENSES AMÉLIORÉ ET ÉLARGI

Le contexte budgétaire actuel amène le gouvernement à resserrer le suivi de certaines dépenses administratives afin de favoriser le respect des objectifs budgétaires. Cela permet également de réduire les risques et d'accroître les gains de productivité. Des mesures importantes sont mises en place à cette fin, notamment :

- *Une nouvelle démarche de gouvernance et de gestion des projets informatiques est mise en œuvre. Le gouvernement renforce la reddition de comptes en vue d'effectuer une surveillance accrue de ces projets et de redresser promptement ceux en difficulté. Une nouvelle unité affectée à la gouvernance, au suivi et au redressement des projets informatiques est également mise en place au Secrétariat du Conseil du trésor. En outre, une collecte d'informations sur l'état de santé des projets informatiques se déroule désormais trois fois par année auprès des organismes publics. Cette collecte vise à alimenter le tableau de bord gouvernemental qui sert à connaître l'état de santé des projets en cours de réalisation.*
- *Les enveloppes budgétaires liées à l'entretien et au développement des ressources informationnelles sont maintenues à leur niveau de 2010-2011, et ce, jusqu'en 2013-2014, tandis que la croissance annuelle moyenne enregistrée par les ministères et organismes budgétaires depuis 2003-2004 était d'environ 19 millions de dollars, soit de 5,2 %.*

- *Un cadre de gouvernance pour les projets d'infrastructure publique de 5 à 40 millions de dollars sera élaboré en 2012 afin d'étendre les meilleures pratiques de gestion aux projets de moindre envergure, en complémentarité avec la Politique-cadre sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure publique qui assure, depuis 2008, une gestion rigoureuse des projets de 40 millions de dollars et plus.*
- *Une offre intégrée d'accompagnement dans l'implantation de bureaux de projets sera développée afin de soutenir les dirigeants des organismes publics dans la réalisation du changement culturel lié à l'implantation de tels bureaux en infrastructures publiques et en ressources informationnelles au sein de leur organisation.*
- *Le gouvernement entend amorcer, dès 2012-2013, la mise en œuvre du Plan de réhabilitation des terrains contaminés sous sa responsabilité et ainsi resserrer la gestion du passif environnemental. Rappelons que le gouvernement a adopté en 2007 une convention comptable relativement à la comptabilisation du passif environnemental. Il a d'ailleurs été l'un des premiers gouvernements au Canada à reconnaître une obligation à l'égard de la décontamination des terrains qui sont sous sa responsabilité.*
- *Des travaux sont en cours avec les ministères et organismes en vue de mettre à jour leur cadre de gestion respectif en maintien d'actifs. Cet exercice vise notamment la révision des processus de gestion, l'évaluation des résultats obtenus, la reddition de comptes en matière de maintien d'actifs et de résorption du déficit d'entretien, la mise à jour de l'inventaire du parc d'actifs ainsi que l'actualisation de sa valeur de remplacement et du niveau du déficit d'entretien cumulé.*

Enfin, pour la première fois, le gouvernement soumet les prévisions de dépenses et d'investissements des fonds spéciaux à l'approbation de l'Assemblée nationale. Ces prévisions pourront être examinées dans le cadre de l'étude des crédits des ministères et organismes budgétaires. Il s'agit d'un geste important, qui a d'ailleurs été souligné par le Vérificateur général du Québec et qui devrait contribuer à améliorer le contrôle parlementaire.

CONCLUSION

Le gouvernement déploie des efforts importants pour limiter la croissance de ses dépenses. L'objectif de retour à l'équilibre budgétaire pour le prochain budget est en voie d'être réalisé. Ainsi, le taux de croissance des dépenses de programmes est limité à 2,0 % pour 2011-2012 et 2012-2013. Il s'agit là d'un taux historiquement bas qui est le fruit des efforts réalisés par tous les ministères et organismes budgétaires. À cela s'ajoute le résultat des efforts demandés aux autres organismes afin de contribuer au retour à l'équilibre budgétaire.

Malgré un contexte budgétaire difficile, le gouvernement réussit à investir des sommes importantes dans les portefeuilles qui constituent ses priorités. Ces derniers bénéficient ainsi, en 2012-2013, de taux de croissance de 4,7 % pour la santé, y inclus l'augmentation de la contribution du FINESSS, de 2,2 % pour l'éducation et de 1,6 % pour la famille.

Je suis particulièrement fière des résultats obtenus à ce jour. Cependant, la discipline budgétaire dont fait preuve le gouvernement doit continuer au-delà de l'échéance de 2013-2014 si le Québec souhaite pouvoir encore longtemps bénéficier de services publics de qualité tout en respectant sa capacité de payer.

Le gouvernement s'engage donc à poursuivre inlassablement ses efforts pour contrôler la croissance des dépenses, tout en accomplissant des gestes concrets afin de renforcer la gouvernance et d'améliorer les façons de faire. Il prend les moyens pour faire face aux défis budgétaires à long terme auxquels est confronté le Québec et, ainsi, contribuer à une meilleure équité intergénérationnelle.

MICHELLE COURCHESNE

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

EN BREF

CHAPITRE 1 LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT

Les dépenses consolidées du gouvernement devraient s'élever à 91 017,0 M\$ pour l'exercice financier 2012-2013 réparties ainsi :

- 80 633,0 M\$ au titre des dépenses consolidées, excluant le service de la dette, soit 62 642,0 M\$ pour les dépenses de programmes et 17 991,0 M\$ pour les dépenses des entités consolidées;
- 10 384,0 M\$ au titre des dépenses du service de la dette, soit 8 237,0 M\$ pour le fonds général du fonds consolidé du revenu et 2 147,0 M\$ pour les entités consolidées.

Globalement, les dépenses consolidées, excluant le service de la dette, augmentent de 2,0 % en 2012-2013, ce qui représente un ralentissement marqué par rapport à la croissance annuelle des exercices précédents.

1. LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT

Les dépenses consolidées du gouvernement devraient s'élever à 91 017,0 M\$ pour l'exercice financier 2012-2013 réparties ainsi :

- 80 633,0 M\$ au titre des dépenses consolidées, excluant le service de la dette, soit 62 642,0 M\$ pour les dépenses de programmes et 17 991,0 M\$ pour les dépenses des entités consolidées;
- 10 384,0 M\$ au titre du service de la dette, soit 8 237,0 M\$ pour le fonds général du fonds consolidé du revenu et 2 147,0 M\$ pour les entités consolidées.

Les dépenses consolidées du gouvernement pour l'exercice financier 2012-2013 devraient être plus élevées de 2 508,0 M\$ que celles prévues pour 2011-2012, ce qui représente une croissance de 2,8 %.

En excluant le service de la dette, les dépenses consolidées du gouvernement augmentent de 2,0 % en 2012-2013 ce qui représente un ralentissement marqué par rapport à la croissance prévue de 3,5 % en 2011-2012.

Dépenses consolidées du gouvernement^{1,2} (en millions de dollars)

	2012-2013	2011-2012	Variation	
Dépenses de programmes	62 642,0	61 384,0	1 258,0	
Dépenses des entités consolidées ³	17 991,0	17 634,0	357,0	
Dépenses consolidées excluant le service de la dette	80 633,0	79 018,0	1 615,0	2,0 %
Fonds général du fonds consolidé du revenu	8 237,0	7 452,0	785,0	
Entités consolidées	2 147,0	2 039,0	108,0	
Service de la dette consolidé	10 384,0	9 491,0	893,0	
Dépenses consolidées du gouvernement⁴	91 017,0	88 509,0	2 508,0	2,8 %

¹ Les données sont présentées conformément à la structure 2012-2013.

² Dépenses après les ajustements de la consolidation. Ces ajustements ont pour effet d'éliminer les opérations conclues entre les entités du périmètre comptable du gouvernement et d'effectuer les reclassifications adéquates.

³ Comprend les dépenses des comptes à fin déterminée ainsi que les dépenses liées au régime fiscal.

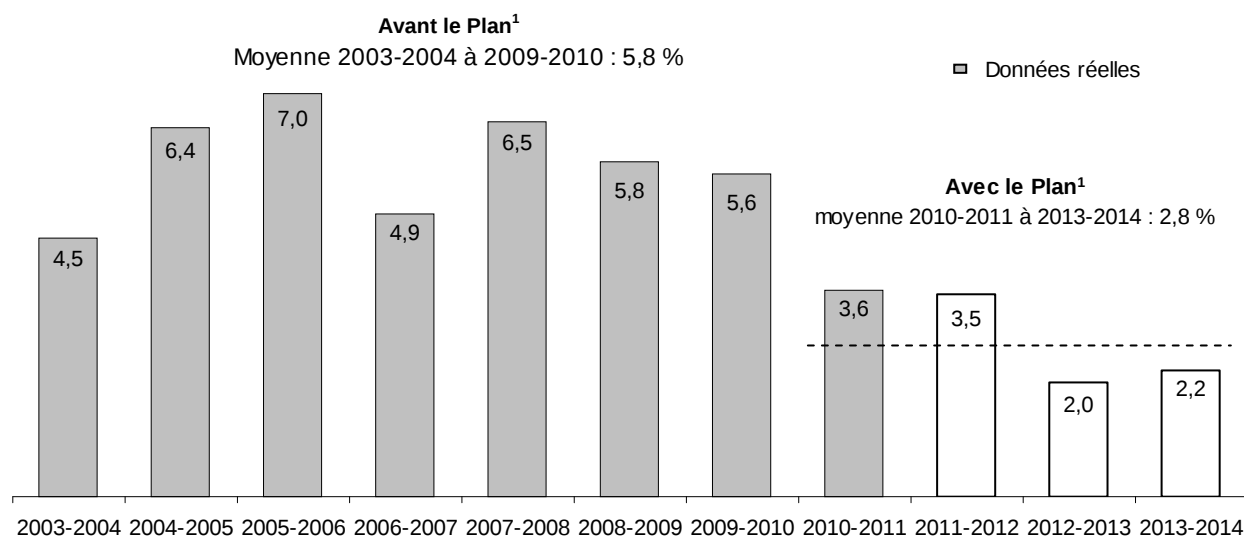
⁴ Excluant une provision pour éventualités de 300,0 M\$ en 2011-2012 et en 2012-2013.

2. L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT

Les dépenses consolidées du gouvernement excluant le service de la dette ont augmenté en moyenne de 5,8 % par année de 2003-2004 à 2009-2010. Pour l'exercice financier 2012-2013, la croissance de ces dépenses sera limitée à 2,0 %.

Pour les exercices 2010-2011 à 2013-2014, soit la période d'application du Plan de retour à l'équilibre budgétaire, la croissance annuelle moyenne des dépenses consolidées, excluant le service de la dette, devrait se situer à 2,8 %.

Évolution de la croissance des dépenses consolidées excluant le service de la dette (en pourcentage)



¹ Plan de retour à l'équilibre budgétaire.

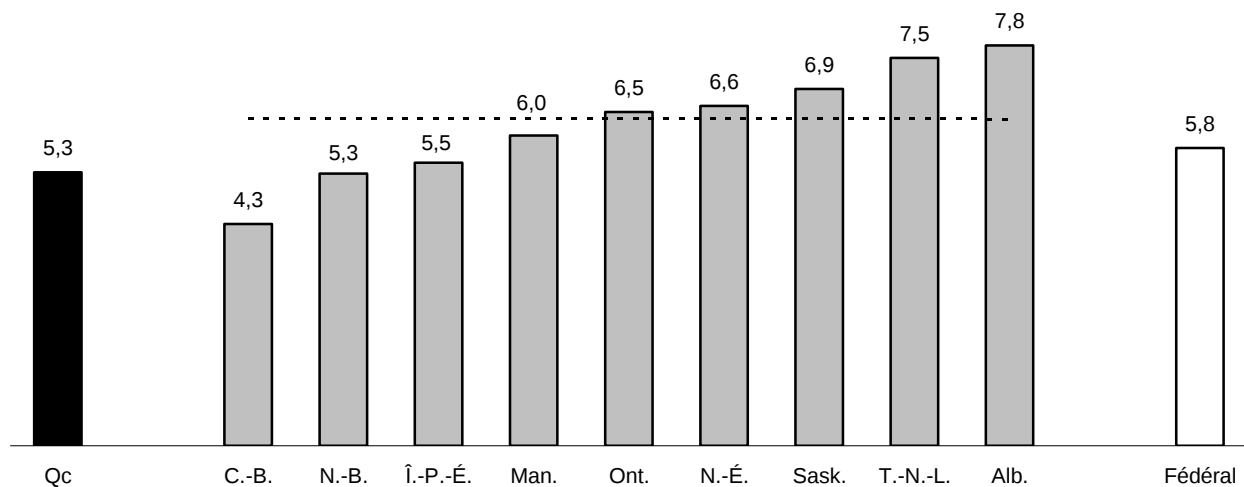
Source : ministère des Finances du Québec.

ANNEXE 1.1**CROISSANCE DES DÉPENSES CONSOLIDÉES, EXCLUANT LE SERVICE DE LA DETTE, DES PROVINCES ET DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

La croissance annuelle moyenne de 5,3 % des dépenses consolidées, excluant le service de la dette, du Québec se compare à une croissance annuelle moyenne de 6,3 % dans les autres provinces canadiennes. Ce résultat place le Québec et le Nouveau-Brunswick au deuxième rang au Canada derrière la Colombie-Britannique, avec un taux de 4,3 %.

Croissance annuelle moyenne des dépenses consolidées, excluant le service de la dette, de 2003-2004 à 2011-2012^P
(en pourcentage)

Moyenne pondérée des provinces excluant le Québec : 6,3 %



^P Les données sont tirées du plus récent document officiel des administrations, en date du 13 mars 2012, et de leurs comptes publics.

Source : ministères des Finances des provinces et ministère des Finances du Canada.

ANNEXE 1.2

LE PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT

Le critère d'inclusion dans le périmètre comptable du gouvernement repose sur le contrôle exercé par ce dernier.

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les ministères et les organismes sous la responsabilité d'un ministre et dont le budget est financé par des crédits alloués par l'Assemblée nationale. Il englobe aussi l'ensemble des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires, des comptes à fin déterminée et des entreprises qui appartiennent au gouvernement ou qui sont sous son contrôle. Il inclut également les agences de la santé et des services sociaux, les établissements de santé publics, les commissions scolaires, les cégeps ainsi que l'Université du Québec et ses constituantes.

Les dépenses consolidées du gouvernement comprennent, en plus des dépenses de programmes et celles du service de la dette, les dépenses effectuées par les fonds spéciaux, les organismes autres que budgétaires et les comptes à fin déterminée. Elles comprennent également les entités des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. Elles comprennent enfin, à compter du 1^{er} avril 2012 des dépenses liées au régime fiscal (crédits d'impôt remboursables), à la suite de l'entrée en vigueur d'une nouvelle norme comptable au Canada.

Les dépenses des entités consolidées sont ajoutées à celles du gouvernement, après élimination des opérations interentités et après les reclassifications adéquates, lorsqu'il y a lieu.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

La consolidation vise à regrouper toutes les opérations et les ressources financières dont le gouvernement est responsable. Ce regroupement permet de fournir un portrait financier global du gouvernement. Deux méthodes de consolidation sont utilisées selon la nature des entités visées.

La première méthode, soit la consolidation intégrale, consiste à additionner, ligne par ligne, les comptes des ministères, des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires, des comptes à fin déterminée et des entités des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. Elle intègre donc aux états financiers du gouvernement leurs opérations financières, telles les dépenses et la dette des organismes. Cette méthode s'applique aux entités apparaissant aux annexes 4.2, 4.3, 4.4, 4.5 et 4.6 du chapitre 4.

La seconde, soit la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, s'applique aux entreprises du gouvernement. Elle consiste à ajouter aux résultats du gouvernement les résultats nets de ces entreprises, c'est-à-dire leur surplus ou leur déficit. Cette méthode s'applique aux entités apparaissant à l'annexe 4.7 du chapitre 4.

EN BREF

CHAPITRE 2 LE BUDGET DE DÉPENSES 2012-2013

Les dépenses budgétaires du gouvernement totalisent 70 879,0 M\$ pour l'exercice financier 2012-2013, soit :

- 62 642,0 M\$ pour les dépenses de programmes, ce qui représente une hausse de 2,0 %, ou de 1 258,0 M\$, par rapport à la dépense probable 2011-2012;
- 8 237,0 M\$ pour le service de la dette, ce qui représente une hausse de 10,5 % ou de 785,0 M\$ par rapport à 2011-2012.

La croissance des dépenses de programmes est allouée principalement aux priorités gouvernementales suivantes :

- 999,7 M\$ au portefeuille « Santé et Services sociaux », soit une croissance de 3,4 %;
- 341,9 M\$ au portefeuille « Éducation, Loisir et Sport », soit une hausse de 2,2 %.

1. LE BUDGET DE DÉPENSES 2012-2013

Les dépenses budgétaires du gouvernement s'élèvent à 70 879,0 M\$ pour l'exercice 2012-2013, une croissance de 3,0 % par rapport à 2011-2012. Les dépenses budgétaires se répartissent ainsi :

- 62 642,0 M\$ pour les dépenses de programmes, soit une croissance de 2,0 %, ou de 1 258,0 M\$, par rapport à 2011-2012;
- 8 237,0 M\$ pour le service de la dette, soit une hausse de 785,0 M\$ par rapport à 2011-2012. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de la dette et par l'impact des rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les revenus du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (qui sont inscrits en déduction des intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite). De plus, comme il est prévu que les taux d'intérêt ne continueront pas à diminuer en 2012-2013, le Fonds d'amortissement des emprunts ne réalisera pas autant de gains sur disposition de titres qu'en 2011-2012, de sorte que les revenus de ce fonds, qui sont inscrits en déduction du service de la dette directe, seront moins élevés que l'année précédente.

Le poids des dépenses de programmes par rapport aux dépenses budgétaires s'élève à 88,4 % en 2012-2013 et celui du service de la dette à 11,6 %.

Évolution des dépenses budgétaires

(en millions de dollars)

	2012-2013	2011-2012	Variation	
			M\$	%
Dépenses de programmes	62 642,0	61 384,0	1 258,0	2,0
Service de la dette	8 237,0	7 452,0	785,0	10,5
Dépenses budgétaires	70 879,0	68 836,0	2 043,0	3,0

2. L'ÉVOLUTION DE L'OBJECTIF DE DÉPENSES DE PROGRAMMES EN 2012-2013

Au Discours sur le budget 2011-2012, le gouvernement fixait les dépenses de programmes pour l'exercice financier 2012-2013 à 62 113,0 M\$. Ces dépenses ont été révisées pour être portées à 62 642,0 M\$, soit une augmentation de 529,0 M\$. Cette révision s'explique par les facteurs suivants :

- 142,0 M\$ en lien avec l'application de la clause PIB prévue aux conventions collectives;
- 236,0 M\$ pour tenir compte notamment des révisions des clientèles au portefeuille « Éducation, Loisir et Sport » ainsi que de différents facteurs de croissance à d'autres portefeuilles tels que les impacts du Plan Accès Justice, de la production de plants forestiers et des coûts additionnels reliés à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction;
- 151,0 M\$ pour les mesures budgétaires annoncées au Discours sur le budget 2012-2013.

Évolution de l'objectif de dépenses de programmes en 2012-2013 (en millions de dollars)

Discours sur le budget 2011-2012	62 113,0
Principales variations	
- Application de la clause PIB prévue aux conventions collectives	142,0
- Révision des clientèles aux réseaux de l'éducation et autres	236,0
- Mesures budgétaires annoncées au Discours sur le budget 2012-2013	151,0
Dépenses de programmes	62 642,0

3. LA VARIATION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES EN 2012-2013

Les dépenses de programmes augmentent de 1 258,0 M\$ en 2012-2013, soit de 2,0 % par rapport à la dépense probable 2011-2012. Cette croissance est octroyée principalement aux trois portefeuilles suivants :

- 999,7 M\$ au portefeuille « Santé et Services sociaux », ce qui représente une croissance de 3,4 % par rapport à 2011-2012;
- 341,9 M\$ au portefeuille « Éducation, Loisir et Sport », soit une croissance de 2,2 % par rapport à 2011-2012;
- 39,5 M\$ au portefeuille « Famille et Aînés », ce qui représente une croissance de 1,6 % par rapport à 2011-2012.

Répartition de la croissance des dépenses de programmes (en millions de dollars)

	2012-2013	2011-2012	Variation	
			M\$	%
Santé et Services sociaux	30 120,8	29 121,1	999,7	3,4
Éducation, Loisir et Sport	15 975,5	15 633,6	341,9	2,2
Famille et Aînés	2 450,6	2 411,1	39,5	1,6
Autres portefeuilles	14 095,1	14 218,2	(123,1)	(0,9)
Total	62 642,0	61 384,0	1 258,0	2,0

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Hausse de 999,7 M\$ du budget de dépenses en 2012-2013

La croissance allouée au ministère de la Santé et des Services sociaux s'élève à 999,7 M\$ en 2012-2013, soit une hausse de 3,4 % par rapport à 2011-2012. Cette croissance permet notamment :

- De couvrir plus particulièrement le coût de système spécifique à la santé lié au vieillissement de la population, l'indexation des dépenses autres que salariales du réseau, la révision des bases budgétaires des établissements ainsi que les investissements de près de 85,0 M\$ au chapitre des jeunes en difficulté, du traitement de la dégénérescence maculaire liée à l'âge, de la cardiologie, de la néonatalogie, de l'ultrasonographie et de la cancérologie;
- De financer les augmentations de rémunération prévues pour le personnel du réseau et pour les professionnels de la santé ainsi que la variation des contributions de l'employeur, qui représentent une somme de 870,7 M\$ de la croissance totale de 2012-2013.

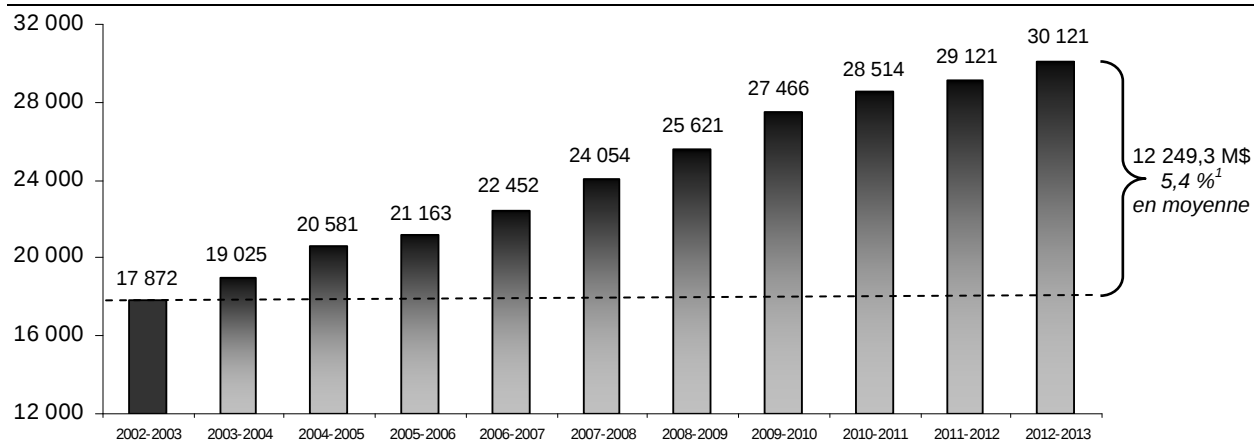
La croissance de ce portefeuille tient compte également des économies escomptées pour la mise en œuvre du plan d'optimisation des services du réseau de la santé et des services sociaux et du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

Au budget du ministère de la Santé et des Services sociaux s'ajoutent les dépenses financées par le Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS) pour lequel une somme de 1 005,0 M\$ est prévue en 2012-2013. En tenant compte de ces dépenses, la croissance du budget allouée à la santé et aux services sociaux est de 4,7 % en 2012-2013. Le FINESSS permet notamment de financer l'accès aux services, dont ceux en lien avec le plan d'investissements pour les personnes âgées, le plan d'accès pour les personnes ayant une déficience intellectuelle et physique et le déploiement des groupes de médecine de famille ainsi que l'augmentation des volumes de services en chirurgie.

Pour la période 2003-2004 à 2012-2013, le budget de dépenses alloué au secteur de la santé et des services sociaux a augmenté de 12 249,3 M\$, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 5,4 % en excluant les dépenses qui sont financées par le FINESSS. En considérant le FINESSS, la croissance annuelle moyenne est portée à 5,7 %.

Évolution des dépenses en santé et services sociaux

(en millions de dollars)



¹ En incluant les dépenses financées par le FINESSS, le taux de croissance est de 5,7 %

ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT

Hausse de 341,9 M\$ du budget de dépenses en 2012-2013

Les dépenses en éducation augmentent de 341,9 M\$ en 2012-2013, soit de 2,2 % par rapport à 2011-2012. Cette croissance tient compte du versement, en 2011-2012, d'une somme de 100,0 M\$ relative à la clientèle universitaire. Sans ce versement, la croissance du budget du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport aurait été de 3,5 % en 2012-2013. De plus, en tenant compte d'un montant de 100,0 M\$ qui pourrait être utilisé en 2012-2013 par les commissions scolaires à même leurs surplus cumulés, cette variation atteint 4,1 %.

La croissance de 2,2 % permet notamment de maintenir et d'améliorer la qualité des services et de permettre le financement des différents facteurs de croissance des réseaux de l'enseignement, notamment les paramètres salariaux, les effets de clientèle et la dette subventionnée, pour un montant de 240,3 M\$.

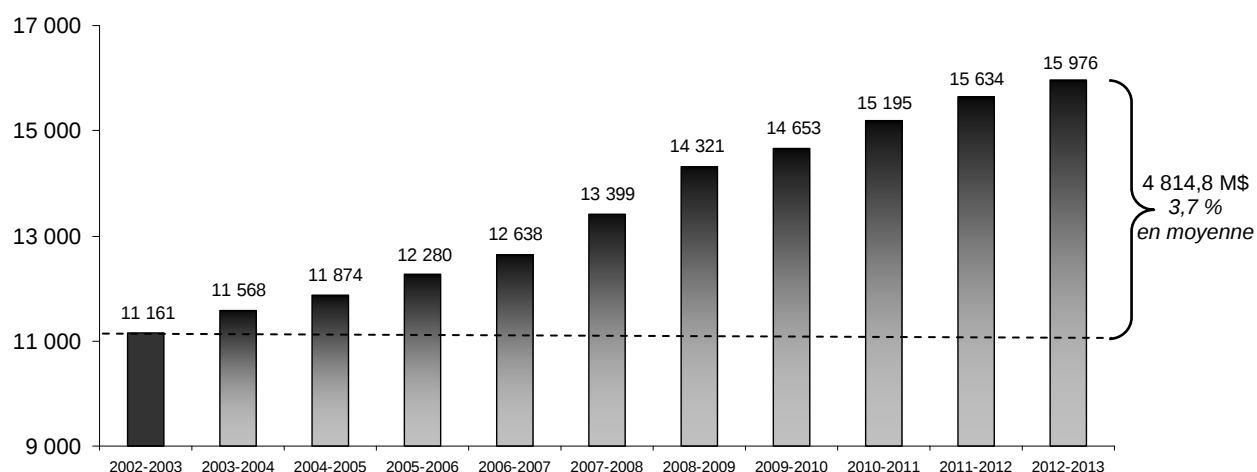
Par ailleurs, des sommes totalisant 101,6 M\$ visent à donner suite à des engagements gouvernementaux et principalement à assurer le financement :

- De la poursuite de la mise en œuvre des actions annoncées dans la Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires, dont notamment la réduction de la taille des groupes de 5^e et 6^e années du primaire;
- Des actions annoncées au Discours sur le budget 2011-2012 concernant la mise en œuvre de l'enseignement de l'anglais intensif en 6^e année du primaire, de L'École 2.0 : La classe branchée, du programme La culture du sport à l'école secondaire publique et de l'initiative Placements Universités;
- Des engagements pris dans les dernières conventions collectives, dont celles relatives à la réduction du nombre d'élèves par classe au 1^{er} cycle du secondaire et à l'ajout de ressources professionnelles.

Pour la période 2003-2004 à 2012-2013, le budget de dépenses alloué au secteur de l'éducation a augmenté de 4 814,8 M\$, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 3,7 %.

Évolution des dépenses en éducation

(en millions de dollars)



FAMILLE ET AÎNÉS

Hausse de 39,5 M\$ du budget de dépenses en 2012-2013

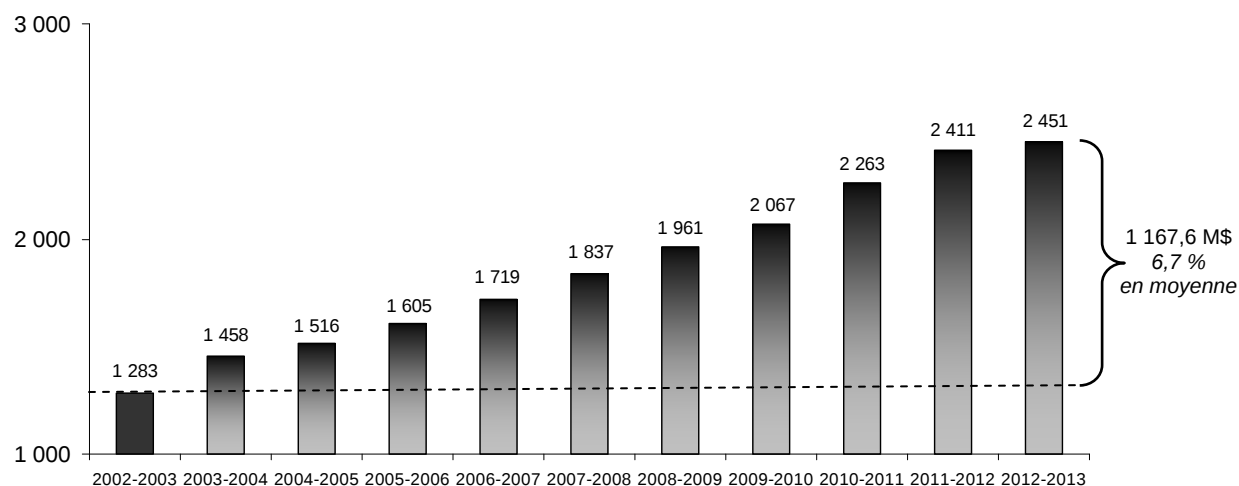
Les dépenses du ministère de la Famille et des Aînés augmentent de 39,5 M\$ en 2012-2013, ou de 1,6 % par rapport à 2011-2012. Ces sommes additionnelles permettent notamment d'augmenter de 29,2 M\$ le budget du programme Mesures d'aide à la famille principalement pour financer les coûts reliés aux ententes négociées avec les responsables des services de garde en milieu familial et d'assurer le financement des nouvelles places de garde requises pour rendre disponibles 223 000 places au terme de l'année 2012-2013.

La hausse du budget de dépenses permet également d'augmenter de 5,8 M\$ le budget consacré au programme Condition des aînés pour la mise en œuvre de la politique Vieillir chez soi.

Pour la période 2003-2004 à 2012-2013, le budget de dépenses alloué au ministère de la Famille et des Aînés a augmenté de 1 167,6 M\$, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 6,7 %.

Évolution des dépenses à la famille et aux aînés

(en millions de dollars)



AUTRES PORTEFEUILLES

Diminution globale de 0,9 %

Les principales variations des autres portefeuilles sont les suivantes :

- Le budget du ministère des **Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire** est en baisse de 13,6 M\$, soit de 0,8 %, essentiellement en raison de la révision des programmes prévue au Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014 et à la réduction des coûts liés au remboursement du service de dette;
- Le budget du ministère de l'**Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation** augmente de 13,4 M\$, soit de 1,3 %, en raison principalement d'un report de 2011-2012 à une année ultérieure de montants prévus pour les mesures d'adaptation des entreprises agricoles et de l'ajout d'un montant de 7,0 M\$ au programme Prime-Vert;
- Le budget de l'**Assemblée nationale** augmente de 1,4 M\$, soit de 1,2 %, principalement en raison de l'indexation des salaires et des dépenses de fonctionnement ainsi que de la mise à niveau des systèmes de sécurité et du site Internet;
- En excluant le montant de 312,5 M\$ prévu au Fonds de suppléance, le budget du **Conseil du trésor et de l'Administration gouvernementale** augmente de 2,2 M\$, soit de 0,3 %, attribuable principalement à la mise en place de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction compensée par la poursuite du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014 et des mesures d'économies additionnelles;
- Le budget du ministère du **Conseil exécutif** augmente de 14,6 M\$. Cette augmentation est essentiellement attribuable à l'indexation des ententes de développement conclues avec les nations communautés autochtones;
- Le budget destiné au ministère de la **Culture, des Communications et de la Condition féminine** diminue de 22,6 M\$, soit de 3,3 %. Cette diminution s'explique essentiellement par des dépenses non récurrentes en 2011-2012 pour la Maison symphonique de Montréal ainsi que par une variation du service de dette subventionnée;
- Le budget du ministère du **Développement durable, de l'Environnement et des Parcs** augmente de 9,2 M\$, soit de 4,5 %. Cette augmentation est notamment attribuable aux ressources allouées au Ministère dans le cadre du Plan Nord pour 4,6 M\$, ainsi qu'à des mesures budgétaires annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2011-2012 concernant les gaz de schiste;
- Le budget du ministère du **Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation** est en hausse de 26,0 M\$, soit de 2,8 %. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation des crédits affectés au Fonds du développement économique pour le programme ESSOR et pour la réalisation de mandats que le gouvernement confie à Investissement Québec;

- Le budget alloué au ministère de l'**Emploi et de la Solidarité sociale** est en baisse de 94,3 M\$. Cette diminution s'explique essentiellement par une somme de 75,0 M\$ reçue en 2011-2012 de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants, à laquelle s'ajoute l'effet escompté de la baisse de la clientèle aux programmes d'aide financière de dernier recours et la fin du Plan emploi métropole. Cette diminution est en partie compensée par l'impact de l'indexation des prestations d'aide financière de dernier recours;
- Le budget du ministère des **Finances** est en hausse de 16,6 M\$. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'inclusion, en 2012-2013, de la provision pour des initiatives concernant les revenus de 57,3 M\$, compensée par le versement, en 2011-2012, d'un montant non récurrent au Fonds du Plan Nord de 19,0 M\$ et par une diminution des besoins de la Société de financement des infrastructures locales du Québec attribuable à un nouveau partage, à compter de 2012-2013, du financement des infrastructures locales avec le ministère des Transports et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour un montant de 14,3 M\$ actuellement prévu au Fonds de suppléance;
- Le budget du ministère de l'**Immigration et des Communautés culturelles** est en hausse de 130,4 M\$. Cette variation s'explique par le fait que la dépense probable 2011-2012 exclut les sommes transférées au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et au ministère de la Santé et des Services sociaux pour des activités de soutien à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes, mais inclut les montants associés au crédit au net. Cette variation s'explique également par la réduction des dépenses découlant de l'optimisation des processus des programmes des travailleuses et des travailleurs temporaires et qualifiés, du programme Investisseur et du programme de parrainage familial et de sélection des personnes réfugiées;
- Le budget du ministère de la **Justice** augmente de 6,7 M\$, en raison notamment des sommes additionnelles autorisées pour la mise en œuvre des mesures du Plan Accès Justice, du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie, des effectifs supplémentaires accordés dans le contexte des négociations des conditions de travail des procureurs aux poursuites criminelles et pénales, de la création du comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales et du Bureau de lutte à la corruption et à la malversation. Ces hausses sont compensées en partie par la non récurrence de certaines dépenses et par les sommes reçues de la provision pour les initiatives concernant les revenus du ministère des Finances;
- Le budget des **Personnes désignées par l'Assemblée nationale** augmente de 2,0 M\$, soit de 2,6 %, principalement en raison de l'indexation des salaires et des dépenses de fonctionnement, du financement public des partis politiques ainsi que de la vacance de certains postes au Vérificateur général en 2011-2012;
- Le budget du ministère des **Relations internationales** est en hausse de 7,9 M\$. La variation s'explique notamment par les sommes transférées à des ministères en 2011-2012 à partir de la provision pour la réalisation de la Politique internationale du Québec, la consolidation du réseau des représentations du Québec dans les pays émergents, le soutien additionnel accordé à Haïti et les montants octroyés pour l'amélioration des pratiques administratives;
- Le budget du ministère des **Ressources naturelles et de la Faune** diminue de 40,6 M\$, soit de 6,9 %. La variation s'explique, d'une part, par une diminution des crédits alloués au financement de certains programmes et, d'autre part, par une augmentation des crédits requis pour la mise en œuvre du nouveau régime forestier. Cette baisse du budget de dépenses est toutefois compensée par des revenus additionnels de redevances qui seront versés au volet forestier du Fonds des ressources naturelles;

- Le budget du ministère de la **Sécurité publique** diminue de 89,4 M\$. Cette diminution s'explique notamment par les sommes versées en 2011-2012 aux sinistrés des inondations en Gaspésie et en Montérégie, par les sommes reçues de la provision pour des initiatives concernant les revenus et par les opérations extraordinaires de la Sûreté du Québec dans les communautés autochtones en 2011-2012;
- Le budget de dépenses du ministère du **Tourisme** est en baisse de 2,7 M\$. Cette variation nette s'explique par une diminution due au report d'investissement au plan d'immobilisations de la Régie des installations olympiques afin de tenir compte de l'intégration de l'Institut national du sport du Québec et aux mesures d'économies, compensées par une augmentation de l'enveloppe allouée pour les croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent;
- Le budget de dépenses du ministère des **Transports** est en baisse de 15,6 M\$. Cette variation s'explique principalement par une réduction de 30,5 M\$ du Programme d'aide financière au réseau routier local en raison des modifications apportées au calendrier de versement des subventions, compensée par une augmentation de 19,8 M\$ pour l'entretien des infrastructures de transport;
- Finalement, la baisse de 12,2 M\$ au ministère du **Travail** est essentiellement attribuable aux sommes reçues au cours de 2011-2012 de la provision du ministère des Finances pour des initiatives concernant les revenus et versées au titre des activités de la Commission de la construction du Québec, de la Régie du bâtiment du Québec et de la Commission de la santé et de la sécurité du travail visant à enrayer le travail au noir et l'évasion fiscale dans l'industrie de la construction.

ANNEXE 2.1

La variation entre le Budget de dépenses 2012-2013 et la dépense probable 2011-2012

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2012-2013	Dépense probable 2011-2012	Écart	
			M\$	%
Assemblée nationale ¹	117,6	116,2	1,4	1,2
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ¹	79,8	77,8	2,0	2,6
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	1 724,8	1 738,4	(13,6)	(0,8)
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 067,6	1 054,2	13,4	1,3
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	997,8	683,1	314,7	0,3 ³
Conseil exécutif	379,3	364,7	14,6	0,8 ⁴
Culture, Communications et Condition féminine	664,1	686,7	(22,6)	(3,3)
Développement durable, Environnement et Parcs	211,7	202,5	9,2	4,5
Développement économique, Innovation et Exportation	960,3	934,3	26,0	2,8
Éducation, Loisir et Sport	15 975,5	15 633,6	341,9	2,2 ⁵
Emploi et Solidarité sociale	4 278,0	4 372,3	(94,3)	(0,6) ⁶
Famille et Aînés	2 450,6	2 411,1	39,5	1,6
Finances ²	154,1	137,5	16,6	(29,6) ⁷
Immigration et Communautés culturelles	299,3	168,9	130,4	1,0 ⁸
Justice	751,3	744,6	6,7	1,7 ⁹
Relations internationales	115,9	108,0	7,9	3,8 ¹⁰
Ressources naturelles et Faune	548,7	589,3	(40,6)	(6,9)
Santé et Services sociaux	30 120,8	29 121,1	999,7	3,4 ¹¹
Sécurité publique	1 200,9	1 290,3	(89,4)	(4,7) ¹²
Tourisme	135,8	138,5	(2,7)	(1,9)
Transports	751,7	767,3	(15,6)	(2,0)
Travail	31,4	43,6	(12,2)	0,2 ¹³
Crédits périmés escomptés	(375,0)	-	(375,0)	-
Dépenses de programmes	62 642,0	61 384,0	1 258,0	2,0
Service de la dette	8 237,0	7 452,0	785,0	10,5
Dépenses budgétaires	70 879,0	68 836,0	2 043,0	3,0

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque portefeuille peut ne pas correspondre au total. Les dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2012-2013.

Références

- ¹ L'information portant sur les crédits, les dépenses et les plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouve au Volume I.
- ² Pour les fins de ce tableau, le service de la dette est exclu des dépenses du portefeuille « Finances ». Au Volume II du Budget de dépenses 2012-2013 et dans les plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, les dépenses du portefeuille « Finances » incorporent le service de la dette.
- ³ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant du Budget de dépenses 2012-2013 le programme Fonds de suppléance.
- ⁴ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant du Budget de dépenses 2012-2013 la provision pour la réalisation de projets de communications gouvernementales.
- ⁵ En excluant de la dépense probable les transferts provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants, de la provision pour la réalisation de projets de communications gouvernementales, de la provision pour la réalisation de projets de création d'emplois pour étudiants et de la provision pour la Politique internationale du Québec, le pourcentage de variation serait de 2,7 %.
- ⁶ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant du Budget de dépenses 2012-2013 la provision pour la réalisation de projets de création d'emplois pour étudiants et en excluant de la dépense probable les transferts provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants, de la provision pour les initiatives concernant les revenus et de la provision pour la réalisation de projets de communications gouvernementales.
- ⁷ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant du Budget de dépenses 2012-2013 la provision pour des initiatives concernant les revenus.
- ⁸ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant du Budget de dépenses 2012-2013 la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants et en excluant de la dépense probable, les montants associés au crédit au net ainsi que les transferts provenant de la provision pour la réalisation de projets de création d'emploi pour étudiants, de la provision pour la réalisation d'activités de promotion de la langue française, de la provision pour la Politique internationale du Québec et de la provision pour la réalisation de projets de communications gouvernementales.
- ⁹ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant de la dépense probable, les transferts provenant de la provision pour la réalisation de projets de création d'emploi pour étudiants, de la provision pour la Politique internationale du Québec ainsi que de la provision pour les initiatives concernant les revenus.
- ¹⁰ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant du Budget de dépenses 2012-2013 la provision pour la réalisation de la Politique internationale du Québec.
- ¹¹ En excluant de la dépense probable les transferts provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants ainsi que de la provision pour la réalisation de projets de communications gouvernementales et, en tenant compte des dépenses financées par le FINESSS, soit 1 005,0 M\$ dans le Budget de dépenses 2012-2013 et 615,3 M\$ dans la dépense probable, le pourcentage de variation serait de 4,7 %.
- ¹² Le pourcentage de variation a été calculé en excluant de la dépense probable les transferts provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus, de la provision pour la Politique internationale du Québec et de la provision pour la réalisation de projets de création d'emplois pour étudiants.
- ¹³ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant de la dépense probable les transferts provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et de la provision pour la réalisation de projets de création d'emplois pour étudiants.

Note

Concernant les références 3 à 13, une provision est un élément d'un programme pour laquelle la loi sur les crédits donne au Conseil du trésor le pouvoir d'autoriser le transfert d'une partie d'un crédit entre programmes ou portefeuilles pour les objets et, s'il y a lieu, selon les conditions qui sont déterminées au Budget de dépenses.

EN BREF

CHAPITRE 3

LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES 2011-2012 ET LE PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Pour l'exercice financier 2011-2012, les dépenses budgétaires du gouvernement s'établissent à 68 836,0 M\$. Les dépenses de programmes s'élèvent à 61 384,0 M\$ et le service de la dette à 7 452,0 M\$, ce qui représente respectivement une hausse de 2,0 % et de 6,7 % comparativement à 2010-2011.

Les dépenses de programmes 2011-2012 sont haussées de 100,0 M\$ par rapport au budget initial en raison du versement en 2011-2012 d'un tel montant pour tenir compte de la révision des clientèles au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

De plus, des dépenses additionnelles ont été compensées par l'application d'un contrôle serré des dépenses.

Quant au service de la dette, il a été révisé à la baisse de 342,0 M\$ par rapport au Budget de dépenses 2011-2012.

Par ailleurs, le Plan de retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014 comprend des mesures permettant à terme de réduire de 5,2 G\$ la croissance des dépenses de programmes des ministères et organismes.

Les efforts de réduction des dépenses réalisés par les ministères et organismes totalisent 2 664,0 M\$ en 2011-2012. Près de la moitié de ces économies résultent de la rationalisation des coûts de l'administration publique.

1. L'ÉVOLUTION DE LA PRÉVISION DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES EN 2011-2012

Les dépenses de programmes ont été haussées de 100,0 M\$ par rapport à l'objectif de 61 284,0 M\$ apparaissant au Budget de dépenses 2011-2012. Cette augmentation est attribuable au versement en 2011-2012 d'un tel montant pour tenir compte de la révision des clientèles au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Par ailleurs, l'application d'un contrôle serré des dépenses a permis de pourvoir à des dépenses additionnelles au cours de l'exercice, notamment :

- Au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, pour la diminution moins élevée que prévue de la clientèle à l'aide financière de dernier recours;
- Au ministère de la Famille et des Aînés, pour la révision des coûts reliés aux ententes négociées avec les responsables des services de garde en milieu familial;
- Au ministère de la Justice, pour certains montants forfaitaires accordés aux juristes de l'État et aux procureurs aux poursuites criminelles et pénales lors des négociations de leurs conditions de travail ainsi que pour le paiement des honoraires des avocats de pratique privée dans le cadre des mégaprocès;
- Au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, pour la majoration de l'enveloppe budgétaire du Programme d'investissements sylvicoles;
- Au ministère de la Sécurité publique, pour le renouvellement du contrat de travail des policiers 2010-2015 ainsi que pour l'aide financière versée en raison des sinistres majeurs (inondations du printemps 2011 en Montérégie et grandes marées de décembre 2010 survenues dans l'Est du Québec).

En 2011-2012, le service de la dette s'établit à 7 452,0 M\$, dont 4 695,0 M\$ pour le service de la dette directe et 2 766,0 M\$ pour les intérêts sur le compte des régimes de retraite.

Dans l'ensemble, le service de la dette est révisé à la baisse de 342,0 M\$ par rapport à la prévision du budget de mars 2011 en raison essentiellement des taux d'intérêt plus faibles que prévu.

Évolution du budget de dépenses 2011-2012

(en millions de dollars)

	Dépenses de programmes	Service de la dette	Dépenses budgétaires
Budget de dépenses 2011-2012	61 284,0	7 794,0	69 078,0
Variations :			
• Versement en 2011-2012 pour tenir compte de la révision des clientèles au MELS	100,0	-	100,0
• Autres facteurs	-	(342,0)	(342,0)
	100,0	(342,0)	(242,0)
Dépense probable	61 384,0	7 452,0	68 836,0

2. LA VARIATION DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES DU GOUVERNEMENT EN 2011-2012

Les dépenses budgétaires du gouvernement encourues au cours de l'exercice financier 2011-2012 s'établissent à 68 836,0 M\$, en hausse de 1 686,4 M\$ ou de 2,5 % par rapport à l'exercice financier précédent.

Les dépenses de programmes sont en hausse de 2,0 % et s'élèvent à 61 384,0 M\$, comparativement à 60 165,7 M\$ en 2010-2011.

Le service de la dette s'élève à 7 452,0 M\$, ce qui représente une augmentation de 468,1 M\$ ou de 6,7 % par rapport à 2010-2011.

Dépenses budgétaires¹ (en millions de dollars)

	2011-2012	2010-2011	Variation	
			M\$	%
Dépenses de programmes	61 384,0	60 165,7	1 218,3	2,0
Service de la dette	7 452,0	6 983,9	468,1	6,7
Dépenses budgétaires	68 836,0	67 149,6	1 686,4	2,5

¹ Les dépenses 2010-2011 sont présentées selon la structure budgétaire 2012-2013, laquelle exclut le ministère du Revenu, remplacé par l'Agence du revenu du Québec depuis le 1^{er} avril 2011.

3. L'ÉVOLUTION DES CRÉDITS AUTORISÉS EN 2011-2012

Le 17 mars 2011, les crédits totaux présentés à l'Assemblée nationale s'établissaient à 73 236,6 M\$, soit 65 425,6 M\$ pour les dépenses de programmes et 7 811,0 M\$ pour le service de la dette.

Au net, les crédits permanents ont été inférieurs de 164,5 M\$ à ceux prévus en début d'exercice. Cette diminution s'explique, notamment, par la révision à la baisse du service de la dette, partiellement compensée par la révision à la hausse du coût des services médicaux et de l'assurance médicaments ainsi que par les sommes requises en raison des sinistres majeurs (inondations du printemps 2011 en Montérégie et grandes marées de décembre 2010 survenues dans l'Est du Québec).

En excluant les crédits de 4 072,5 M\$ affectés au budget d'investissements au titre des prêts, placements, avances et autres ainsi qu'aux immobilisations, et en incluant les dépenses ne nécessitant pas de crédit, les dépenses budgétaires du gouvernement s'établissent à 68 836,0 M\$.

Conciliation entre les crédits et la dépense probable 2011-2012

(en millions de dollars)

	Dépenses de programmes	Service de la dette	Dépenses budgétaires
Crédits initiaux	65 425,6	7 811,0	73 236,6
Crédits permanents et autres : variation	185,5	(350,0)	(164,5)
Crédits totaux	65 611,1	7 461,0	73 072,1
Dépenses ne nécessitant pas de crédit	157,0	(9,0) ¹	148,0
MOINS : Crédits affectés au budget d'investissements	(4 072,5)	-	(4 072,5)
MOINS : Crédits non utilisés	(311,6)	-	(311,6)
Dépense probable	61 384,0	7 452,0	68 836,0

¹ Baisse découlant de l'excédent des revenus de placement sur les intérêts encourus pour l'obligation relative aux congés de maladie accumulés.

4. LE PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE D'ICI 2013-2014 – MINISTÈRES ET ORGANISMES

Le Plan de retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014 comprend des mesures permettant à terme de réduire de 5,2 G\$ la croissance des dépenses de programmes des ministères et organismes. Ces mesures reposent sur trois grands axes :

- La réduction des coûts de l'administration publique (2,5 G\$);
- La révision des paramètres des programmes (1,0 G\$);
- Une discipline budgétaire contraignante (1,7 G\$).

Les efforts en vue de limiter la croissance des dépenses de programmes sont bien entamés et entraînent des économies annuelles récurrentes, lesquelles sont déjà escomptées aux enveloppes de dépenses 2012-2013. Les mesures, mises en place dès 2010-2011, ont permis de réaliser des économies importantes, tel qu'illustré au tableau de la page suivante. Les efforts de réduction des dépenses réalisés par les ministères et organismes totalisent 2 664,0 M\$ en 2011-2012.

Près de la moitié de ces économies résulte de la rationalisation des coûts de l'administration publique, notamment de la réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative, du gel de la masse salariale des ministères et organismes et, enfin, de la modulation de la croissance salariale en fonction de la capacité budgétaire du gouvernement.

Réduction des dépenses de programmes des ministères et organismes (en millions de dollars)

	Économies cumulatives 2011-2012	Économies attendues en 2013-2014
Réduction des coûts de l'administration publique		
Paramètres permettant de limiter la croissance salariale, y compris un gel de la masse salariale des ministères et organismes budgétaires	977	1 573
Réduction de 10 % des dépenses de fonctionnement de nature administrative, dont une réduction de 25 % des dépenses de publicité, de formation et de déplacement dès l'exercice 2010-2011	100	252
Contrôle serré des dépenses en ressources informationnelles	40	200
Rationalisation des services administratifs et autres mesures		
• Plan d'optimisation en santé : volet Rationalisation des services administratifs	52	200 ¹
• Réduction des espaces gouvernementaux et des projets d'aménagement des locaux	18	30
• Autres	51	217
	1 238	2 472
Révision des paramètres de programmes		
Aide aux entreprises	268	298
Prix remboursé des médicaments génériques	118	190
Regroupement de programmes – Approche de guichet unique	1	3
Amélioration de la performance des programmes dans les ministères et dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation		
• Plan d'optimisation en santé : volet Amélioration de la performance des programmes	50	270
• Autres	83	262
	520	1 023
Discipline budgétaire		
Croissance budgétaire limitée et réduction de l'enveloppe allouée à de nouveaux programmes à compter de 2011-2012	906	1 709
TOTAL DES MESURES DE RÉDUCTION	2 664	5 204
RENDEMENT ATTENDU	2 289	5 204

¹ Excluant un montant de 70,0 M\$ apparaissant à la rubrique touchant le contrôle serré des dépenses en ressources informationnelles.

A. LA RÉDUCTION DES COÛTS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

PARAMÈTRES PERMETTANT DE LIMITER LA CROISSANCE SALARIALE

Les conventions collectives signées avec les centrales syndicales prévoient une indexation salariale de 0,75 % pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

La masse salariale des ministères et organismes budgétaires est gelée au niveau de 2010-2011 jusqu'en 2013-2014. Ainsi, la croissance de la masse salariale découlant, entre autres, des indexations salariales et de la progression dans les échelles salariales doit être compensée par des gains d'efficacité et le remplacement partiel des départs à la retraite.

Des mesures ont également été adoptées concernant un gel du recrutement sur des emplois réguliers et occasionnels dans la fonction publique pour la période du 21 juin 2011 au 31 mars 2012, applicables aux ministères et organismes dont le personnel est nommé selon la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1).

Les économies cumulatives en 2011-2012 à ces égards totalisent 977,0 M\$ et devraient atteindre 1 573,0 M\$ en 2013-2014.

RÉDUCTION DE 10 % DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE NATURE ADMINISTRATIVE

La réduction cumulative des dépenses de fonctionnement de nature administrative des ministères et organismes budgétaires atteint 7 % en 2011-2012, par rapport au budget initial 2010-2011. En 2013-2014, la réduction devrait se situer à 10 %.

Cette réduction inclut l'objectif de diminution de 25 % des dépenses de publicité, de formation et de déplacement depuis l'exercice 2010-2011.

Les économies cumulatives en 2011-2012 totalisent 100,0 M\$. L'ensemble de ces mesures devraient permettre des économies atteignant 252,0 M\$ en 2013-2014.

CONTRÔLE SERRÉ DES DÉPENSES EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Une cible d'économies récurrentes de 200,0 M\$ en 2013-2014 en matière de ressources informationnelles a été établie pour les organismes publics. Les économies visées sont ainsi réparties :

- 120,0 M\$ dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation et 80,0 M\$ dans les ministères et organismes, dont 27,0 M\$ de la part des ministères et organismes budgétaires et 53,0 M\$ de la part des organismes autres que budgétaires.

Les cibles d'économies sont déjà escomptées aux enveloppes de dépenses 2012-2013 des ministères et organismes budgétaires, lesquels doivent geler les enveloppes budgétaires reliées aux ressources informationnelles 2012-2013 et 2013-2014 au niveau de 2010-2011.

Les économies cumulatives en 2011-2012 atteignent 40,0 M\$.

RATIONALISATION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET AUTRES MESURES

PLAN D'OPTIMISATION EN SANTÉ

Le ministre de la Santé et des Services sociaux a annoncé, le 9 décembre 2010, un plan d'optimisation des services permettant de réduire les coûts de l'administration et du soutien du réseau et d'améliorer l'efficacité dans la dispensation des services. Pour faciliter l'atteinte des objectifs de rationalisation, dont la réduction des dépenses administratives au profit des services à la population, la Loi visant à améliorer la gestion du réseau de la santé et des services sociaux (2011, c. 15) a été adoptée par l'Assemblée nationale.

En matière de rationalisation des services administratifs, des économies de 200,0 M\$ sont escomptées à terme, notamment par :

- Administration et soutien : une réduction des dépenses de fonctionnement, possible par le regroupement de différents services administratifs, par une révision des mandats respectifs des paliers national, régional et local et par le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux du personnel administratif;
- Approvisionnement : une révision du nombre de corporations d'achat en misant sur une spécialisation de leur expertise tout en optimisant l'approvisionnement des établissements.

De plus, des économies de 70,0 M\$ sont escomptées en 2013-2014 au titre des technologies de l'information. Ces économies apparaissent à la rubrique touchant le contrôle serré des dépenses en ressources informationnelles.

Les économies cumulatives en 2011-2012 atteignent 52,0 M\$.

RÉDUCTION DES ESPACES GOUVERNEMENTAUX ET DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX

Une cible d'économies de 30,0 M\$ en 2013-2014 a été fixée à l'égard des espaces gouvernementaux et des projets d'aménagement des locaux.

Depuis l'exercice 2011-2012, les ministères et organismes doivent amortir les coûts des aménagements de leurs locaux sur la période prévue par la Société immobilière du Québec (SIQ) et respecter les modalités de remboursement déjà convenues avec la SIQ à cet égard. Des économies de 18,0 M\$ sont cumulées à cet effet en 2011-2012. De plus, pour les exercices 2012-2013 et 2013-2014, les ministères et organismes doivent limiter le coût de leurs projets d'aménagement des locaux à la moyenne de leurs dépenses d'aménagement effectuées au cours des trois dernières années. Enfin, des travaux sont en cours afin de rationaliser l'utilisation des espaces de bureau.

AUTRES

Le Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014 propose des gestes porteurs visant notamment à améliorer le fonctionnement de l'État. La simplification du fonctionnement de l'État et une prestation de services plus efficace sont des éléments essentiels de ce plan. À ce titre, plusieurs ministères ont pris des actions concrètes afin de favoriser la réduction des coûts de l'administration publique et en poursuivre la réalisation. Par ailleurs, la Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds (2011, c. 16) a été sanctionnée le 13 juin 2011.

B. LA RÉVISION DES PARAMÈTRES DE PROGRAMMES

AIDE AUX ENTREPRISES

Dans le cadre du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014, déposé lors du Discours sur le budget 2010-2011, le gouvernement annonçait la révision complète des programmes de l'État, dont les programmes du secteur de l'aide aux entreprises. C'est dans ce contexte que le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation a réalisé un exercice important de révision de l'ensemble de ses programmes. Cet exercice a permis de redéfinir l'offre de service du Ministère dans la perspective de programmes mieux ciblés, davantage intégrés et compétitifs avec ce qui se fait ailleurs. L'intervention du Ministère en matière de soutien aux entreprises est maintenant recentrée autour de six lignes d'affaires, soit l'entrepreneuriat, l'exportation, l'innovation, l'investissement, la relance et la diversification économique ainsi que les secteurs stratégiques et créneaux d'excellence.

Les économies attendues au titre de la révision de l'aide aux entreprises s'élèvent à près de 300,0 M\$ en 2013-2014, représentant déjà des économies cumulatives de 268,0 M\$ en 2011-2012.

PRIX REMBOURSÉ DES MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES

En 2007, le gouvernement a annoncé une politique du médicament qui repose sur quatre axes bien précis, dont l'établissement d'un prix juste et raisonnable des médicaments.

Il est établi que chaque fabricant de médicaments innovateurs ou génériques s'engage à fournir ses produits au Québec au meilleur prix consenti pour ces mêmes produits à tout autre régime public ailleurs au Canada.

À la suite de la baisse des prix survenue en Ontario pour les médicaments génériques, il a été convenu avec les fabricants de ces médicaments que les prix seront réduits pour atteindre les prix ontariens d'ici le 1^{er} avril 2012. Ainsi, en 2011, le Québec a payé 30 % du prix du médicament d'origine pour un médicament générique. Le taux sera ramené à 25 % le 1^{er} avril 2012.

Cette mesure s'inscrit dans le plan d'optimisation des services annoncé par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Les économies attendues en 2013-2014 sont de l'ordre de 190,0 M\$ par année. Ces économies contribueront à assurer la pérennité du régime d'assurance médicaments. Au terme de l'exercice 2011-2012, les économies cumulatives totalisent 118,0 M\$.

REGROUPEMENT DE PROGRAMMES – APPROCHE DE GUICHET UNIQUE

Les travaux afférents aux mandats d'examen initiés dans les domaines du développement économique des régions, de la francisation et de l'intégration des immigrants ainsi que du soutien aux événements sont très avancés. Ces initiatives permettront de faciliter l'accès aux services par les bénéficiaires et de renforcer la coordination des interventions gouvernementales, d'améliorer leur efficacité et leur efficience, d'éliminer les chevauchements et de regrouper l'expertise.

Compte tenu notamment des délais de mise en œuvre et du décalage des effets de certaines mesures, les actions posées n'auront pas d'impact budgétaire important d'ici l'échéance de 2013-2014. Les économies escomptées pour ces mandats ont ainsi été remplacées par d'autres mesures qui permettront de respecter l'objectif de réduction de la croissance des dépenses de programmes à court terme. Cependant, ces initiatives devraient avoir, à terme, des effets structurants importants et permettront ainsi de contribuer, au-delà de cette échéance, à limiter la croissance des dépenses de programmes de façon durable.

AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DES PROGRAMMES DANS LES MINISTÈRES ET DANS LES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DE L'ÉDUCATION

PLAN D'OPTIMISATION EN SANTÉ

Tel que prévu au plan d'optimisation des services déposé par le ministre de la Santé et des Services sociaux et afin d'améliorer l'efficacité dans la dispensation des services, des projets de type « Lean » sont prévus et des appels de propositions sont adressés aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux en vue d'actualiser des initiatives provenant de la base.

En matière d'amélioration de la performance des programmes, des économies de 270,0 M\$ sont escomptées à terme, représentant des économies cumulatives de 50,0 M\$ en 2011-2012.

AUTRES

Plusieurs ministères ont pris des mesures concrètes afin d'améliorer leur performance. Ces initiatives s'appuient sur une évaluation systématique de la livraison des programmes et de l'efficacité administrative. Les ministères sont en constante évolution à l'égard de la revue de leurs programmes.

C. LA DISCIPLINE BUDGÉTAIRE

Les ministères et organismes ont fait preuve d'une discipline ordonnée afin de respecter globalement leur enveloppe budgétaire 2011-2012. La croissance des dépenses de programmes 2011-2012 a été limitée à 2,0 % tout en assumant des coûts additionnels à divers postes budgétaires.

Pour les années ultérieures, le gouvernement continuera de limiter la mise en œuvre de nouveaux programmes ou de nouvelles initiatives. Quant aux économies anticipées en 2012-2013, elles sont déjà escomptées aux enveloppes de dépenses 2012-2013.

En matière de discipline budgétaire, des économies de 1 709,0 M\$ sont attendues en 2013-2014. Au terme de l'exercice 2011-2012, les économies cumulatives totalisent 906,0 M\$.

5. LE PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE D'ICI 2013-2014 – ORGANISMES PUBLICS

Le Plan de retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014 prévoit que les organismes publics, soit les organismes autres que budgétaires, les fonds spéciaux et les sociétés d'État, doivent réduire leur budget de 530,0 M\$ d'ici 2013-2014, dont 80,0 M\$ pour les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux.

La Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (2010, c. 20) a étendu la réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative aux organismes autres que budgétaires et à certaines sociétés d'État. Pour 2011-2012, les organismes visés par la loi ont donc réduit leurs dépenses de fonctionnement de nature administrative de 40,6 M\$, dont 18,2 M\$ à l'égard des dépenses de publicité, de formation et de déplacement.

Même s'ils ne sont pas visés par la loi, les fonds spéciaux doivent appliquer ces mêmes mesures. De plus, les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux doivent réduire leur budget de l'équivalent de 1 % de leur masse salariale depuis 2010-2011. Cette réduction est cumulative pour atteindre 4 % en 2013-2014. Ces deux dernières mesures ont entraîné une réduction des dépenses de 27,8 M\$ en 2011-2012.

Au total, les mesures appliquées aux organismes autres que budgétaires et aux fonds spéciaux ont généré des économies cumulatives totalisant 68,4 M\$ en 2011-2012.

Impact en 2011-2012 des mesures de réduction pour les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux

(en millions de dollars)

	Dépenses de fonctionnement de nature administrative	Équivalent de 1 % de la masse salariale	Total
Organismes autres que budgétaires	40,6	21,7	62,3
Fonds spéciaux	2,9	3,2	6,1
Total	43,5	24,9	68,4

À ce jour, la politique de réduction des dépenses de l'Agence métropolitaine de transport a été adoptée par son conseil d'administration, mais n'a pas encore été déposée auprès du gouvernement. Par ailleurs, à la suite de la fusion de la Société générale de financement et d'Investissement Québec, une nouvelle politique doit être déposée par Investissement Québec (pour la période 2011-2012 à 2013-2014). Quant à la politique d'Hydro-Québec, celle-ci a été déposée mais n'est pas encore approuvée.

Pour l'exercice financier 2010-2011, la Société des alcools du Québec et la Société des loteries du Québec ont réduit leurs dépenses de publicité, de formation et de déplacement de 2,3 M\$. Ces économies sont intégrées aux efforts de 154,0 M\$ réalisés au titre de la hausse de productivité pour les sociétés d'État commerciales 2010-2011 et 2011-2012.

Finalement, les déficits du réseau de la santé et des services sociaux ont été réduits de 50,0 M\$ en 2011-2012.

EN BREF

CHAPITRE 4 LES RÉSULTATS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES

Pour l'exercice financier 2012-2013, les revenus et les dépenses des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires ainsi que des entités des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation s'élèvent respectivement à 70 220,5 M\$ et à 69 004,4 M\$ avant les ajustements de la consolidation. Quant aux comptes à fin déterminée, les revenus s'élèvent à 1 367,9 M\$ et les dépenses à 1 379,5 M\$.

La consolidation des revenus et des dépenses des entités consolidées et des comptes à fin déterminée a pour effet d'augmenter les revenus du gouvernement de 21 333,0 M\$ et les dépenses de 20 138,0 M\$, pour un impact à la hausse de 1 195,0 M\$ sur les résultats financiers consolidés du gouvernement pour l'exercice financier 2012-2013.

Les prévisions des résultats des organismes autres que budgétaires et des fonds spéciaux tiennent compte de l'impact des politiques visant la réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative des organismes, tel que prévu à la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (2010, c. 20).

1. L'ÉVOLUTION DE LA PRÉVISION DES RÉSULTATS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES EN 2011-2012

Depuis le dépôt du Budget de dépenses 2011-2012, les résultats prévus des entités consolidées et des comptes à fin déterminée se sont améliorés globalement de 894,4 M\$, avant les ajustements de la consolidation, passant d'un surplus prévu de 1 039,3 M\$ à 1 933,7 M\$ pour l'exercice :

- Les résultats prévus des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires se sont améliorés de 436,1 M\$;
- Les résultats prévus des entités des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ont été revus à la hausse de 29,0 M\$;
- Les résultats des comptes à fin déterminée se sont accrus de 429,3 M\$.

Évolution de la prévision des résultats des entités consolidées en 2011-2012

(en millions de dollars)

	2011-2012		Variation
	Prévisions révisées	Budget de dépenses	
Fonds spéciaux ¹	1 402,5	1 104,0	298,5
Organismes autres que budgétaires	117,5	(20,1)	137,6
	1 520,0	1 083,9	436,1
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	4,0	(25,0)	29,0
Comptes à fin déterminée	409,7	(19,6)	429,3
Résultats avant les ajustements de la consolidation	1 933,7	1 039,3	894,4

¹ Incluant les résultats du Fonds des générations.

Plus précisément, l'amélioration des résultats prévus de 436,1 M\$ des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires, avant les ajustements de la consolidation, s'explique principalement par les facteurs suivants :

- Une amélioration des résultats nets du Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) de 204,1 M\$, découlant de revenus de taxes sur les carburants et de droits d'immatriculation des véhicules et de permis de conduire plus élevés que prévus, ainsi que des dépenses moins élevées que prévu en raison de délai dans la réalisation de projets des organismes publics de transport en commun;
- Une amélioration de 76,7 M\$ au Fonds vert, qui résulte principalement de certains délais dans la mise en œuvre de mesures du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques;
- L'amélioration importante des résultats de 73,9 M\$ de La Financière agricole du Québec qui s'explique principalement par une révision de la méthodologie de tarification au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et par un raffermissement des prix dans les secteurs des céréales et du porc;

- L'Agence du revenu du Québec présente un surplus additionnel de 40,6 M\$ en 2011-2012 qui découle essentiellement de revenus provenant d'organismes autres que budgétaires supérieurs à ceux prévus ainsi que d'économies en rémunération générées par les délais dans la dotation des postes;
- Au Fonds de développement du marché du travail, le déficit prévu de 32,7 M\$ s'est transformé en un surplus de 2,1 M\$. Cette amélioration de 34,8 M\$ des résultats nets s'explique notamment par une baisse des dépenses aux mesures d'aide à l'emploi.

Évolution de la prévision des résultats des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires en 2011-2012
(en millions de dollars)

	2011-2012		Variation
	Prévisions révisées	Budget de dépenses	
Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT)	508,8	304,7	204,1
Fonds vert	(75,6)	(152,3)	76,7
La Financière agricole du Québec	61,6	(12,3)	73,9
Agence du revenu du Québec	40,6	-	40,6
Fonds de développement du marché du travail	2,1	(32,7)	34,8
Autres fonds et organismes ¹	982,5	976,5	6,0
Résultats avant les ajustements de la consolidation	1 520,0	1 083,9	436,1

¹ Incluant les résultats du Fonds des générations.

2. LES RÉSULTATS DU GOUVERNEMENT APRÈS IMPACT DE LA CONSOLIDATION EN 2012-2013

Pour l'exercice financier 2012-2013, les revenus et les dépenses prévus des entités consolidées s'élèvent respectivement à 21 333,0 M\$ et à 20 138,0 M\$ après les ajustements de la consolidation, pour un impact favorable de 1 195,0 M\$ sur les résultats financiers du gouvernement. Cet impact représente une hausse de 50,0 M\$ par rapport à 2011-2012 qui se répartit ainsi :

- Une détérioration de 262,4 M\$ des résultats prévus des fonds spéciaux;
- Une détérioration de 41,5 M\$ des résultats prévus des organismes autres que budgétaires;
- Une détérioration de 4,0 M\$ des résultats prévus des entités des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation;
- Une variation à la baisse de 421,3 M\$ des résultats prévus des comptes à fin déterminée;
- Ces détériorations sont toutefois compensées par un effet positif des ajustements de la consolidation d'un montant de 779,2 M\$.

Les changements survenus à la liste des entités consolidées, des comptes à fin déterminée et des entités des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation sont présentés à l'annexe 4.1.

Impact de la consolidation sur les résultats du gouvernement en 2012-2013

(en millions de dollars)

	2012-2013			2011-2012 ¹	
	Revenus	Dépenses	Résultats nets	Résultats probables	Variation
Fonds spéciaux ²	10 562,9	9 422,8	1 140,1	1 402,5	(262,4)
Organismes autres que budgétaires	22 254,6	22 178,6	76,0	117,5	(41,5)
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	37 403,0	37 403,0	-	4,0	(4,0)
	70 220,5	69 004,4	1 216,1	1 524,0	(307,9)
Comptes à fin déterminée ³	1 367,9	1 379,5	(11,6)	409,7	(421,3)
Ajustements de la consolidation ⁴	(50 255,4)	(50 245,9)	(9,5)	(788,7)	779,2
Impact de la consolidation	21 333,0	20 138,0	1 195,0	1 145,0	50,0

¹ Les données sont présentées conformément à la structure 2012-2013.

² Incluant les résultats du Fonds des générations.

³ Les résultats des comptes à fin déterminée sont présentés sur une base de comptabilité de caisse, ce qui peut générer des fluctuations importantes en fonction des entrées et des sorties de fonds. Les ajustements de la consolidation ont pour effet d'ajuster ces résultats afin qu'ils soient présentés sur une base de comptabilité d'exercice. Après les ajustements de la consolidation, les résultats des comptes à fin déterminée sont à l'équilibre. Les résultats des comptes à fin déterminée sont présentés à l'annexe 4.4.

⁴ Les ajustements de la consolidation ont pour effet d'éliminer les opérations conclues entre les entités du périmètre comptable du gouvernement et envers le fonds général, d'harmoniser les conventions comptables en usage dans les entités consolidées avec celles utilisées par le gouvernement et d'effectuer les reclassifications adéquates. Source : ministère des Finances du Québec.

3. LES RÉSULTATS DES FONDS SPÉCIAUX EN 2012-2013

Les fonds spéciaux présentent un excédent prévu de 1 140,1 M\$, avant les ajustements de la consolidation, pour l'exercice financier 2012-2013 comparativement à un surplus anticipé de 1 402,5 M\$ en 2011-2012. Cette baisse de 262,4 M\$ s'explique en grande partie par les facteurs suivants :

- Une variation défavorable de 112,1 M\$ des résultats nets du Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) résultant d'un accroissement plus rapide des dépenses d'opération par rapport aux revenus de taxes sur les carburants et de droits d'immatriculation des véhicules et des permis de conduire. Cette augmentation des dépenses est générée par le niveau des investissements réalisés dans le cadre du Plan québécois des infrastructures;
- Un déficit prévu de 137,0 M\$ au Fonds vert en 2012-2013 comparativement à un déficit prévu de 75,6 M\$ en 2011-2012. Cette détérioration de 61,4 M\$ s'explique principalement par une augmentation du rythme des dépenses du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques;
- Le Fonds des générations présente des revenus à la hausse de 63,0 M\$ pour l'exercice financier 2012-2013 comparativement à ceux de 2011-2012. Cette variation s'explique par une augmentation des revenus de placements et des redevances hydrauliques prévus. Le Fonds des générations est constitué des sommes provenant de sources de revenus dédiées exclusivement au remboursement de la dette du Québec;
- Un déficit de 34,7 M\$ est prévu au Fonds de développement du marché du travail en 2012-2013 comparativement à un surplus de 2,1 M\$ en 2011-2012. Cette détérioration de 36,8 M\$ des résultats nets s'explique par une augmentation des dépenses en 2012-2013 découlant de l'objectif de référer davantage de clientèle aux mesures d'aide à l'emploi. Le déficit sera financé par l'utilisation des surplus cumulés;
- Le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique prévoit un déficit de 4,2 M\$ en 2012-2013, comparativement à un surplus anticipé de 16,6 M\$ en 2011-2012. Cette détérioration de 20,8 M\$ s'explique d'une part, par la hausse du rythme de réalisation des différents projets financés par le fonds et d'autre part, par la réduction prévue des transferts fédéraux pour le financement des projets autorisés dans le cadre du programme Infrastructures de loisirs du Canada.

Résultats en 2012-2013 des fonds spéciaux¹

(en millions de dollars)

	2012-2013			2011-2012	Variation
	Revenus	Dépenses	Résultats nets	Résultats probables	
Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT)	3 146,0	2 749,3	396,7	508,8	(112,1)
Fonds vert	360,5	497,5	(137,0)	(75,6)	(61,4)
Fonds des générations	911,0	-	911,0	848,0	63,0
Fonds de développement du marché du travail	1 076,1	1 110,8	(34,7)	2,1	(36,8)
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	67,7	71,9	(4,2)	16,6	(20,8)
Autres fonds spéciaux	5 001,6	4 993,3	8,3	102,6	(94,3)
Résultats avant les ajustements de la consolidation	10 562,9	9 422,8	1 140,1	1 402,5	(262,4)

¹ Les résultats des fonds spéciaux sont présentés à l'annexe 4.2.

4. LES RÉSULTATS DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES EN 2012-2013

Les résultats prévus des organismes autres que budgétaires affichent un surplus de 76,0 M\$, avant les ajustements de la consolidation en 2012-2013, comparativement à un surplus anticipé de 117,5 M\$ en 2011-2012. Cette diminution de 41,5 M\$ des résultats nets prévus s'explique en grande partie par les facteurs suivants :

- La Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) prévoit un surplus de 5,5 M\$ pour l'exercice financier 2012-2013 comparativement à un déficit prévu de 61,7 M\$ en 2011-2012. Cette amélioration des résultats de 67,2 M\$ s'explique par le versement en 2011-2012 de la majorité des dernières subventions en lien avec le Plan d'investissements 2005-2010. Elle s'explique également par l'entrée en vigueur en 2012-2013 de la nouvelle norme comptable concernant les paiements de transfert et à un nouveau partage, à compter de 2012-2013, du financement des infrastructures locales au Québec entre la SOFIL, le ministère des Transports et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- La variation de 60,6 M\$ à l'Agence du revenu du Québec s'explique par des revenus supérieurs à ceux prévus et par des économies en rémunération générées en 2011-2012. Le déficit prévu de 20,0 M\$ en 2012-2013 sera financé par l'utilisation des surplus cumulés;
- Services Québec présente un déficit de 0,7 M\$ en 2012-2013 comparativement à un surplus de 11,1 M\$ en 2011-2012. Cette variation à la baisse de 11,8 M\$ est principalement attribuable à une augmentation de la dépense d'amortissement reliée au transfert de la propriété de certains actifs du Secrétariat du Conseil du trésor à Services Québec;
- Le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) présente un déficit de 13,5 M\$ en 2012-2013 comparativement à 3,5 M\$ en 2011-2012. Cet écart résulte principalement de l'utilisation d'une provision permettant au CSPQ de poursuivre le développement de son offre de services et d'optimiser ses processus d'affaires.

Résultats en 2012-2013 des organismes autres que budgétaires¹

(en millions de dollars)

	2012-2013			2011-2012	Variation
	Revenus	Dépenses	Résultats Nets	Résultats probables	
Société de financement des infrastructures locales du Québec	708,1	702,6	5,5	(61,7)	67,2
Agence du revenu du Québec	997,5	1 017,5	(20,0)	40,6	(60,6)
Services Québec	88,3	89,0	(0,7)	11,1	(11,8)
Centre de services partagés du Québec	704,7	718,2	(13,5)	(3,5)	(10,0)
Autres organismes ²	19 756,0	19 651,3	104,7	131,0	(26,3)
Résultats avant les ajustements de la consolidation	22 254,6	22 178,6	76,0	117,5	(41,5)

¹ Les résultats des organismes autres que budgétaires sont présentés à l'annexe 4.3.

² Incluant, entre autres, la Régie de l'assurance maladie du Québec dont les revenus et les dépenses s'établissent à 9 976,0 M\$ et le Fonds de l'assurance médicaments dont les revenus et les dépenses s'établissent à 3 378,2 M\$.

5. LES RÉSULTATS DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DE L'ÉDUCATION EN 2012-2013

Les résultats des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation présentent un déficit de 100,0 M\$ pour l'exercice financier 2012-2013, comparativement à 45,0 M\$ en 2011-2012, soit une détérioration de 55,0 M\$.

Résultats en 2012-2013 des entités des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation¹

(en millions de dollars)

	2012-2013			2011-2012	Variation
	Revenus	Dépenses	Résultats nets	Résultats probables	
Résultats avant les ajustements de la consolidation	37 303,0	37 403,0	(100,0)	(45,0)	(55,0)

¹ Les listes des entités appartenant aux réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation sont présentées aux annexes 4.5 et 4.6.

ANNEXE 4.1

CHANGEMENTS À LA LISTE DES ENTITÉS CONSOLIDÉES ET DES ENTITÉS DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DE L'ÉDUCATION

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES ET FONDS SPÉCIAUX

Certains organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux se sont ajoutés à la responsabilité d'un titulaire ou ont été déplacés sous la responsabilité d'un autre, ont changé de statut ou n'apparaissent plus au Budget de dépenses par rapport à 2011-2012.

À la suite de l'adoption de nouvelles dispositions concernant les fonds spéciaux, les données qui apparaissaient auparavant aux organismes suivants sont dorénavant présentées à leur fonds respectif, soit :

- Le Bureau de décision et de révision;
- La Commission des lésions professionnelles;
- La Commission des relations du travail;
- Le Tribunal administratif du Québec.

Les résultats concernant le Fonds des générations sont dorénavant présentés à l'annexe 4.2 Résultats des fonds spéciaux. Quant au Fonds de l'assurance médicaments, les résultats sont maintenant présentés à l'annexe 4.3 Résultats des organismes autres que budgétaires.

Un signe (+) indique l'ajout d'un organisme autre que budgétaire ou d'un fonds spécial, alors qu'un signe (-) signifie le retrait d'un organisme autre que budgétaire ou d'un fonds spécial.

Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire

- (-) Les activités de l'Immobilière SHQ ont été intégrées à celles de la Société d'habitation du Québec.
- (-) Les activités de la Société québécoise d'assainissement des eaux ont été intégrées à celles du Ministère.

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

- (-) Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers a été intégré à La Financière agricole du Québec.

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

- (+) Le Fonds relatif à certains sinistres a été ajouté à ce portefeuille.
- (-) Les activités du Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées et du Fonds relatif à la tempête du verglas ont été intégrées au Fonds relatif à certains sinistres.
- (-) Le Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor a cessé ses activités le 14 septembre 2011.
- (-) Les activités du Fonds du service aérien gouvernemental ont été transférées au Centre de services partagés du Québec.

ANNEXE 4.1 (suite)

Développement économique, Innovation et Exportation

- (+) La Commission de la capitale nationale du Québec a été transférée en provenance du portefeuille « Transports ».

Le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, le Fonds de recherche du Québec – Santé et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture ont changé de nom.

Éducation, Loisir et Sport

- (+) Le Fonds pour l'excellence et la performance universitaires a été ajouté à ce portefeuille.

Finances

- (+) Le Fonds du Plan Nord a été ajouté à ce portefeuille.
- (-) Le Fonds de l'industrie des courses de chevaux a cessé ses activités le 1^{er} juillet 2011.

Ressources naturelles et Faune

- (+) Le Fonds des ressources naturelles et le Fonds d'information sur le territoire ont été ajoutés à ce portefeuille.
- (-) Les activités de l'Agence de l'efficacité énergétique, du Fonds forestier et du Fonds du patrimoine minier ont été intégrées au Fonds des ressources naturelles.
- (-) Les activités du Fonds d'information foncière et du Fonds d'information géographique ont été intégrées au Fonds d'information sur le territoire.

Santé et Services sociaux

- (-) La Corporation d'hébergement du Québec a été intégrée à la Société immobilière du Québec.

Transports

- (-) La Commission de la capitale nationale du Québec a été transférée au portefeuille « Développement économique, Innovation et Exportation ».

COMPTES À FIN DÉTERMINÉE

À l'égard des comptes à fin déterminée, 11 nouvelles demandes d'utilisation au compte général Compte pour la formation, le partenariat et l'organisation d'événements spéciaux ont été approuvées, soit aux portefeuilles « Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire », « Développement durable, Environnement et Parcs », « Éducation, Loisir et Sport », « Ressources naturelles et Faune », « Santé et Services sociaux », « Sécurité publique » et « Travail ».

ANNEXE 4.1 (suite)

ENTITÉS DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DE L'ÉDUCATION

Certains établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation se sont ajoutés, ont été fusionnés, ont changé de dénomination ou n'apparaissent plus au Budget de dépenses 2012-2013 par rapport à 2011-2012 :

- Le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle Gabrielle-Major, le Centre de réadaptation Lisette-Dupras, le Centre de santé et de services sociaux Champlain, le Centre de santé et de services sociaux de Témiscaming-et-de-Kipawa, le Centre de santé et de services sociaux du Grand Littoral, le Centre de santé et de services sociaux du Lac-Témiscamingue, le Centre hospitalier régional de Trois-Rivières, le Centre Notre-Dame de L'Enfant (Sherbrooke) Inc., la Corporation du Centre hospitalier Pierre-Janet, l'Hôpital Charles-Lemoyne, l'Hôtel-Dieu de Lévis et Services de réadaptation L'Intégrale ont été retirés de la liste des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux;
- Le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de Montréal (CRDITED de Montréal), le Centre de santé et de services sociaux Alphonse-Desjardins, le Centre de santé et de services sociaux Champlain-Charles-Le Moyne et le Centre de santé et de services sociaux du Témiscamingue ont été ajoutés à la liste des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux;
- Le Cégep de Limoilou se nomme dorénavant Cégep Limoilou.

ANNEXE 4.2

Résultats des fonds spéciaux

(en millions de dollars)

	2012-2013			2011-2012
	Revenus	Dépenses	Résultats	Résultats
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire				
Fonds de développement régional	58,0	58,0	-	-
	58,0	58,0	-	-
Conseil du trésor et Administration gouvernementale				
Fonds relatif à certains sinistres	12,7	12,7	-	-
	12,7	12,7	-	-
Culture, Communications et Condition féminine				
Fonds du patrimoine culturel québécois	15,7	26,5	(10,8)	(2,3)
	15,7	26,5	(10,8)	(2,3)
Développement durable, Environnement et Parcs				
Fonds vert	360,5	497,5	(137,0)	(75,6)
	360,5	497,5	(137,0)	(75,6)
Développement économique, Innovation et Exportation				
Fonds du développement économique	348,5	348,5	-	-
	348,5	348,5	-	-
Éducation, Loisir et Sport				
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	67,7	71,9	(4,2)	16,6
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires	20,0	17,2	2,8	1,2
	87,7	89,1	(1,4)	17,8
Emploi et Solidarité sociale				
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	24,4	24,8	(0,4)	(1,0)
Fonds de développement du marché du travail	1 076,1	1 110,8	(34,7)	2,1
Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	2,7	2,5	0,2	0,2
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	20,4	20,4	-	-
Fonds québécois d'initiatives sociales	25,9	32,9	(7,0)	6,8
	1 149,5	1 191,4	(41,9)	8,1
Famille et Aînés				
Fonds de soutien aux proches aidants	15,0	14,9	0,1	0,2
Fonds pour le développement des jeunes enfants	15,0	15,0	-	-
	30,0	29,9	0,1	0,2

ANNEXE 4.2 (suite)

Résultats des fonds spéciaux

(en millions de dollars)

	2012-2013			2011-2012
	Revenus	Dépenses	Résultats	Résultats
Finances				
Fonds de financement	1 074,5	1 046,6	27,9	45,4
Fonds des générations	911,0	-	911,0	848,0
Fonds du Bureau de décision et de révision	1,5	1,9	(0,4)	0,4
Fonds du centre financier de Montréal	1,6	1,1	0,5	0,1
Fonds du Plan Nord	55,0	51,5	3,5	28,0
Fonds relatif à l'administration fiscale	740,3	740,3	-	-
	2 783,9	1 841,4	942,5	921,9
Justice				
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	12,6	19,8	(7,2)	(2,4)
Fonds des registres du ministère de la Justice	28,1	20,7	7,4	6,4
Fonds du Tribunal administratif du Québec	30,7	32,4	(1,7)	(1,7)
	71,4	72,9	(1,5)	2,3
Ressources naturelles et Faune				
Fonds des ressources naturelles	477,3	506,1	(28,8)	(15,6)
Fonds d'information sur le territoire	133,9	105,1	28,8	31,4
	611,2	611,2	-	15,8
Santé et Services sociaux				
Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux	1 005,0	1 005,0	-	(0,3)
Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie	20,0	20,0	-	-
	1 025,0	1 025,0	-	(0,3)
Sécurité publique				
Fonds des services de police	533,7	533,7	-	-
	533,7	533,7	-	-
Tourisme				
Fonds de partenariat touristique	134,9	138,5	(3,6)	3,6
	134,9	138,5	(3,6)	3,6
Transports				
Fonds de gestion de l'équipement roulant	109,1	109,1	-	-
Fonds de la sécurité routière	8,7	8,1	0,6	0,9
Fonds des réseaux de transport terrestre	3 146,0	2 749,3	396,7	508,8
	3 263,8	2 866,5	397,3	509,7

ANNEXE 4.2 (suite)

Résultats des fonds spéciaux
 (en millions de dollars)

	2012-2013			2011-2012
	Revenus	Dépenses	Résultats	Résultats
Travail				
Fonds de la Commission des lésions professionnelles	60,9	62,1	(1,2)	1,2
Fonds de la Commission des relations du travail	15,5	17,8	(2,3)	-
	76,4	79,9	(3,5)	1,2
Total avant les ajustements de la consolidation	10 562,9	9 422,8	1 140,1	1 402,5

Notes : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque entité consolidée peut ne pas correspondre au total.

Les résultats des entités consolidées sont présentés selon leurs propres conventions comptables, c'est-à-dire avant les ajustements de la consolidation.

ANNEXE 4.3

Résultats des organismes autres que budgétaires

(en millions de dollars)

	2012-2013			2011-2012
	Revenus	Dépenses	Résultats	Résultats
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire				
Société d'habitation du Québec	1 027,1	1 027,1	-	-
	1 027,1	1 027,1	-	-
Agriculture, Pêcheries et Alimentation				
La Financière agricole du Québec	771,6	719,0	52,6	61,6
	771,6	719,0	52,6	61,6
Conseil du trésor et Administration gouvernementale				
Centre de services partagés du Québec	704,7	718,2	(13,5)	(3,5)
Infrastructure Québec	14,2	14,1	0,1	-
Services Québec	88,3	89,0	(0,7)	11,1
Société immobilière du Québec	868,6	849,9	18,7	17,6
	1 675,8	1 671,2	4,6	25,2
Conseil exécutif				
Centre de la francophonie des Amériques	2,4	2,7	(0,3)	(0,4)
	2,4	2,7	(0,3)	(0,4)
Culture, Communications et Condition féminine				
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	87,9	90,2	(2,3)	(0,4)
Conseil des arts et des lettres du Québec	87,1	87,3	(0,2)	(0,2)
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	31,2	32,3	(1,1)	(1,7)
Musée d'Art contemporain de Montréal	11,3	11,6	(0,3)	-
Musée de la Civilisation	28,6	28,6	-	(0,7)
Musée national des beaux-arts du Québec	18,1	18,8	(0,7)	(0,6)
Régie du cinéma	9,3	5,2	4,1	3,0
Société de développement des entreprises culturelles	71,8	71,7	0,1	0,1
Société de la Place des Arts de Montréal	30,7	30,7	-	(0,3)
Société de télédiffusion du Québec	77,2	78,3	(1,1)	(0,5)
Société du Grand Théâtre de Québec	9,6	9,9	(0,3)	(0,3)
	462,8	464,6	(1,8)	(1,6)

ANNEXE 4.3 (suite)

Résultats des organismes autres que budgétaires

(en millions de dollars)

	2012-2013			2011-2012
	Revenus	Dépenses	Résultats	Résultats
Développement durable, Environnement et Parcs				
Société des établissements de plein air du Québec	128,1	128,0	0,1	0,5
Société québécoise de récupération et de recyclage	41,9	41,8	0,1	-
	170,0	169,8	0,2	0,5
Développement économique, Innovation et Exportation				
Centre de recherche industrielle du Québec	33,4	33,4	-	0,1
Commission de la capitale nationale du Québec	18,3	18,3	-	-
Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies	60,5	61,1	(0,6)	(1,0)
Fonds de recherche du Québec - Santé	101,7	101,7	-	(3,6)
Fonds de recherche du Québec - Société et culture	54,9	55,6	(0,7)	(1,3)
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	5,5	5,9	(0,4)	(0,3)
	274,3	276,0	(1,7)	(6,1)
Éducation, Loisir et Sport				
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	35,5	35,5	-	(0,2)
Institut national des mines	1,0	0,8	0,2	0,2
	36,5	36,3	0,2	-
Emploi et Solidarité sociale				
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	25,1	25,1	-	1,7
	25,1	25,1	-	1,7
Finances				
Autorité des marchés financiers	115,2	95,8	19,4	27,2
Financement-Québec	812,7	778,8	33,9	34,5
Institut de la statistique du Québec	29,4	29,4	-	(0,9)
Société de financement des infrastructures locales du Québec	708,1	702,6	5,5	(61,7)
	1 665,4	1 606,6	58,8	(0,9)
Justice				
Commission des services juridiques	137,0	147,7	(10,7)	(9,4)
Fonds d'aide aux recours collectifs	2,2	2,0	0,2	6,7
Office des professions du Québec	7,8	9,1	(1,3)	(0,7)
Société québécoise d'information juridique	13,9	13,8	0,1	0,5
	160,9	172,6	(11,7)	(2,9)

ANNEXE 4.3 (suite)

Résultats des organismes autres que budgétaires

(en millions de dollars)

	2012-2013			2011-2012
	Revenus	Dépenses	Résultats	Résultats
Relations internationales				
Office Québec-Amériques pour la jeunesse	3,0	3,0	-	(0,4)
Office Québec-Monde pour la jeunesse	6,1	6,1	-	(0,2)
	9,1	9,1	-	(0,6)
Ressources naturelles et Faune				
Fondation de la faune du Québec	7,3	7,2	0,1	0,2
Régie de l'énergie	13,3	14,0	(0,7)	(0,3)
Société de développement de la Baie-James	21,7	21,5	0,2	0,3
Société nationale de l'amiante	-	-	-	-
	42,3	42,7	(0,4)	0,2
Revenu				
Agence du revenu du Québec	997,5	1 017,5	(20,0)	40,6
	997,5	1 017,5	(20,0)	40,6
Santé et Services sociaux				
Corporation d'urgences-santé	112,5	112,5	-	2,0
Fonds de l'assurance médicaments	3 378,2	3 378,2	-	-
Héma-Québec	366,9	366,9	-	-
Institut national de santé publique du Québec	69,0	69,5	(0,5)	(0,2)
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	12,7	12,7	-	0,1
Régie de l'assurance maladie du Québec	9 976,0	9 976,0	-	-
	13 915,3	13 915,8	(0,5)	1,9
Sécurité publique				
École nationale de police du Québec	32,3	32,3	-	1,3
École nationale des pompiers du Québec	2,5	2,4	0,1	-
	34,8	34,7	0,1	1,3
Tourisme				
Régie des installations olympiques*	34,5	38,3	(3,8)	(2,9)
Société du Centre des congrès de Québec	22,8	25,4	(2,6)	(0,5)
Société du Palais des congrès de Montréal	59,4	60,7	(1,3)	(0,1)
	116,7	124,4	(7,7)	(3,5)

ANNEXE 4.3 (suite)

Résultats des organismes autres que budgétaires

(en millions de dollars)

	2012-2013			2011-2012
	Revenus	Dépenses	Résultats	Résultats
Transports				
Agence métropolitaine de transport*	384,0	389,8	(5,8)	(10,4)
Société de l'assurance automobile du Québec	241,7	241,7	-	-
Société des Traversiers du Québec	113,2	113,7	(0,5)	(0,5)
	738,9	745,2	(6,3)	(10,9)
Travail				
Commission des normes du travail	65,4	61,0	4,4	6,3
Régie du bâtiment du Québec	62,3	56,9	5,4	5,0
	127,7	117,9	9,8	11,3
Total avant les ajustements de la consolidation	22 254,6	22 178,6	76,0	117,5

* Les données prévisionnelles correspondent au fonds d'exploitation de l'organisme.

Notes : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque entité consolidée peut ne pas correspondre au total.

Les résultats des entités consolidées sont présentés selon leurs propres conventions comptables, c'est-à-dire avant les ajustements de la consolidation.

ANNEXE 4.4

Résultats des comptes à fin déterminée

(en millions de dollars)

	2012-2013			2011-2012
	Revenus	Dépenses	Résultats	Résultats
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire				
Fonds de stimulation de l'infrastructure	-	-	-	372,9
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	-	-	-	-
Programme d'infrastructures de loisirs	-	-	-	28,2
Programme d'infrastructures 2000-2007	-	-	-	4,5
Programme d'infrastructures 2005	-	-	-	24,8
Projets d'infrastructures 2008	203,4	191,6	11,8	94,1
	203,4	191,6	11,8	524,5
Agriculture, Pêcheries et Alimentation				
Financement de certaines activités en agriculture et dans le secteur des pêches	6,1	6,1	-	-
Financement des programmes de gestion des risques agricoles	199,3	199,3	-	-
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	2,7	2,7	-	-
Programme d'aide ponctuelle aux éleveurs de chevaux Standardbred	-	-	-	(0,8)
	208,1	208,1	-	(0,8)
Conseil du trésor et Administration gouvernementale				
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	1,2	1,2	-	-
	1,2	1,2	-	-
Conseil exécutif				
Financement de la Stratégie d'action jeunesse	-	0,6	(0,6)	(0,8)
Financement de la stratégie du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse	-	-	-	-
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	0,1	0,1	-	-
	0,1	0,7	(0,6)	(0,8)
Culture, Communications et Condition féminine				
Application de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics	1,2	1,2	-	(0,3)
Financement des unités autonomes de service - Centre de conservation du Québec	1,2	1,1	0,1	(0,6)
Fonds de stimulation de l'infrastructure	-	-	-	-
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	-	-	-	-
Projets d'infrastructures 2008	11,5	11,5	-	-
Soutien à l'Orchestre symphonique de Montréal	8,5	8,5	-	-
	22,4	22,3	0,1	(0,9)

Renseignements supplémentaires

ANNEXE 4.4 (suite)

Résultats des comptes à fin déterminée

(en millions de dollars)

	2012-2013			2011-2012
	Revenus	Dépenses	Résultats	Résultats
Développement durable, Environnement et Parcs				
Financement des unités autonomes de service - Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ)	1,7	2,8	(1,1)	(1,3)
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	1,9	2,0	(0,1)	0,1
	3,6	4,8	(1,2)	(1,2)
Développement économique, Innovation et Exportation				
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	0,5	0,7	(0,2)	1,8
Programme d'infrastructure du savoir	5,0	22,1	(17,1)	(85,7)
	5,5	22,8	(17,3)	(83,9)
Éducation, Loisir et Sport				
Enseignement dans la langue de la minorité et enseignement de la langue seconde	26,5	26,5	-	-
Financement des immobilisations des commissions scolaires Crie et Kativik et de l'école des Naskapis	29,6	29,6	-	-
Formation dans les pénitenciers fédéraux	5,0	5,0	-	-
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	0,1	6,4	(6,3)	-
Programme d'infrastructure du savoir	-	-	-	-
	61,2	67,5	(6,3)	-
Emploi et Solidarité sociale				
Financement des projets pilotes pour les travailleurs âgés	11,3	11,3	-	-
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	116,0	116,0	-	-
	127,3	127,3	-	-
Finances				
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	0,3	0,4	(0,1)	-
Transfert des revenus d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et d'un montant additionnel prévu en vertu de la loi C-66	463,6	463,6	-	-
	463,9	464,0	(0,1)	-
Immigration et Communautés culturelles				
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	6,0	6,0	-	-
	6,0	6,0	-	-

ANNEXE 4.4 (suite)

Résultats des comptes à fin déterminée

(en millions de dollars)

	2012-2013			2011-2012
	Revenus	Dépenses	Résultats	Résultats
Justice				
Accord relatif à la Loi sur les contraventions	0,5	0,5	-	-
Fonds d'investissement du Canada pour le renouvellement de l'Aide juridique	-	-	-	-
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	-	-	-	-
	0,5	0,5	-	-
Relations internationales				
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	0,4	0,4	-	-
	0,4	0,4	-	-
Ressources naturelles et Faune				
Financement de mesures de protection, de sécurisation, de réaménagement et de restauration de sites miniers	-	0,4	(0,4)	(1,5)
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	2,2	2,6	(0,4)	(0,4)
Maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État à vocations faunique et multiresources	-	-	-	-
Projet de coopération avec la Bolivie dans le secteur minier	-	-	-	-
	2,2	3,0	(0,8)	(1,9)
Santé et Services sociaux				
Coûts des services de santé occasionnés par les accidents d'automobile	118,1	118,1	-	-
Financement de services aux personnes âgées en perte d'autonomie	30,0	30,0	-	-
Financement du programme d'aide aux joueurs pathologiques	22,0	22,0	-	-
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	10,3	10,7	(0,4)	(3,2)
Mise en oeuvre du plan d'informatisation du réseau de la santé et des services sociaux	39,0	33,9	5,1	(25,3)
	219,4	214,7	4,7	(28,5)

ANNEXE 4.4 (suite)

Résultats des comptes à fin déterminée

(en millions de dollars)

	2012-2013			2011-2012
	Revenus	Dépenses	Résultats	Résultats
Sécurité publique				
Administration de la Loi sur les armes à feu	5,9	5,9	-	-
Financement des unités autonomes de service - Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	3,8	3,8	-	-
Financement du programme conjoint de protection civile	0,7	-	0,7	-
Financement du programme d'aide aux joueurs pathologiques	3,0	3,0	-	-
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	22,3	24,1	(1,8)	2,7
	35,7	36,8	(1,1)	2,7
Transports				
Financement des immobilisations aéroportuaires	-	-	-	-
Financement des infrastructures ferroviaires	4,2	4,2	-	-
Fonds de stimulation de l'infrastructure	-	-	-	-
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	0,3	0,6	(0,3)	0,3
Programme d'infrastructures 2000-2007	-	-	-	-
	4,5	4,8	(0,3)	0,3
Travail				
Financement du Bureau d'évaluation médicale	2,8	3,1	(0,3)	0,2
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	-	-	-	-
	2,8	3,1	(0,3)	0,2
Total avant les ajustements de la consolidation	1 367,9	1 379,5	(11,6)	409,7

Notes : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque entité consolidée peut ne pas correspondre au total.

Les résultats des entités consolidées sont présentés selon leurs propres conventions comptables, c'est-à-dire avant les ajustements de la consolidation.

ANNEXE 4.5

ENTITÉS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Agences et autres instances régionales¹ :

Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches
Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie
Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais
Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale
Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord
Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie
Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière
Agence de la santé et des services sociaux de Laval
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides
Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent
Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay—Lac-St-Jean
Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James²
Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James²
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

Établissements publics¹ :

Centre André-Boudreau
Centre d'accueil Dixville inc.
Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord
Centre de réadaptation Constance-Lethbridge
Centre de réadaptation de l'Ouest de Montréal
Centre de réadaptation de la Gaspésie (Le)
Centre de réadaptation en alcoolisme et toxicomanie de Chaudière-Appalaches
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) Chaudière-Appalaches
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Québec
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle du Bas-Saint-Laurent
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle du Saguenay—Lac-Saint-Jean
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de Montréal (CRDITED de Montréal)
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle Montérégie-Est
Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches
Centre de réadaptation en déficience physique le Bouclier
Centre de réadaptation Estrie inc.
Centre de réadaptation Interval
Centre de réadaptation La Maison
Centre de réadaptation la Myriade
Centre de réadaptation Ubalde-Villeneuve
Centre de santé et de services sociaux Cavendish

¹ Les entités du réseau de la santé et des services sociaux ont une année financière qui se termine le 31 mars.

² Ces entités agissent en tant qu'agence et établissement.

ANNEXE 4.5 (suite)**ENTITÉS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX****Établissements publics (suite) :**

Centre de santé et de services sociaux Alphonse-Desjardins
Centre de santé et de services sociaux Champlain–Charles-Le Moyne
Centre de santé et de services sociaux Cléophas-Claveau
Centre de santé et de services sociaux d'Ahuntsic et Montréal-Nord
Centre de santé et de services sociaux d'Antoine-Labelle
Centre de santé et de services sociaux d'Argenteuil
Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska-et-de-l'Érable
Centre de santé et de services sociaux de Beauce
Centre de santé et de services sociaux de Bécancour–Nicolet-Yamaska
Centre de santé et de services sociaux de Bordeaux-Cartierville–Saint-Laurent
Centre de santé et de services sociaux de Charlevoix
Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi
Centre de santé et de services sociaux de Dorval-Lachine-Lasalle
Centre de santé et de services sociaux de Gatineau
Centre de santé et de services sociaux de Jonquière
Centre de santé et de services sociaux de Kamouraska
Centre de santé et de services sociaux de l'Énergie
Centre de santé et de services sociaux de l'Hématite
Centre de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île
Centre de santé et de services sociaux de la Baie-des-Chaleurs
Centre de santé et de services sociaux de la Basse-Côte-Nord
Centre de santé et de services sociaux de la Côte-de-Gaspé
Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Côte-Nord
Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Gaspésie
Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Yamaska
Centre de santé et de services sociaux de la Matapédia
Centre de santé et de services sociaux de la Minganie
Centre de santé et de services sociaux de la Mitis
Centre de santé et de services sociaux de la Montagne
Centre de santé et de services sociaux de la MRC-de-Coaticook
Centre de santé et de services sociaux de la Pointe-de-l'Île
Centre de santé et de services sociaux de la région de Thetford
Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-l'Or
Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan
Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau
Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale
Centre de santé et de services sociaux de Lac-Saint-Jean-Est
Centre de santé et de services sociaux de Laval
Centre de santé et de services sociaux de Manicouagan
Centre de santé et de services sociaux de Maskinongé
Centre de santé et de services sociaux de Matane
Centre de santé et de services sociaux de Memphrémagog
Centre de santé et de services sociaux de Montmagny-L'Islet
Centre de santé et de services sociaux de Papineau
Centre de santé et de services sociaux de Port-Cartier
Centre de santé et de services sociaux de Portneuf
Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord

ANNEXE 4.5 (suite)

ENTITÉS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Établissements publics (suite) :

Centre de santé et de services sociaux de Rimouski-Neigette
Centre de santé et de services sociaux de Rivière-du-Loup
Centre de santé et de services sociaux de Rouyn-Noranda
Centre de santé et de services sociaux de Saint-Jérôme
Centre de santé et de services sociaux de Saint-Léonard et Saint-Michel
Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles
Centre de santé et de services sociaux de Témiscouata
Centre de santé et de services sociaux de Thérèse De Blainville
Centre de santé et de services sociaux de Trois-Rivières
Centre de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges
Centre de santé et de services sociaux des Aurores-Boréales
Centre de santé et de services sociaux des Basques
Centre de santé et de services sociaux des Collines
Centre de santé et de services sociaux des Etchemins
Centre de santé et de services sociaux des Îles
Centre de santé et de services sociaux des Pays-d'en-Haut
Centre de santé et de services sociaux des Sommets
Centre de santé et de services sociaux des Sources
Centre de santé et de services sociaux Domaine-du-Roy
Centre de santé et de services sociaux Drummond
Centre de santé et de services sociaux du Cœur-de-l'Île
Centre de santé et de services sociaux du Granit
Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-François
Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Laurent
Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Maurice
Centre de santé et de services sociaux du Lac-des-Deux-Montagnes
Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière
Centre de santé et de services sociaux du Pontiac
Centre de santé et de services sociaux du Rocher-Percé
Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière
Centre de santé et de services sociaux du Sud-Ouest-Verdun
Centre de santé et de services sociaux du Suroît
Centre de santé et de services sociaux du Témiscamingue
Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François
Centre de santé et de services sociaux Haut-Richelieu-Rouville
Centre de santé et de services sociaux – Institut Universitaire de gériatrie de Sherbrooke
Centre de santé et de services sociaux Jardins-Roussillon
Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance
Centre de santé et de services sociaux la Pommeraie
Centre de santé et de services sociaux les Eskers de l'Abitibi
Centre de santé et de services sociaux Lucille-Teasdale
Centre de santé et de services sociaux Maria-Chapdelaine
Centre de santé et de services sociaux Pierre-Boucher
Centre de santé et de services sociaux Pierre-De Saurel
Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska

ANNEXE 4.5 (suite)

ENTITÉS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Établissements publics (suite) :

Centre de santé Inuulitsivik
Centre de santé Tulattavik de l'Ungava
Centre de soins prolongés Grace Dart / Grace Dart Extended Care Centre
Centre Dollard-Cormier (Le)
Centre du Florès
Centre hospitalier affilié universitaire de Québec
Centre hospitalier de l'Université de Montréal
Centre hospitalier de St. Mary
Centre hospitalier universitaire de Québec
Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
Centre Jean-Patrice-Chiasson/Maison Saint-Georges (Le)
Centre Jellinek
Centre jeunesse Chaudière-Appalaches
Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue (C.J.A.T.)
Centre jeunesse de l'Estrie
Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec (Le)
Centre jeunesse de la Montérégie
Centre jeunesse de Laval
Centre jeunesse de Montréal (Le)
Centre jeunesse de Québec
Centre jeunesse des Laurentides
Centre jeunesse du Bas-St-Laurent
Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Le)
Centre jeunesse Gaspésie/Les Îles
Centre Miriam
Centre Montérégien de réadaptation
Centre Normand
Centre régional de réadaptation La Ressource
Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James²
Centre universitaire de santé McGill
Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw (Les)
Centres jeunesse de Lanaudière (Les)
Centres jeunes de l'Outaouais (Les)
CHSLD Juif de Montréal
Clair Foyer Inc.
CLSC Naskapi
Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James²
Corporation du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau (La)
Corporation du Centre hospitalier gériatrique Maimonides (La)
CRDI Normand-Laramée

² Ces entités agissent en tant qu'agence et établissement.

ANNEXE 4.5 (suite)

ENTITÉS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Établissements publics (suite) :

Domrémy Mauricie/Centre-du-Québec
Hôpital Catherine Booth de l'Armée du Salut
Hôpital Chinois de Montréal (1963) (L')
Hôpital Douglas
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal
Hôpital Général Juif Sir Mortimer B. Davis (L')
Hôpital Jeffery Hale - Saint Brigid's
Hôpital Juif de réadaptation
Hôpital Louis-H. Lafontaine
Hôpital Maisonneuve-Rosemont
Hôpital Mont-Sinaï
Hôpital Rivière-des-Prairies
Hôpital Santa Cabrini
Institut Canadien-Polonais du Bien-être Inc.
Institut de cardiologie de Montréal
Institut de réadaptation en déficience physique de Québec
Institut de réadaptation Gingras-Lyndsay-de-Montréal
Institut Nazareth et Louis-Braille
Institut Philippe-Pinel de Montréal
Institut Raymond-Dewar
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec
Institut universitaire de gériatrie de Montréal
Institut universitaire en santé mentale de Québec
La Résidence de Lachute
Pavillon du Parc Inc.
Services de réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort
Virage, Réadaptation en alcoolisme et toxicomanie (Le)

ANNEXE 4.6

ENTITÉS DES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION¹

Commissions scolaires :

Commission scolaire au Cœur-des-Vallées
Commission scolaire Central Québec
Commission scolaire Crie
Commission scolaire de Charlevoix
Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup
Commission scolaire de l'Estuaire
Commission scolaire de l'Énergie
Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois
Commission scolaire de la Baie-James
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin
Commission scolaire de la Capitale
Commission scolaire de la Côte-du-Sud
Commission scolaire De La Jonquière
Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Commission scolaire de la Riveraine
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands
Commission scolaire de Laval
Commission scolaire de Montréal
Commission scolaire de Portneuf
Commission scolaire de Rouyn-Noranda
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
Commission scolaire de Sorel-Tracy
Commission scolaire des Affluents
Commission scolaire des Appalaches
Commission scolaire des Bois-Francis
Commission scolaire des Chênes
Commission scolaire des Chic-Chocs
Commission scolaire des Découvreurs
Commission scolaire des Draveurs
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
Commission scolaire des Hautes-Rivières
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Commission scolaire des Hauts-Cantons
Commission scolaire des Îles
Commission scolaire des Laurentides
Commission scolaire des Monts-et-Marées
Commission scolaire des Navigateurs
Commission scolaire des Patriotes
Commission scolaire des Phares
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

¹ Les entités des réseaux de l'éducation ont une année financière qui se termine le 30 juin, à l'exception de l'Université du Québec et de ses constituantes dont l'année financière se termine le 31 mai.

ANNEXE 4.6 (suite)

ENTITÉS DES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION

Commissions scolaires (suite) :

Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay
Commission scolaire des Samares
Commission scolaire des Sommets
Commission scolaire des Trois-Lacs
Commission scolaire du Chemin-du-Roy
Commission scolaire du Fer
Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
Commission scolaire du Lac-Abitibi
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
Commission scolaire du Lac-Témiscamingue
Commission scolaire du Littoral
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets
Commission scolaire du Val-des-Cerfs
Commission scolaire Eastern Shores
Commission scolaire Eastern Townships
Commission scolaire English-Montréal
Commission scolaire Harricana
Commission scolaire Kativik
Commission scolaire Lester-B.-Pearson
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
Commission scolaire Marie-Victorin
Commission scolaire New Frontiers
Commission scolaire Pierre-Neveu
Commission scolaire René-Lévesque
Commission scolaire Riverside
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
Commission scolaire Western Québec

Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal

Collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps) :

Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep d'Ahuntsic
Cégep de Baie-Comeau
Cégep de Bois-de-Boulogne
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Cégep de Granby – Haute-Yamaska
Cégep de Jonquière
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de l'Outaouais
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Maisonneuve

ANNEXE 4.6 (suite)

ENTITÉS DES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION

Collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps) (suite) :

Cégep de Matane
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rosemont
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de St-Félicien
Cégep de St-Hyacinthe
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal
Cégep Édouard Montpetit
Cégep François-Xavier Garneau
Cégep Gérald-Godin
Cégep John Abbott
Cégep Limoilou
Cégep Lionel Groulx
Cégep Marie-Victorin
Cégep Montmorency
Cégep régional de Lanaudière
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Champlain Regional College of General and Vocational Education
Collège d'Alma
Collège Dawson
Collège Héritage
Collège Shawinigan
Vanier College of General and Vocational Education

Université du Québec et ses universités constituantes :

École de technologie supérieure
École nationale d'administration publique
Institut national de la recherche scientifique
Université du Québec
Université du Québec à Chicoutimi
Université du Québec à Montréal
Université du Québec à Rimouski
Université du Québec à Trois-Rivières
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Université du Québec en Outaouais

Source : contrôleur des finances, annexe 3 – Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement, version préliminaire au 1^{er} février 2012.

ANNEXE 4.7

ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT COMPTABILISÉES À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

Hydro-Québec^{*}

Investissement Québec

Loto-Québec

Société des alcools du Québec

Société Innovatech du Grand Montréal

Société Innovatech du Sud du Québec

Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches

Société Innovatech Régions ressources

^{*} Cette entreprise effectue aussi des activités de nature fiduciaire exclues du périmètre comptable du gouvernement.

EN BREF

CHAPITRE 5

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN IMMOBILISATIONS EN 2012-2013

Pour l'exercice 2012-2013, le total des enveloppes allouées aux investissements publics en immobilisations atteindra 12 070,0 M\$, en hausse de 11,4 % par rapport à l'exercice précédent. Ces sommes seront consacrées au financement de nombreux projets, et ce, dans tous les secteurs. Ces enveloppes incluent un montant de 10 062,0 M\$ prévu au Plan québécois des infrastructures (PQI) 2011-2016.

Plan québécois des infrastructures

Le gouvernement a approuvé, pour la période 2011-2016, un budget pluriannuel au montant de 44 180,5 M\$, soit un niveau conforme à la cible d'investissement en infrastructures annoncée lors du Budget 2011-2012.

À l'égard du maintien en bon état des actifs, le gouvernement poursuit ses efforts visant à assurer le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques. Ainsi, les enveloppes prévues à cet effet au PQI 2011-2016 sont de 28 046,5 M\$, dont 5 795,1 M\$ en 2012-2013. De ce dernier montant, 1 126,3 M\$ est consacré à la résorption du déficit d'entretien.

En ce qui concerne les investissements réalisés en 2010-2011, ils ont été de 7 602,9 M\$, ce qui représente 85,1 % des investissements prévus de 8 934,9 M\$ au PQI 2010-2015.

Par ailleurs, le Secrétariat du Conseil du trésor a entrepris en 2011 des travaux avec les ministères et organismes en vue de mettre à jour leurs cadres de gestion en maintien d'actifs. Cet exercice vise notamment la révision des processus de gestion, l'évaluation des résultats obtenus ainsi que la reddition de comptes en matière de maintien d'actifs et de résorption du déficit d'entretien. Ces travaux visent également la mise à jour de l'inventaire du parc d'actifs ainsi que l'actualisation de sa valeur de remplacement et le niveau du déficit d'entretien cumulé.

1. INVESTISSEMENTS PUBLICS EN IMMOBILISATIONS

Les investissements publics en immobilisations incluent :

- Les investissements du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2011-2016, notamment ceux réalisés au réseau routier, au transport en commun, au réseau de la santé et des services sociaux, aux réseaux de l'éducation et aux infrastructures municipales;
- Les autres investissements publics, réalisés par les organismes autres que budgétaires, les fonds spéciaux ainsi que les ministères et organismes budgétaires.

Pour l'exercice 2012-2013, les enveloppes allouées aux investissements publics en immobilisations atteignent 12 070,0 M\$ et se répartissent de la façon suivante :

- Les enveloppes allouées dans le cadre du PQI 2011-2016, incluant les montants reportés de l'année 2010-2011 du PQI 2010-2015, sont de 10 062,0 M\$:
 - 5 795,1 M\$ alloués au maintien d'actifs, dont 1 126,3 M\$ pour la résorption du déficit d'entretien cumulé;
 - 4 266,9 M\$ alloués à l'amélioration, au remplacement et au parachèvement des actifs, dont 705,9 M\$ pour de nouvelles initiatives.
- Le total des autres investissements publics prévus est de 2 008,0 M\$.

Évolution des investissements publics en immobilisations depuis 2007-2008

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	2007-2008 ^R	2008-2009 ^R	2009-2010 ^R	2010-2011 ^R	2011-2012 ^P	2012-2013 ^P
PQI						
• Maintien d'actifs ¹	3 074,6	4 482,8	4 986,6	4 730,6	5 787,4	5 795,1
• Développement ²	1 939,7	2 155,9	2 824,4	2 872,3	3 141,6	4 266,9
Enveloppes allouées³	5 014,3	6 638,7	7 811,0	7 602,9	8 929,0	10 062,0
Autres investissements publics ⁴	1 278,2	1 506,4	1 782,5	1 766,1	1 901,6	2 008,0
Total	6 292,5	8 145,1	9 593,5	9 369,0	10 830,6	12 070,0

¹ Incluant la résorption du déficit d'entretien cumulé.

² Le développement est composé des enveloppes en amélioration et remplacement, ainsi qu'en parachèvement.

³ Incluant des montants non réalisés en 2010-2011 et reportés en 2011-2012 et 2012-2013. Par ailleurs, en tenant compte des montants non réalisés escomptés de 1 050,0 M\$ en 2011-2012 et de 300,0 M\$ en 2012-2013, les investissements réalisés prévus s'établissent respectivement à 7 879,0 M\$ et à 9 762,0 M\$ pour ces années. La somme des montants non réalisés escomptés est conforme à la moyenne observée au cours des exercices précédents.

⁴ Autres investissements publics : investissements réalisés par les organismes autres que budgétaires, les fonds spéciaux ainsi que les ministères et organismes budgétaires.

^R Réalisé.

^P Prévu.

Les secteurs dans lesquels sont réalisés les investissements publics en immobilisations sont présentés plus en détail à l'annexe 5.1. La répartition des investissements publics en immobilisations en 2012-2013 pour le PQI et pour les autres organismes publics est présentée à l'annexe 5.2. Les investissements du PQI 2011-2016 sont présentés à l'annexe 5.3. Le rapport sur les investissements réalisés en infrastructures publiques en 2010-2011 prévus au PQI 2010-2015 est présenté à l'annexe 5.4.

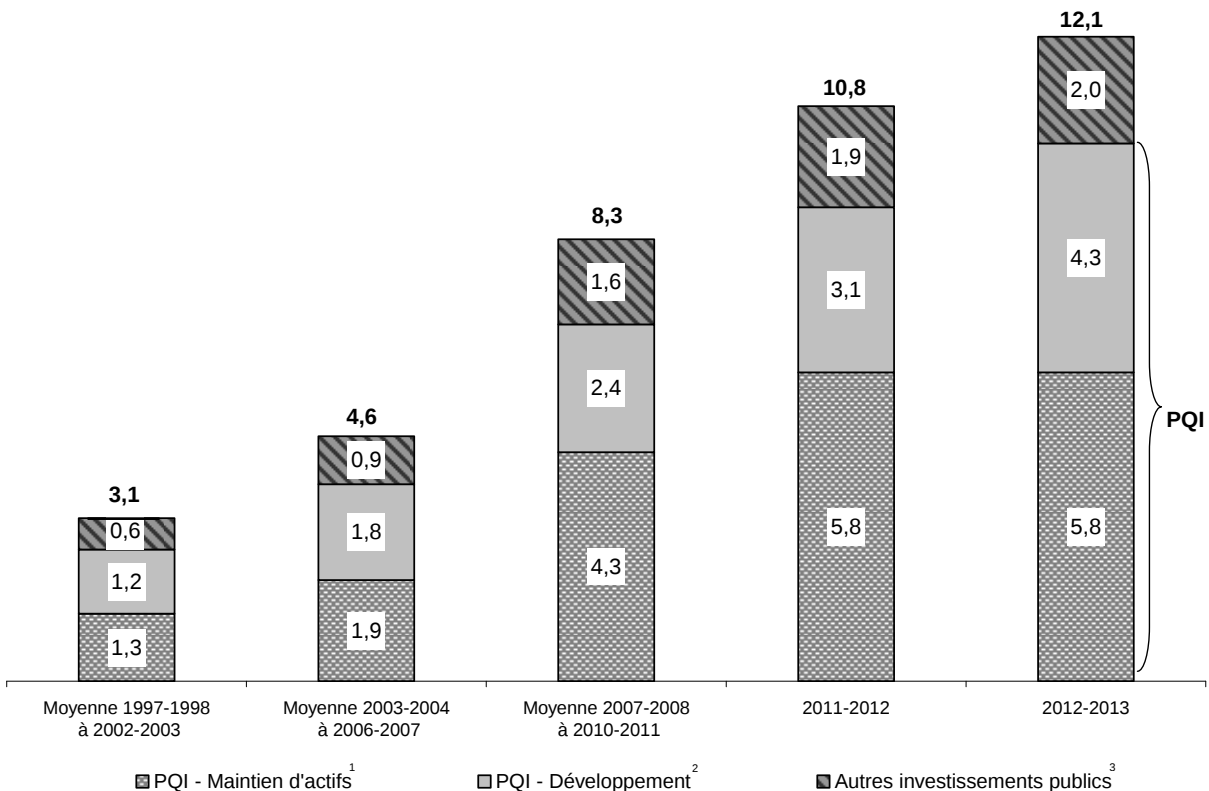
Depuis la mise en œuvre en 2007 du premier PQI, le niveau des investissements publics en immobilisations a augmenté de façon considérable, de même que les sommes consacrées au maintien en bon état des actifs publics.

En 2012-2013, les enveloppes d'investissements publics prévues atteignent 12 070,0 M\$. Il s'agit d'un niveau près de quatre fois supérieur au niveau annuel moyen de 3 065,3 M\$ réalisé entre 1997-1998 et 2002-2003.

Au chapitre du maintien d'actifs, les enveloppes d'investissements publics prévues au PQI pour l'année 2012-2013 atteignent 5 795,1 M\$, soit plus de quatre fois le niveau annuel moyen de la période 1997-1998 à 2002-2003.

Évolution des investissements publics en immobilisations depuis 1997-1998

(contribution du gouvernement du Québec, en milliards de dollars)



¹ Incluant la résorption du déficit d'entretien cumulé.

² Le développement est composé des enveloppes en amélioration et remplacement, ainsi qu'en parachèvement.

³ Autres investissements publics : investissements réalisés par les organismes autres que budgétaires, les fonds spéciaux ainsi que les ministères et organismes budgétaires.

2. RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN IMMOBILISATIONS EN 2012-2013

Les enveloppes allouées aux investissements publics en immobilisations prévus en 2012-2013 s'établissent à 12 070,0 M\$ comparativement à 10 830,6 M\$ en 2011-2012. Il s'agit d'une croissance de 1 239,4 M\$, soit de 11,4 %.

Investissements publics en immobilisations par secteur

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Secteurs	2012-2013			2011-2012		
	PQI	Autres investissements publics	Total	PQI	Autres investissements publics	Total
Réseau routier	3 397,1	-	3 397,1	3 263,9	-	3 263,9
Transport en commun	868,3	407,9	1 276,2	628,6	375,2	1 003,8
Autres infrastructures de transport ¹	140,9	417,4	558,3	43,6	406,6	450,2
Santé et Services sociaux	2 202,6	-	2 202,6	1 861,1	-	1 861,1
Éducation	1 554,5	-	1 554,5	1 516,8	-	1 516,8
Infrastructures municipales	886,8	-	886,8	721,1	-	721,1
Ressources informationnelles	-	765,5	765,5	-	651,3	651,3
Édifices gouvernementaux ²	275,8	27,1	302,9	132,4	59,3	191,7
Logements sociaux	269,5	-	269,5	165,5	-	165,5
Culture	247,3	-	247,3	432,8	-	432,8
Recherche	180,3	-	180,3	110,9	-	110,9
Barrages publics, Agriculture et Chemins forestiers	38,9	-	38,9	52,3	-	52,3
Autres	-	390,1	390,1	-	409,2	409,2
TOTAL³	10 062,0	2 008,0	12 070,0	8 929,0	1 901,6	10 830,6

¹ Incluant le secteur des Infrastructures maritimes.

² Incluant le secteur de la Justice et de la Sécurité publique.

³ Enveloppes allouées incluant les montants non réalisés en 2010-2011 et reportés aux années ultérieures. Par ailleurs, en tenant compte des montants non réalisés escomptés de 1 050,0 M\$ en 2011-2012 et de 300,0 M\$ en 2012-2013, les investissements réalisés prévus au PQI s'établissent respectivement à 7 879,0 M\$ et à 9 762,0 M\$ pour ces années. La somme des montants non réalisés escomptés est conforme à la moyenne observée au cours des exercices précédents.

Réseau routier

En 2012-2013, les enveloppes prévues, incluant les travaux qui seront réalisés en partenariat public-privé, s'élèvent à 3 397,1 M\$ comparativement à 3 263,9 M\$ en 2011-2012, en hausse de 133,2 M\$.

Des enveloppes totalisant 2 217,0 M\$ sont prévues pour le maintien d'actifs et la résorption du déficit d'entretien des chaussées et des structures. En ce qui concerne les grands projets routiers, on retrouve un montant de 1 180,1 M\$, notamment sur les infrastructures suivantes :

- Les autoroutes 20, 30, 35 et 50, ainsi que les routes 73/175, 73/173 et 185;
- Le prolongement de l'autoroute 410 pour contourner Sherbrooke, celui de l'autoroute 5 en Outaouais et celui de l'autoroute 70 au Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- Le prolongement de routes dans le cadre du Plan Nord : la 167 vers les monts Otish et la 138 de Natashquan à Blanc-Sablon;
- Le remplacement de l'échangeur Turcot et le réaménagement du rond-point Dorval.

Transport en commun

En 2012-2013, les enveloppes prévues sont de 1 276,2 M\$. Elles incluent un montant de 868,3 M\$ inscrit au PQI, notamment pour certains projets de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) reliés à la mise en service du train de banlieue du Corridor Nord-Est dans la région de Montréal, le remplacement des voitures de métro de Montréal et les phases 2 et 3 du programme de rénovation des systèmes du métro. À cela s'ajoute le projet Rapibus de la Société de transport de l'Outaouais.

En plus des enveloppes prévues au PQI, s'ajoutent d'autres investissements publics, disponibles aux organismes de transport en commun en 2012-2013 pour le financement d'investissements dont une somme de 175,0 M\$ provenant de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) et une somme de 200,0 M\$ en provenance du Fonds vert visant l'amélioration des services de transport collectif.

Autres infrastructures de transport

En 2012-2013, les montants prévus dans les autres infrastructures de transport totalisent 558,3 M\$. Ils sont de trois types :

- L'enveloppe allouée de 140,9 M\$ prévue au PQI de la Société des Traversiers du Québec (STQ) en infrastructures maritimes, notamment pour le remplacement de certains navires de la flotte, dont 51,0 M\$ pour le N.M. Camille-Marcoux, 22,0 M\$ pour le N.M. Lucien-L. et 22,0 M\$ pour le N.M. Radisson;
- Les investissements de 353,2 M\$, notamment pour la mise en œuvre du nouveau réseau de parcs routiers;
- Les investissements de 64,2 M\$ affectés aux infrastructures de transport aérien, maritime et terrestre, comme le transport ferroviaire.

Santé et Services sociaux

En 2012-2013, les enveloppes prévues dans le secteur de la santé et des services sociaux s'élèvent à 2 202,6 M\$, dont 1 029,2 M\$ pour le maintien d'actifs.

Le gouvernement prévoit investir notamment pour la modernisation du Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM), pour le Centre universitaire de santé McGill (CUSM), pour le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, pour le Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ) (Hôtel-Dieu de Québec), pour l'Hôpital général Juif Sir Mortimer B. Davis, pour le dispensaire et le CLSC Naskapi à Schefferville, pour l'urgence de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, pour le CHSLD du CSSS de Lévis, pour les urgences des différents établissements du réseau et pour l'ajout de lits en CHSLD.

Éducation

Les enveloppes prévues pour ce secteur s'élèvent à 1 554,5 M\$ en 2012-2013, dont 71,8 % sera consacré au maintien d'actifs et à la résorption du déficit d'entretien cumulé. En 2012-2013, le gouvernement ajoute une somme de 332,3 M\$ afin de permettre le démarrage de nouveaux projets, dont l'agrandissement, le réaménagement et la construction d'établissements d'enseignement, notamment en vue de combler une partie des besoins découlant de la mesure de réduction du ratio élèves/enseignant (ajout de classes) dans le cadre de la Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires. Les sommes incluent également l'acquisition de tableaux numériques interactifs prévus à la mesure L'École 2.0 : La classe branchée.

Infrastructures municipales

En 2012-2013, les enveloppes allouées s'élèvent à 886,8 M\$. De ce montant, 572,5 M\$ sont prévus pour des travaux relatifs au maintien et à la mise aux normes des infrastructures d'eau comme les stations de traitement de l'eau potable, les stations d'assainissement des eaux usées et les réseaux souterrains et 314,3 M\$ pour des infrastructures de soutien au développement local et régional, dont le financement de l'amphithéâtre multifonctionnel de Québec.

En plus des investissements assumés par le Québec, ce secteur bénéficie également de contributions fédérales de 463,7 M\$, auxquelles s'ajoutent des contributions de 696,6 M\$ provenant des partenaires du secteur municipal.

Ressources informationnelles

En 2012-2013, les investissements prévus en ressources informationnelles pour l'ensemble des organismes s'établissent à 765,5 M\$. Les sommes seront, entre autres, consacrées aux projets suivants :

- La poursuite du développement du Réseau national intégré de radiocommunications (RENIR), de l'implantation de la phase SGR2 de la Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) et du Plan d'évolution des infrastructures technologiques au Centre de services partagés du Québec (CSPQ);
- La réalisation du Système intégré de radiocommunications policières (SIRP) à la Sûreté du Québec (SQ).

Édifices gouvernementaux

En 2012-2013, les investissements prévus par la Société immobilière du Québec (SIQ) pour les édifices gouvernementaux atteignent 302,9 M\$. De ces investissements, 275,8 M\$ sont prévus au PQI dans le secteur de la Justice et Sécurité publique. À cet égard, un investissement de 129,6 M\$ est alloué pour des travaux de construction de quatre établissements de détention et de 25,9 M\$ pour les palais de justice de Salaberry-de-Valleyfield et de Montmagny. Une somme de 13,4 M\$ est également attribuée pour la construction de postes de police de la SQ à Sainte-Agathe-des-Monts, Mont-Laurier et Ville-Marie.

De plus, la SIQ compte, entre autres, poursuivre la rénovation et l'agrandissement de l'édifice Wilder à Montréal et la réalisation de travaux majeurs à l'Atrium de Québec.

Logements sociaux

En 2012-2013, les enveloppes prévues pour ce secteur s'établissent à 269,5 M\$. Une somme de 104,6 M\$ est prévue pour le maintien d'actifs et la résorption du déficit d'entretien et une autre de 164,9 M\$ pour la réalisation de nouveaux logements sociaux.

Culture

Les enveloppes prévues en 2012-2013 sont évaluées à 247,3 M\$, soit une diminution de 185,5 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par le report en 2011-2012 d'investissements non réalisés en 2010-2011 en maintien d'actifs par les organismes et sociétés d'État de la culture. Pour 2012-2013, une somme de 168,6 M\$, dont 107,0 M\$ en maintien d'actifs, est prévue à l'égard des équipements culturels, du patrimoine bâti, du patrimoine religieux et de la Politique de la lecture et du livre. Les organismes et sociétés d'État prévoient réaliser des investissements de 78,7 M\$, dont 48,0 M\$ pour le maintien de leurs actifs.

Recherche

En 2012-2013, les enveloppes prévues dans ce secteur s'établissent à 180,3 M\$. À cet égard, le Québec prévoit donner suite aux engagements découlant de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation qui vise à appuyer le Programme de soutien à la recherche et les projets en cofinancement avec la Fondation canadienne pour l'innovation.

Barrages publics, Agriculture et Chemins forestiers

En 2012-2013, les enveloppes prévues au PQI s'élèvent à 30,0 M\$ pour les barrages publics et à 8,9 M\$ pour l'agriculture. Les investissements pour les chemins forestiers se terminaient en 2011-2012.

Autres secteurs

Les autres investissements publics prévus s'élèvent à 390,1 M\$ pour 2012-2013. Ils sont notamment effectués pour les organismes autres que budgétaires, par le Centre de services partagés du Québec, la Régie des installations olympiques et l'Agence du revenu du Québec, pour les fonds spéciaux par le Fonds de gestion de l'équipement roulant et le Fonds d'information sur le territoire, ainsi que pour les ministères et organismes budgétaires, par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

3. PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES : PRIORITÉ DONNÉE AU MAINTIEN DES ACTIFS EN BON ÉTAT

La Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques (L.R.Q., c. M-1.2) sanctionnée en décembre 2007 a pour objectif d'assurer une répartition adéquate entre les investissements alloués à l'entretien des infrastructures et ceux alloués à leur développement. L'obligation de résorber le déficit d'entretien cumulé au cours des années précédentes est prévue sur une période de 15 ans.

Par ailleurs, lors du Budget 2011-2012, le gouvernement a fixé les cibles d'investissements en infrastructures d'ici 2025-2026 et a annoncé la réduction graduelle à compter du PQI 2011-2016 jusqu'au PQI 2018-2023 de l'enveloppe globale consacrée aux infrastructures de 462,0 M\$ en moyenne par période de cinq ans.

Malgré cette réduction, la résorption du déficit d'entretien devrait être complétée d'ici 2022-2023 et le gouvernement continuera à investir dans le maintien d'actifs. À cet égard, le gouvernement procédera à une mise à jour complète des montants nécessaires pour la résorption du déficit d'entretien et des besoins en maintien d'actifs.

Depuis 2007-2008, le gouvernement a considérablement augmenté le niveau des investissements en infrastructures prévu au PQI. Globalement, le niveau des investissements est passé de 6 766,7 M\$ en moyenne pour la période 2007-2008 à 2010-2011 à 10 062,0 M\$ en 2012-2013. Cette hausse des investissements est réalisée en maintenant pour 2012-2013 les efforts visant à assurer le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques, tout en accordant une importance particulière à la résorption du déficit d'entretien cumulé.

Les enveloppes allouées en maintien d'actifs sont passées de 1 904,8 M\$ en moyenne pour la période allant de 2003-2004 à 2006-2007 à 5 795,1 M\$ en 2012-2013, dont 1 126,3 M\$ est consacré à la résorption du déficit d'entretien.

Évolution des enveloppes allouées en maintien d'actifs

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Moyenne 2003-2004 à 2006-2007	Moyenne 2007-2008 à 2010-2011^R	2011-2012^P	2012-2013^P
Maintien d'actifs	1 904,8	3 357,1	4 399,5	4 668,8
Résorption du déficit d'entretien cumulé	-	961,6	1 387,9	1 126,3
Total	1 904,8	4 318,7	5 787,4	5 795,1

^R Réalisé.

^P Prévu.

Par ailleurs, le Conseil du trésor a indiqué aux ministères et organismes en décembre 2010, que des travaux seront entrepris afin d'actualiser du déficit d'entretien cumulé, les normes appliquées et les objectifs visés en matière de maintien d'actifs et de résorption du déficit d'entretien cumulé.

Ainsi, le Secrétariat du Conseil du trésor a amorcé en 2011 des travaux pour revoir les processus liés à la gestion en maintien d'actifs, lesquels font l'objet de l'annexe 5.5.

ANNEXE 5.1

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN IMMOBILISATIONS : SECTEURS VISÉS

- Les investissements prévus au PQI sont réalisés dans les secteurs suivants :
 - Le réseau routier, dont les investissements sont réalisés par le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT);
 - Le transport en commun, incluant les investissements de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) financés par le FORT;
 - Les infrastructures maritimes, réalisées par la Société des Traversiers du Québec (STQ);
 - Le réseau de la santé et des services sociaux;
 - Les réseaux de l'éducation;
 - Les institutions culturelles ainsi que les organismes et les sociétés d'État de la culture;
 - Les infrastructures municipales;
 - Les logements sociaux, dont les investissements sont réalisés ou financés par la Société d'habitation du Québec (SHQ);
 - La recherche;
 - La justice et sécurité publique : investissements réalisés dans les palais de justice, les établissements de détention et les postes de police de la Sûreté du Québec (SQ) et effectués par la Société immobilière du Québec (SIQ);
 - L'agriculture : investissements réalisés dans les laboratoires et les centres de recherche du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et les campus de l'Institut de technologie agroalimentaire (La Pocatière et Saint-Hyacinthe);
 - Les barrages publics du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
 - Les chemins forestiers du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.
- Les autres investissements publics incluent ceux réalisés par les organismes suivants :
 - Les organismes autres que budgétaires¹;
 - Les fonds spéciaux, autres que les investissements du réseau routier et du transport en commun composant la majeure partie du FORT;
 - Les ministères et organismes budgétaires².

¹ Incluant les investissements de l'AMT qui ne sont pas financés par le FORT et excluant les investissements de la SHQ, des organismes et des sociétés d'État de la culture ainsi que de la STQ qui sont inclus au PQI. Les investissements de la SIQ effectués pour le compte du ministère de la Justice (palais de justice) et du ministère de la Sécurité publique (établissements de détention et postes de police de la SQ) sont également exclus.

² Excluant les investissements du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation associés à l'Institut de technologie agroalimentaire, aux laboratoires et centres de recherche qui sont inclus au PQI, ainsi que ceux associés aux barrages publics.

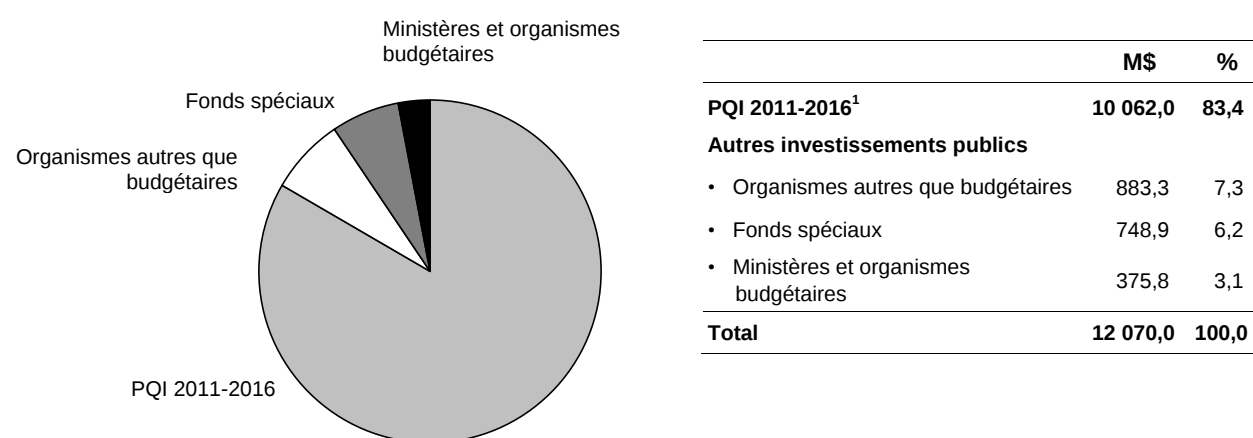
ANNEXE 5.2**RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN IMMOBILISATIONS EN 2012-2013**

Les enveloppes allouées aux investissements publics pour l'exercice 2012-2013 s'élèvent à 12 070,0 M\$ et se répartissent de la façon suivante :

- 10 062,0 M\$ au PQI, ce qui correspond à 83,4 % des investissements totaux;
- 2 008,0 M\$ pour les autres investissements publics :
 - 883,3 M\$ pour les organismes autres que budgétaires;
 - 748,9 M\$ pour les fonds spéciaux;
 - 375,8 M\$ pour les ministères et les organismes budgétaires.

Répartition des investissements publics en immobilisations en 2012-2013

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)



¹ Enveloppes allouées en 2012-2013 incluant les montants non réalisés en 2010-2011 du PQI 2010-2015 et reportés aux années ultérieures.

Les investissements prévus au PQI sont financés au moyen d'emprunts à long terme contractés par les organismes concernés. Essentiellement, la contribution du gouvernement prend la forme d'une prise en charge totale ou partielle de leur service de dette. Toutefois, dans le cas des immobilisations des palais de justice, des établissements de détention et des postes de police de la Sûreté du Québec, la contribution gouvernementale se traduit par des loyers versés à la Société immobilière du Québec.

ANNEXE 5.3

LE PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2011-2016

La Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques, adoptée par l'Assemblée nationale en décembre 2007, édicte, entre autres, que la présidente du Conseil du trésor dépose annuellement à l'Assemblée nationale le budget d'investissements de même que le rapport annuel de l'utilisation qui en a été faite.

Ainsi, le Québec s'est doté d'une approche rigoureuse pour l'entretien et le renouvellement des infrastructures publiques dès octobre 2007. À cet égard, un budget pluriannuel, le Plan québécois des infrastructures (PQI), est approuvé annuellement par le gouvernement.

Évolution des investissements prévus aux PQI

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

2007-2012	2008-2013	2009-2014	2010-2015	2011-2016
37 724,1	41 808,1	42 639,4	44 555,8	44 180,5

Le gouvernement présente un nouveau PQI pour la période 2011-2016, dont les investissements s'élèvent à 44 180,5 M\$. Le niveau du PQI est conforme à la cible d'investissements en infrastructures que le gouvernement a annoncé lors du Budget 2011-2012.

Contribution des partenaires

Aux investissements du gouvernement du Québec de 44 180,5 M\$ effectués dans le cadre du PQI, s'ajoute la contribution de 4 268,4 M\$ du gouvernement fédéral à la suite de la conclusion d'ententes de financement de programmes d'infrastructures.

De plus, il est prévu que d'autres partenaires, principalement les municipalités, investiront 6 607,3 M\$.

Au total, 55 056,2 M\$ seront ainsi injectés dans l'économie, au cours de la période 2011-2016, pour les infrastructures publiques.

Contribution des partenaires au PQI 2011-2016

(en millions de dollars)

PQI 2011-2016 (contribution Québec)	44 180,5
Gouvernement fédéral	4 268,4
Autres partenaires	6 607,3
PQI 2011-2016 (contribution de tous les partenaires)	55 056,2

ANNEXE 5.3 (suite)**Des investissements dans tous les secteurs**

Les enveloppes allouées pour la période 2011-2016 totalisent 45 530,5 M\$ en incluant les montants non réalisés de l'année 2010-2011 du PQI 2010-2015 et reportés au PQI 2011-2016. Elles permettront de maintenir et d'améliorer les infrastructures publiques. En tenant compte des montants non réalisés escomptés de 1 350,0 M\$, le PQI est établi à 44 180,5 M\$, conformément à la cible annoncée lors du Budget 2011-2012.

Enveloppes d'investissements allouées par secteur au PQI 2011-2016

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	M\$	%
Transports ¹	20 054,0	44,0
Santé et Services sociaux	10 943,2	24,0
Éducation	6 677,9	14,7
Infrastructures municipales	3 853,0	8,5
Autres ²	4 002,4	8,8
Enveloppes allouées³	45 530,5	100,0
Montants non réalisés escomptés	(1 350,0)	-
PQI 2011-2016	44 180,5	-

¹ Incluant le réseau routier (16,5 G\$), le transport en commun (3,0 G\$) et les infrastructures maritimes (0,6 G\$).

² Incluant les équipements culturels, les logements sociaux, les infrastructures de recherche, les palais de justice, les établissements de sécurité publique, les infrastructures d'agriculture, les barrages publics et les chemins forestiers.

³ Incluant les montants non réalisés de l'année 2010-2011 du PQI 2010-2015 et reportés au PQI 2011-2016.

Réseau routier

Des enveloppes allouées de 16 526,1 M\$ sont prévues pour le réseau routier, dont 10 707,7 M\$ au titre du maintien d'actifs. Ces investissements visent à réduire le taux de défectivité des chaussées et à poursuivre les travaux entrepris pour la réfection des ponts et des viaducs. De plus, des sommes sont prévues pour des projets majeurs, notamment les suivants :

- Le remplacement de l'échangeur Turcot à Montréal;
- La construction d'une voie de contournement de l'île de Montréal, l'autoroute 30;
- L'élargissement et le prolongement de l'autoroute 73 entre Sainte-Marie et Saint-Georges;
- Le réaménagement de la route 185 entre l'autoroute 20 et la frontière du Nouveau-Brunswick;
- Le prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Mont-Joli;
- L'élargissement à quatre voies de la route 175 entre Québec et Saguenay;
- Le prolongement de l'autoroute 50 entre Doherty et Lachute;

ANNEXE 5.3 (suite)

- Le prolongement de l'autoroute 410 pour contourner Sherbrooke;
- L'élargissement de l'autoroute Henri IV à Québec entre l'autoroute 440 et l'autoroute 573;
- Le prolongement de la route 167 vers les monts Otish et celui de la route 138 de Natashquan à Blanc-Sablon dans le cadre du Plan Nord.

Transport en commun

Des enveloppes de 2 976,2 M\$ sont prévues pour le transport en commun. Elles s'inscrivent dans les orientations de la Politique québécoise du transport collectif qui vise à accroître l'achalandage et l'offre de services. Des projets majeurs sont en cours de réalisation, dont le remplacement des voitures du métro de Montréal, la poursuite des phases 2 et 3 du programme Réno-Systèmes visant le maintien des équipements fixes du métro de Montréal, la mise en place d'une ligne de trains de banlieue entre Mascouche et le centre-ville de Montréal, ainsi que le projet Rapibus visant l'implantation d'un système de transport rapide en voie dédiée à Gatineau.

Santé et Services sociaux

Des enveloppes de 10 943,2 M\$ sont allouées au réseau de la santé et des services sociaux, dont 5 452,6 M\$ pour le maintien des actifs des établissements, incluant le mobilier et les équipements ainsi que la résorption du déficit d'entretien. Les autres investissements prévus concernent notamment :

- La construction et l'agrandissement du CHUM (incluant le Centre de recherche), du CUSM (campus Glen et campus de la Montagne), du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, du CHUQ (Hôtel-Dieu de Québec) et de l'Hôpital général Juif Sir Mortimer B. Davis;
- La reconstruction de l'Hôpital de Baie Saint-Paul du CSSS de Charlevoix, la rénovation de l'urgence de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et la construction d'un nouveau pavillon en santé mentale du CSSS de Saint-Jérôme;
- La rénovation et l'aménagement de salles d'urgence et d'unités de radio-oncologie dans différents hôpitaux.

Éducation

Des enveloppes de 6 677,9 M\$ sont prévues pour les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur, dont 5 485,4 M\$ pour le maintien d'actifs et la résorption du déficit d'entretien cumulé, incluant la rénovation des immeubles et l'achat d'équipements. Le solde des investissements vise, notamment, à combler une partie des besoins découlant de la mesure de réduction des ratios élèves/enseignant (ajout de classes) dans le cadre de la Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires, ainsi que la mise en œuvre du programme L'École 2.0 : La classe branchée en vue notamment de l'acquisition de tableaux numériques interactifs.

ANNEXE 5.3 (suite)**Infrastructures municipales**

Des enveloppes de 3 853,0 M\$ sont allouées au secteur des infrastructures municipales, dont 2 702,0 M\$ afin d'aider les municipalités à compléter la mise aux normes de leurs installations de traitement de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées. Ces investissements permettront notamment la réalisation de travaux pour les équipements de Montréal, Laval, Shawinigan, Thetford Mines et Baie-Comeau. De plus, les sommes prévues pour la période 2011-2016 permettront le financement de l'amphithéâtre multifonctionnel de Québec et de l'amélioration des infrastructures municipales dans les villages nordiques.

Culture

Des enveloppes de 1 153,2 M\$ sont prévues à la culture, dont 842,0 M\$ afin de maintenir les actifs en bon état et de résorber le déficit d'entretien. Le solde des investissements permettra notamment l'exécution de projets majeurs, dont l'agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec.

Autres secteurs

De plus, d'autres enveloppes permettront de poursuivre la réalisation d'infrastructures de recherche, la construction de logements sociaux, la réfection de palais de justice et d'établissements de sécurité publique, l'entretien et la construction d'infrastructures maritimes, ainsi que la réalisation d'infrastructures pour les secteurs de l'agriculture, des barrages publics et des chemins forestiers.

ANNEXE 5.3 (suite)

Investissements du Plan québécois des infrastructures 2011-2016
par secteur d'intervention et par type d'investissement
 (contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Secteurs	Maintien d'actifs			Amélioration et remplacement			Sous-total	Parachèvement	PQI 2011-2016
	Budget régulier	Résorption du déficit d'entretien sur 15 ans	Sous-total	Continuité	Nouvelles initiatives	Sous-total			
Réseau routier	9 620,0	1 087,7	10 707,7	3 945,5	-	3 945,5	14 653,2	1 872,9	16 526,1
Transport en commun	1 209,4	557,0	1 766,4	406,6	137,8	544,4	2 310,8	665,4	2 976,2
Infrastructures maritimes	-	-	-	551,7	-	551,7	551,7	-	551,7
Santé et Services sociaux	4 447,1	1 005,5	5 452,6	4 977,3	513,3	5 490,6	10 943,2	-	10 943,2
Éducation	4 299,5	1 185,9	5 485,4	493,4	699,1	1 192,5	6 677,9	-	6 677,9
Culture	553,4	288,6	842,0	104,1	120,3	224,4	1 066,4	86,8	1 153,2
Infrastructures municipales	1 087,8	1 614,2	2 702,0	480,3	288,9	769,2	3 471,2	381,8	3 853,0
Logements sociaux	248,8	285,1	533,9	365,5	155,7	521,2	1 055,1	97,3	1 152,4
Recherche	-	-	-	452,9	102,1	555,0	555,0	-	555,0
Justice et Sécurité publique	360,1	-	360,1	550,6	23,5	574,1	934,2	-	934,2
Agriculture	40,5	-	40,5	8,3	2,7	11,0	51,5	-	51,5
Barrages publics	155,9	-	155,9	-	-	-	155,9	-	155,9
Chemins forestiers	-	-	-	0,2	-	0,2	0,2	-	0,2
Enveloppes allouées ¹	22 022,5	6 024,0	28 046,5	12 336,4	2 043,4	14 379,8	42 426,3	3 104,2	45 530,5
Montants non réalisés escomptés									(1 350,0)
PQI 2011-2016									44 180,5

¹ Incluant les montants non réalisés en 2010-2011 du PQI 2010-2015 et reportés au PQI 2011-2016.

Investissements du Plan québécois des infrastructures 2011-2016
par secteur d'intervention et par année
 (contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Secteurs	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	PQI 2011-2016
Réseau routier	3 263,9	3 397,1	3 193,8	3 406,8	3 264,5	16 526,1
Transport en commun	628,6	868,3	716,5	387,0	375,8	2 976,2
Infrastructures maritimes	43,6	140,9	215,9	141,3	10,0	551,7
Santé et Services sociaux	1 861,1	2 202,6	2 291,9	2 440,6	2 147,0	10 943,2
Éducation	1 516,8	1 554,5	1 308,4	1 197,6	1 100,6	6 677,9
Culture	432,8	247,3	174,5	148,6	150,0	1 153,2
Infrastructures municipales	721,1	886,8	855,3	873,6	516,2	3 853,0
Logements sociaux	165,5	269,5	259,1	256,9	201,4	1 152,4
Recherche	110,9	180,3	140,5	86,1	37,2	555,0
Justice et sécurité publique	132,4	275,8	249,4	122,0	154,6	934,2
Agriculture	11,6	8,9	14,9	11,1	5,0	51,5
Barrages publics	40,5	30,0	27,8	37,8	19,8	155,9
Chemins forestiers	0,2	-	-	-	-	0,2
Enveloppes allouées ¹	8 929,0	10 062,0	9 448,0	9 109,4	7 982,1	45 530,5
Montants non réalisés escomptés						(1 350,0)
PQI 2011-2016						44 180,5

¹ Incluant les montants non réalisés en 2010-2011 du PQI 2010-2015 et reportés au PQI 2011-2016.

ANNEXE 5.3 (suite)

Investissements du Plan québécois des infrastructures 2011-2016 par type d'investissement et par année (contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Types d'investissement	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	PQI 2011-2016
Maintien d'actifs						
Budget régulier	4 399,5	4 668,8	4 435,6	4 324,4	4 194,2	22 022,5
Résorption du déficit d'entretien sur 15 ans	1 387,9	1 126,3	1 141,4	1 243,7	1 124,7	6 024,0
Sous-total Maintien d'actifs	5 787,4	5 795,1	5 577,0	5 568,1	5 318,9	28 046,5
Amélioration et remplacement						
Continuité	1 848,1	2 607,0	2 911,0	2 980,2	1 990,1	12 336,4
Nouvelles initiatives	142,6	705,9	417,8	326,9	450,2	2 043,4
Sous-total Amélioration et remplacement	1 990,7	3 312,9	3 328,8	3 307,1	2 440,3	14 379,8
Parachèvement	1 150,9	954,0	542,2	234,2	222,9	3 104,2
Enveloppes allouées¹	8 929,0	10 062,0	9 448,0	9 109,4	7 982,1	45 530,5
Montants non réalisés escomptés						(1 350,0)
PQI 2011-2016						44 180,5

¹ Incluant les montants non réalisés en 2010-2011 du PQI 2010-2015 et reportés au PQI 2011-2016.

ANNEXE 5.4

LE RAPPORT SUR LES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES PUBLIQUES RÉALISÉS EN 2010-2011 PRÉVUS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2010-2015

La Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques, adoptée par l'Assemblée nationale en décembre 2007, édicte, entre autres, que la présidente du Conseil du trésor dépose annuellement à l'Assemblée nationale le budget d'investissements de même que le rapport annuel de l'utilisation qui en a été faite.

Cette annexe présente les investissements du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2010-2015 réalisés en 2010-2011.

Un taux de réalisation de 85,1 %

Des investissements de 7 602,9 M\$ ont été réalisés en 2010-2011 dans l'ensemble des secteurs couverts par le PQI, ce qui représente 85,1 % des investissements de 8 934,9 M\$ prévus. Le montant non réalisé de 1 332,0 M\$ en 2010-2011 est reporté aux exercices ultérieurs.

Réseau routier, Éducation et Infrastructures municipales, des taux de réalisation de plus de 90 %

- Au réseau routier, les investissements réalisés totalisent 3 132,7 M\$, ce qui représente un taux de réalisation de 91,7 %. Les investissements pour le maintien des actifs concernent notamment, la construction d'une voie de contournement sur la route 117 aux limites municipales de Rivière-Rouge, le réaménagement de l'intersection des autoroutes 15 et 640 avec la route 117 à Boisbriand, la reconstruction du pont Carbonneau sur la route 169 à Saint-Félicien et celui de la rue Rouke au Saguenay-Lac-Saint-Jean. En plus de ces projets, plusieurs autres ont été réalisés en amélioration, remplacement et parachèvement, comme :
 - La construction d'une voie de contournement de la région métropolitaine (autoroute 30);
 - La construction d'une route à quatre voies entre Québec et Saguenay, la route 175 (autoroute 73);
 - Le prolongement de l'autoroute 50 entre Doherty et Lachute;
 - La construction d'un lien direct dans l'est de la métropole vers la couronne nord (autoroute 25).
- Dans le secteur de l'éducation, 97,2 % des investissements prévus ont été réalisés, pour un montant de 1 328,4 M\$. Ces investissements ont été faits dans les trois réseaux, soit :
 - 923,1 M\$ dans les commissions scolaires, notamment pour l'agrandissement et la construction de nouvelles écoles, ainsi que pour différents types de travaux, dont la réfection de toitures, de systèmes de chauffage et de revêtements extérieurs;
 - 170,3 M\$ dans les cégeps, principalement pour des travaux liés aux revêtements extérieurs des bâtiments, aux systèmes mécaniques et électriques, ainsi qu'à la restauration de locaux;
 - 235,0 M\$ dans les universités pour le maintien du parc immobilier, le réaménagement et la rénovation de certains pavillons.

ANNEXE 5.4 (suite)

- Au titre des infrastructures municipales, ce sont 750,6 M\$ qui ont été engagés en 2010-2011, pour un taux de réalisation de 90,3 %. Parmi ces sommes :
 - 465,0 M\$ ont été réalisés en maintien d'actifs et en résorption du déficit d'entretien cumulé. Ces projets touchent notamment le traitement de l'eau potable, l'assainissement des eaux usées et la réhabilitation de réseaux de conduites souterraines. On peut citer, entre autres, la mise aux normes des usines de traitement de l'eau potable dans plusieurs villes, dont Trois-Rivières, Baie-Comeau et Lévis, l'assainissement des eaux usées à Saint-Maxime-du-Mont-Louis et le remplacement de conduites souterraines, notamment à Québec, Laval, Montréal et Salaberry-de-Valleyfield;
 - 285,6 M\$ ont été injectés dans le cadre de projets en développement local et régional. Par exemple, l'agrandissement et la rénovation du stade Percival-Molson de l'Université McGill et la démolition et la reconstruction du centre sportif à Mégantic. De plus, des sommes ont été investies dans la construction du quartier des spectacles de Montréal, d'un complexe sportif et culturel régional à Sainte-Marie en Beauce et d'une troisième glace à l'aréna Léonard-Grondin à Granby.

Santé et services sociaux et Transport en commun, des taux supérieurs à 70 %

- Dans le secteur de la santé et des services sociaux, 1 358,6 M\$ ont été investis, soit 79,3 % du budget prévu :
 - Une somme de 870,7 M\$ a été investie dans des travaux de maintien d'actifs tels que la modification des installations électriques et de génératrices en réseau au Centre hospitalier de l'université Laval, la mise en œuvre du volet 3 des travaux d'efficacité énergétique à l'Hôpital général de Montréal et la réfection des systèmes de ventilation et de stérilisation au Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine;
 - Des investissements de 487,9 M\$ en amélioration et remplacement ont permis de poursuivre la réalisation de grands projets tels que la construction du CHUM, du CUSM, du Centre de cancérologie du CSSS de Laval et de 50 unités de logement pour le personnel oeuvrant pour la Régie régionale du Nunavik, ainsi que pour le réaménagement et l'agrandissement du centre de recherche de l'Institut de Cardiologie de Montréal.
- En transport en commun, les investissements ont été de 379,1 M\$, soit un taux de réalisation de 70,9 % :
 - Au niveau du maintien d'actifs et de la résorption du déficit d'entretien, 282,8 M\$ ont été réalisés, principalement dans le remplacement des voitures MR-63 du métro de Montréal, ainsi que dans la phase 2 de chacun des projets Réno-Systèmes et Réno-Stations du métro de Montréal;
 - En amélioration, remplacement et parachèvement, une somme de 96,3 M\$ a été investie dans les trains de banlieue, notamment pour la mise en place d'une ligne entre Mascouche et le centre-ville de Montréal ainsi que pour l'acquisition de 15 voitures neuves pour le compte de l'Agence métropolitaine de transport. Des sommes ont également été consacrées au projet Rapibus visant l'implantation d'un système de transport rapide en voie dédiée à Gatineau.

ANNEXE 5.4 (suite)

Autres secteurs

- Des investissements de 220,0 M\$, pour un taux de réalisation de 50,1 %, ont été effectués dans le secteur de la culture dans les domaines suivants :
 - Pour les sociétés et organismes d'État, ce sont 96,8 M\$ qui ont été déboursés. Par exemple, ces montants ont permis de poursuivre la construction de la Maison symphonique de Montréal et de maintenir les actifs de Bibliothèque et Archives nationales du Québec;
 - Pour les équipements culturels, 109,7 M\$ ont été investis, notamment pour la rénovation de la Maison-des-Marins du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal (Pointe-à-Callière) et pour la restauration d'immeubles protégés;
 - En ce qui concerne la Politique de la lecture et du livre, des projets ont aussi été réalisés à la hauteur de 13,5 M\$, notamment pour le développement des collections des bibliothèques publiques autonomes dans plusieurs villes, dont Montréal, Québec et Laval.
- Pour le secteur de la justice et de la sécurité publique, les investissements ont atteint 95,5 M\$, soit un taux de réalisation de 57,3 %. Parmi les projets réalisés, mentionnons la rénovation de palais de justice, dont celui de Salaberry-de-Valleyfield, de postes de police de la SQ, dont celui de Sorel-Tracy et d'établissements de détention, notamment l'aile A de la prison de Bordeaux.
- Pour les logements sociaux, la totalité des investissements prévus ont été effectués, pour un montant de 231,0 M\$. Une somme de 111,6 M\$ a été consacrée au maintien en bon état des logements de type habitation à loyer modique (entretien et réfection des bâtiments). Le solde de 119,4 M\$ a été affecté pour la livraison de nouveaux logements, dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable ainsi que pour la construction de nouvelles unités pour le Nord.
- Dans le domaine de la recherche, un montant de 54,0 M\$ a été investi en 2010-2011, soit 50,9 % des investissements prévus. Ces montants ont été versés dans le cadre du programme de cofinancement des projets Recherche-Québec – Fondation canadienne pour l'innovation (21,6 M\$) et du programme de soutien à la recherche (32,4 M\$). Ce taux de réalisation s'explique par le devancement, en 2009-2010 (taux de réalisation de 138,0 %), de la participation du gouvernement du Québec au Programme d'infrastructure du savoir relativement au Plan d'action économique du Canada mis sur pied pour contrer l'impact de la crise économique.
- Dans le secteur des barrages publics, des investissements de 22,8 M\$ ont été effectués en 2010-2011, soit un taux de réalisation de 84,8%, notamment pour les travaux de modernisation des barrages de Portage-des-Roches au Saguenay-Lac-St-Jean, de Sartigan dans Chaudière-Appalaches et de Waterville en Estrie.
- Pour ce qui est des infrastructures maritimes, des investissements de 99,6 M\$ étaient prévus en 2010-2011. Une somme de 15,8 M\$ a notamment été investie dans les projets de réaménagement du quai, du terminal et de la gare de Rivière-du-Loup ainsi que dans la réfection du N.M. Grue-des-Îles, pour un taux de réalisation de 15,9 %. Ce faible taux de réalisation s'explique par des délais dans la construction de navires.

ANNEXE 5.4 (suite)

- Pour les chemins forestiers, 7,7 M\$ ont été investis dans la réfection de ponts et ponceaux dans plusieurs régions du Québec, afin de maintenir l'accessibilité aux terres du domaine de l'État à vocation faunique et multiressources. Le taux de réalisation pour ces projets est de 85,6 %.
- Pour le secteur de l'agriculture, des investissements de 6,7 M\$ ont été effectués, notamment pour le bénéfice de l'Institut de technologie agroalimentaire pour les campus de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe. Ces investissements représentent un taux de réalisation de 60,4 % par rapport aux montants prévus initialement.

ANNEXE 5.4 (suite)

Réalisation des investissements prévus en 2010-2011 au Plan québécois des infrastructures 2010-2015 par secteur d'intervention et par type d'investissement
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Secteurs	Maintien d'actifs	Résorption du déficit d'entretien	Sous-total	Amélioration et remplacement	Sous-total	Parachèvement	Total PQI	Taux de réalisation
Réseau routier								
Budget prévu	1 545,5	533,0	2 078,5	321,8	2 400,3	1 016,2	3 416,5	
Total réalisé	1 066,1	687,3	1 753,4	265,1	2 018,5	1 114,2	3 132,7	91,7%
Transport en commun								
Budget prévu	152,6	136,8	289,4	97,9	387,3	147,2	534,5	
Total réalisé	185,9	96,9	282,8	22,2	305,0	74,1	379,1	70,9%
Infrastructures maritimes								
Budget prévu	-	-	-	99,6	99,6	-	99,6	
Total réalisé	-	-	-	15,8	15,8	-	15,8	15,9%
Santé et services sociaux								
Budget prévu	929,4	151,3	1 080,7	453,6	1 534,3	179,8	1 714,1	
Total réalisé	870,7	-	870,7	287,9	1 158,6	200,0	1 358,6	79,3%
Éducation								
Budget prévu	847,7	228,9	1 076,6	284,5	1 361,1	6,2	1 367,3	
Total réalisé	847,7	228,9	1 076,6	245,6	1 322,2	6,2	1 328,4	97,2%
Culture								
Budget prévu	179,2	55,3	234,5	141,5	376,0	63,4	439,4	
Total réalisé	93,6	25,6	119,2	76,2	195,4	24,6	220,0	50,1%
Infrastructures municipales								
Budget prévu	86,3	401,1	487,4	123,4	610,8	220,5	831,3	
Total réalisé	95,7	369,3	465,0	84,9	549,9	200,7	750,6	90,3%
Logements sociaux								
Budget prévu	64,5	32,1	96,6	33,8	130,4	81,9	212,3	
Total réalisé	73,8	37,8	111,6	38,5	150,1	80,9	231,0	108,8%
Recherche								
Budget prévu	-	-	-	106,1	106,1	-	106,1	
Total réalisé	-	-	-	54,0	54,0	-	54,0	50,9%
Justice et sécurité publique								
Budget prévu	67,0	-	67,0	99,8	166,8	-	166,8	
Total réalisé	25,2	-	25,2	70,3	95,5	-	95,5	57,3%
Agriculture								
Budget prévu	6,4	-	6,4	4,7	11,1	-	11,1	
Total réalisé	3,3	-	3,3	3,4	6,7	-	6,7	60,4%
Barrages publics								
Budget prévu	26,9	-	26,9	-	26,9	-	26,9	
Total réalisé	22,8	-	22,8	-	22,8	-	22,8	84,8%
Chemins forestiers								
Budget prévu	-	-	-	9,0	9,0	-	9,0	
Total réalisé	-	-	-	7,7	7,7	-	7,7	85,6%
Total								
Budget prévu	3 905,5	1 538,5	5 444,0	1 775,7	7 219,7	1 715,2	8 934,9	
Total réalisé	3 284,8	1 445,8	4 730,6	1 171,6	5 902,2	1 700,7	7 602,9	85,1%

ANNEXE 5.5

RÉVISION DES PROCESSUS LIÉS À LA GESTION EN MAINTIEN D'ACTIFS

La Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques vise à assurer que les investissements de l'État dans les infrastructures publiques soient faits conformément aux meilleures pratiques de gestion et de manière transparente.

Pour évaluer le montant des enveloppes budgétaires requises au maintien des actifs, les ministères et organismes (MO) disposent de cadres de gestion qui précisent notamment les méthodes d'évaluation des actifs sous leur responsabilité ainsi que l'état de leurs infrastructures.

À cet égard, le Conseil du trésor a demandé aux MO, en octobre 2007, de lui soumettre leur cadre de gestion visant les investissements en maintien d'actifs. Les informations transmises ont permis de dresser le portrait suivant : la valeur de remplacement du parc d'actifs a été évaluée à 260,5 G\$ et son déficit d'entretien cumulé estimé à 28,7 G\$. La part du déficit d'entretien cumulé du gouvernement du Québec est de 20,5 G\$.

Les principaux éléments de ce parc d'actifs sont les suivants :

- Plus de 6 200 immeubles seulement pour les réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux;
- Quelques 9 300 ponts et viaducs et près de 30 000 km de chaussées;
- 38 000 km de conduites de distribution d'eau potable, 43 500 km de réseaux d'égouts et 1 700 stations de traitement d'eau potable et d'épuration des eaux usées.

Compte tenu de l'ampleur et de l'importance de ce parc d'actifs ainsi que de l'impact budgétaire considérable des sommes consacrées au maintien de ce parc, il apparaît opportun que les valeurs déjà établies de même que les méthodologies de calculs employées soient révisées puisqu'elles constituent la pierre angulaire de l'allocation budgétaire à ce sujet.

À cet effet, le Conseil du trésor a indiqué aux MO, en décembre 2010, que des travaux seront entrepris afin d'actualiser le niveau du déficit d'entretien cumulé, les normes appliquées et les objectifs visés en matière de maintien d'actifs et de résorption du déficit d'entretien cumulé.

Ainsi, des travaux ont été amorcés en 2011 pour revoir les processus liés à la gestion en maintien d'actifs, l'évaluation des résultats obtenus à la suite des investissements réalisés, notamment à l'égard de la résorption du déficit d'entretien cumulé, et les mécanismes de reddition de comptes. Cette démarche vise également le partage des meilleures pratiques entre les MO.

Globalement, dans le cadre de cette démarche, chaque MO doit :

- Mettre à jour l'inventaire de son parc d'actifs (liste des actifs, nature, âge, durée de vie utile, état, etc.) afin d'actualiser la valeur de remplacement et le niveau du déficit d'entretien cumulé;
- Réviser le cadre de gestion de ses actifs notamment, l'identification et la justification des normes de détermination des besoins en maintien d'actifs, les modalités d'allocation des enveloppes (critères de priorisation des projets) ainsi que les mécanismes de la reddition de comptes;

ANNEXE 5.5 (suite)

- Informer le Secrétariat du Conseil du trésor, des instruments de mesure et des méthodes d'évaluations employées, ainsi que des sources d'information dont il dispose pour effectuer le suivi de son parc d'actifs.

Toutes ces informations sont essentielles à une bonne gouverne du parc d'actifs. Elles contribuent à une gestion efficace qui favorise la priorisation de projets sur la base d'indicateurs appropriés. Elles permettent également d'assurer une planification des besoins à long terme de même que de réaliser une reddition de comptes adéquate de la gestion des actifs.

EN BREF

CHAPITRE 6 L'EFFECTIF DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

Depuis 2004-2005, l'effectif du secteur de la fonction publique est en baisse de 4 165 ETC, ou de 6,2 %, alors que la croissance de la population a été de 6,6 % au cours de la même période.

Pour l'exercice financier 2011-2012, une réduction nette de 14 ETC a été constatée comparativement à l'exercice précédent.

Lors du dépôt du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014, le gouvernement a annoncé la révision de son approche de contrôle du niveau de l'effectif, en misant sur le maintien du remplacement partiel des départs à la retraite et sur le gel de la masse salariale des ministères et organismes budgétaires au niveau de 2010-2011.

Cette approche continuera de s'appliquer en tenant compte de la capacité de la fonction publique à soutenir ses mandats et à se renouveler.

1. L'ENVELOPPE D'EFFECTIF AUTORISÉ ET EFFECTIF UTILISÉ

L'enveloppe d'effectif total ou l'effectif total autorisé prévu représente le niveau d'effectif maximal qu'un ministère, un organisme ou un fonds spécial doit respecter tandis que l'effectif utilisé représente la consommation réelle en équivalent temps complet (ETC).

L'effectif apparaissant aux Volumes I et II du Budget de dépenses correspond à l'effectif total autorisé prévu.

Des définitions relatives à l'effectif sont présentées à l'annexe 6.1 du présent chapitre.

2. L'ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF UTILISÉ

En 2011-2012, l'effectif utilisé du secteur de la fonction publique, présenté à l'annexe 6.2, s'élève à 62 748 ETC, une baisse de 14 ETC comparativement à l'exercice 2010-2011. Cette baisse aurait été de 248 ETC n'eut été de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances et de la Commission de la santé et de la sécurité du travail dont les niveaux d'effectif ne sont pas déterminés par le Conseil du trésor. Même s'ils ne sont pas soumis à la règle du non-remplacement des départs à la retraite, ces deux organismes ont contribué à la réduction globale de l'effectif entre 2004-2005 et 2010-2011.

Cette diminution de 14 ETC s'explique par l'impact du remplacement partiel des départs à la retraite et le gel de la masse salariale, compensés par des ajouts accordés pour faire face à de nouveaux besoins jugés prioritaires. Ces ajouts se retrouvent principalement :

- Au ministère de la Sécurité publique, une hausse de 297 ETC essentiellement pour les services correctionnels et pour de nouveaux mandats dont l'accessibilité à la justice et la création du Commissaire à la lutte contre la corruption;
- Au ministère de la Justice, un ajout de 244 ETC résultant principalement de la négociation avec les juristes de l'État et les procureurs aux poursuites criminelles et pénales et la mise en œuvre du Plan Accès Justice;
- Au Centre de services partagés du Québec, un ajout de 242 ETC résultant de la continuité des activités de développement et d'exploitation des phases de la stratégie de remplacement progressif des systèmes de gestion des ressources du gouvernement du Québec ainsi que du remplacement des ressources externes;
- Au ministère des Transports, une augmentation de 200 ETC, pour l'entretien et la remise en état du réseau routier et pour lui permettre d'assumer ses nouvelles responsabilités.

Depuis 2004-2005, la baisse globale s'élève à 4 165 ETC, ce qui représente une diminution de 6,2 % de l'effectif du secteur de la fonction publique.

Le remplacement partiel des départs à la retraite de même que le gel de la masse salariale des ministères et organismes budgétaires au niveau de 2010-2011 continueront de s'appliquer en tenant compte de la capacité de la fonction publique à soutenir ses mandats et à se renouveler.

3. LA VARIATION À L'ENVELOPPE D'EFFECTIF AUTORISÉ

À chaque exercice financier, le Conseil du trésor détermine une enveloppe d'effectif autorisé pour chacun des ministères et organismes budgétaires incluant, le cas échéant, les fonds spéciaux ainsi que les organismes autres que budgétaires et ceux exerçant des opérations fiduciaires dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1).

MINISTÈRES ET ORGANISMES APPARAISSANT AU BUDGET DE DÉPENSES 2012-2013

Au Budget de dépenses 2012-2013, l'enveloppe prévue d'effectif des ministères et organismes s'établit à 47 034 ETC, en hausse de 459 ETC par rapport au Budget de dépenses 2011-2012, et ce, malgré l'impact du non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux, en moyenne, survenu au cours de l'exercice financier 2011-2012. Cette hausse s'explique essentiellement par des ajouts reliés aux besoins prioritaires énumérés précédemment, notamment aux ministères de la Sécurité publique, de la Justice et des Transports, ainsi que pour remplacer des ressources externes et améliorer l'expertise au sein du ministère des Transports tout en réalisant des économies.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES ET CEUX EXERÇANT DES OPÉRATIONS FIDUCIAIRES DONT LE PERSONNEL EST ASSUJÉTI À LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE

Depuis le début de l'exercice financier 2011-2012, l'enveloppe prévue d'effectif total des organismes autres que budgétaires et ceux exerçant des opérations fiduciaires, dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique (LFP), est passée de 14 840 ETC à 14 974 ETC.

Cette hausse de 134 ETC s'explique principalement par des ajouts au Centre de services partagés du Québec, notamment pour remplacer des ressources externes et réaliser des économies, à la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances et à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, compensés en partie par le remplacement partiel des départs à la retraite en 2011-2012.

L'évolution de l'effectif utilisé pourrait différer de celle de l'enveloppe d'effectif autorisé en raison des délais d'embauche du personnel.

Variation à l'enveloppe d'effectif autorisé¹ (en ETC)

	Ministères et organismes apparaissant au Budget de dépenses ²	Organismes autres que budgétaires assujettis à la LFP ³	Total
Enveloppe prévue d'effectif total au Budget de dépenses 2011-2012	46 575	14 840	61 415
Variations :			
Variations en cours d'exercice	1 141	350	1 491
Impact des départs à la retraite 2011-2012	(682)	(216)	(898)
	459	134	593
Enveloppe prévue d'effectif total en 2012-2013	47 034	14 974	62 008

¹ Ces données sont présentées selon la structure budgétaire 2012-2013 sur base comparable.

² La répartition par portefeuilles est présentée à l'annexe 6.5.

³ La répartition par organismes est présentée à l'annexe 6.6.

ANNEXE 6.1

LEXIQUE

Effectif utilisé : Nombre d'employés réguliers et occasionnels, exprimé en équivalent temps complet (ETC), ayant réellement été rémunérés.

Enveloppe d'effectif total ou effectif total autorisé prévu : Nombre maximum d'employés permanents et occasionnels, exprimé en ETC, pouvant être rémunérés. Le Conseil du trésor fixe annuellement une enveloppe d'effectif autorisé par ministères, organismes et, le cas échéant, par fonds spéciaux.

Équivalent temps complet (ETC) : L'ETC représente le ratio entre le salaire gagné par un employé au cours d'une année par rapport à celui d'un employé ayant travaillé toute l'année à temps complet.

Par exemple, l'ETC d'un employé occupant un emploi à temps complet et travaillant toute l'année équivaut à 1. L'ETC d'un employé dont le salaire est réduit parce qu'il a travaillé à temps partiel, à temps réduit ou seulement une partie de l'année varie entre 0 et 1. Finalement, l'ETC d'une personne qui n'a reçu aucun salaire à cause d'un congé sans solde pendant une année entière est égal à 0.

ANNEXE 6.2

EFFECTIF UTILISÉ DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

L'effectif du secteur de la fonction publique comprend le personnel des ministères et des organismes, incluant ceux exerçant des opérations fiduciaires, assujetti à la Loi sur la fonction publique.

Il comprend également, pour certains organismes budgétaires uniquement, le personnel non assujetti à la Loi sur la fonction publique, tels que les policiers de la Sûreté du Québec, les juges, les procureurs aux poursuites criminelles et pénales de même que le personnel de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse ainsi que du Protecteur du citoyen.

Les étudiants, les stagiaires et le personnel régulier en préretraite sont exclus de cet effectif.

Répartition de l'effectif total utilisé du secteur de la fonction publique en 2011-2012
(en ETC utilisé)

	Personnel assujetti à la Loi sur la fonction publique	Personnel non assujetti à la Loi sur la fonction publique	Total
Ministères et organismes budgétaires	39 476	7 263	46 739
Organismes autres que budgétaires et ceux exerçant des opérations fiduciaires	16 009	-	16 009
Total	55 485	7 263	62 748

ANNEXE 6.3

Évolution de l'effectif des ministères et organismes présentés au Budget de dépenses 2012-2013¹ (en ETC)

	Effectif total autorisé prévu ²		Effectif total utilisé prévu ³	
	Niveau	Variation	Niveau	Variation
2001-2002 ⁴	47 113	-	47 607	-
2002-2003 ⁴	48 029	916	50 347	2 740
2003-2004 ⁴	49 060	1 031	51 240	893
2004-2005 ⁴	48 941	(119)	49 872	(1 368)
2005-2006	48 811	(130)	48 756 ⁵	(1 116)
2006-2007	47 891	(920)	47 653	(1 103)
2007-2008	47 358	(533)	47 141	(512)
2008-2009	47 136	(222)	46 982	(159)
2009-2010	47 272	136	47 145	163
2010-2011	46 974	(298)	46 978	(167)
2011-2012 ⁶	47 476	502	46 739	(239)

¹ Les données sont présentées selon la structure budgétaire 2012-2013 sur base comparable.

² L'effectif total autorisé prévu ne tient pas compte d'ajouts d'effectif non récurrents qui ont été accordés au cours de l'exercice de même que des étudiants et des stagiaires.

³ Les données sont redressées pour tenir compte des modifications aux conventions collectives, de l'intégration des employés de la Ville de Montréal au réseau d'Emploi-Québec ainsi que de corps policiers municipaux à la Sûreté du Québec de même que l'exclusion notamment des étudiants, des stagiaires et du personnel régulier en préretraite.

⁴ L'écart entre l'effectif total utilisé prévu et l'effectif total autorisé prévu provient essentiellement des ententes de gestion conclues entre les ministres responsables et le Conseil du trésor ainsi que de l'utilisation des marges de manœuvre accordées pour la gestion de l'effectif.

⁵ Ce niveau d'effectif exclut l'impact des journées de grève survenues au cours de l'exercice financier 2005-2006.

⁶ L'effectif total autorisé prévu correspond à l'effectif 2011-2012 apparaissant aux Volumes I et II du Budget de dépenses 2012-2013.

ANNEXE 6.4

Évolution de l'effectif des organismes autres que budgétaires et ceux exerçant des opérations fiduciaires dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique¹
(en ETC)

	Effectif total autorisé prévu ²		Effectif total utilisé prévu ³	
	Niveau	Variation	Niveau	Variation
2001-2002 ⁴	13 031	-	14 508	-
2002-2003 ⁴	13 763	732	14 997	489
2003-2004 ⁴	14 250	487	15 673	676
2004-2005 ⁴	14 539	289	15 694	21
2005-2006 ⁴	14 553	14	15 496 ⁵	(198)
2006-2007 ⁴	14 533	(20)	15 491	(5)
2007-2008	14 725	192	15 573	82
2008-2009	15 489	764	15 725	152
2009-2010	15 347	(142)	15 761	36
2010-2011	15 342	(5)	15 784	23
2011-2012	15 290	(52)	16 009	225

¹ Les données sont présentées selon la structure budgétaire 2012-2013 sur base comparable.

² L'effectif total autorisé prévu ne tient pas compte des ajouts d'effectif non récurrents qui ont été accordés au cours de l'exercice de même que des étudiants et des stagiaires.

³ Les données sont redressées pour tenir compte des modifications aux conventions collectives et de l'exclusion notamment des étudiants, des stagiaires et du personnel régulier en préretraite.

⁴ L'écart entre l'effectif total utilisé prévu et l'effectif total autorisé prévu provient essentiellement des ententes de gestion conclues entre les ministres responsables et le Conseil du trésor, de l'utilisation des marges de manœuvre accordées pour la gestion de l'effectif ainsi que de la mise en place d'unités autonomes de service.

⁵ Ce niveau d'effectif exclut l'impact des journées de grève survenues au cours de l'exercice financier 2005-2006.

ANNEXE 6.5

Variation à l'enveloppe d'effectif autorisé des ministères et organismes apparaissant au Budget de dépenses 2012-2013¹ (en ETC)

	2011-2012			2012-2013		
	Budget de dépenses 2011-2012	Variation	Effectif comparatif 2011-2012 ²	Impact des départs à la retraite 2011-2012	Autres variations	Budget de dépenses 2012-2013
Assemblée nationale	605	5	610	-	-	610
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	683	17	700	-	-	700
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	715	20	735	(22)	2	715
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 892	(16)	1 876	(74)	11	1 813
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	564	4	568	(9)	3	562
Conseil exécutif	659	2	661	(13)	-	648
Culture, Communications et Condition féminine	735	1	736	(18)	3	721
Développement durable, Environnement et Parcs	1 781	(1)	1 780	-	19	1 799
Développement économique, Innovation et Exportation	831 ³	(7)	824	(25)	-	799
Éducation, Loisir et Sport	1 286	9	1 295	(32)	-	1 263
Emploi et Solidarité sociale	5 917	19	5 936	(175)	(59)	5 702
Famille et Aînés	1 011	31	1 042	(23)	-	1 019
Finances	712 ⁴	-	712	(9)	-	703
Immigration et Communautés culturelles	1 051	2	1 053	(21)	(3)	1 029
Justice	4 051 ^{4,5}	244	4 295	(62)	62	4 295
Relations internationales	560	(11)	549	(5)	-	544
Ressources naturelles et Faune	3 933 ⁵	75	4 008	(72)	-	3 936
Santé et Services sociaux	842	(4)	838	(22)	-	816
Sécurité publique	11 998 ⁵	297	12 295	(62)	(15)	12 218
Tourisme	290	-	290	(7)	-	283
Transports	5 661 ³	200	5 861	(17)	206	6 050
Travail	798 ⁴	14	812	(14)	11	809
TOTAL	46 575	901	47 476	(682)	240	47 034

¹ L'effectif comprend les fonds spéciaux.

² Ces données sont présentées selon la structure budgétaire 2012-2013 sur base comparable.

³ Ces données sont modifiées pour tenir compte du transfert du programme Promotion et développement de la Capitale-Nationale.

⁴ À la suite de l'adoption de nouvelles dispositions concernant les fonds spéciaux, l'effectif de certains organismes se retrouve maintenant à leur fonds respectif.

⁵ Ces données sont modifiées suite à l'intégration d'effectif dans la fonction publique.

ANNEXE 6.6

Variation à l'enveloppe d'effectif autorisé des organismes autres que budgétaires et ceux exerçant des opérations fiduciaires dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique
(en ETC)

	Exercice 2011-2012 ¹	Impact des départs à la retraite 2011-2012	Autres variations	Exercice 2012-2013
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire				
Société d'habitation du Québec	371	(6)	-	365
Agriculture, Pêcheries et Alimentation				
La Financière agricole du Québec	619	(18)	(1)	600
Conseil du trésor et Administration gouvernementale				
Centre de services partagés du Québec	1 735	(44)	242	1 933
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) ^{2,3}	620	-	116	736
Services Québec	662	(10)	(123)	529
Culture, Communications et Condition féminine				
Régie du cinéma	45	-	-	45
Éducation, Loisir et Sport				
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	256	(4)	(1)	251
Emploi et Solidarité sociale				
Conseil de gestion de l'assurance parentale ³	16	-	-	16
Régie des rentes du Québec ³	1 081	-	25	1 106
Finances				
Institut de la statistique du Québec	215	(4)	-	211
Justice				
Fonds d'aide aux recours collectifs	4	-	-	4
Office des professions du Québec	50	(1)	-	49
Santé et Services sociaux				
Régie de l'assurance maladie du Québec	1 465	(25)	6	1 446
Transports				
Société de l'assurance automobile du Québec ³	2 943	(69)	(20)	2 854
Travail				
Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) ^{2,3}	3 843	-	118	3 961
Commission des normes du travail	475	(24)	(8)	443
Régie du bâtiment du Québec	440	(11)	(4)	425
TOTAL	14 840	(216)	350	14 974

¹ Ces données sont présentées selon la structure budgétaire 2012-2013 sur base comparable.

² L'enveloppe d'effectif total prévue pour la CARRA et la CSST en 2012-2013 correspond à l'effectif total utilisé en 2011-2012.

³ Organismes exerçant des opérations fiduciaires.

EN BREF

CHAPITRE 7

LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2012-2013 PAR GRANDES CATÉGORIES ET PAR BÉNÉFICIAIRES

Le budget de dépenses du gouvernement de l'exercice financier 2012-2013 s'établit à 70 879,0 M\$, réparti comme suit :

- 62 642,0 M\$ aux dépenses de programmes;
- 8 237,0 M\$ au service de la dette.

Près de 57 % des dépenses de programmes est alloué aux établissements de santé et de services sociaux et aux institutions d'enseignement.

1. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉPARTITION DES DÉPENSES

Pour l'exercice financier 2012-2013, le budget de dépenses du gouvernement s'établit à 70 879,0 M\$, dont 62 642,0 M\$, ou 88,4 %, sont consacrés aux dépenses de programmes et 8 237,0 M\$, ou 11,6 %, au service de la dette.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES SELON LES CATÉGORIES

Les dépenses de programmes 2012-2013 se ventilent entre les catégories suivantes :

- 36 017,5 M\$, ou 57,5 %, reliés aux dépenses de rémunération;
- 14 397,3 M\$, ou 23,0 %, attribués aux dépenses relatives au support des personnes, municipalités, entreprises et autres partenaires du gouvernement;
- 8 765,9 M\$, ou 14,0 %, concernant les dépenses de fonctionnement et autres;
- 2 341,8 M\$, ou 3,7 %, consacrés aux dépenses de capital;
- 1 119,5 M\$, ou 1,8 %, prévus aux dépenses d'intérêt sur la dette imputable aux dépenses de programmes.

Budget de dépenses 2012-2013 par supercatégories et catégories¹ (en millions de dollars)

	Catégories					Total	
	Rémunération	Fonctionnement et autres ²	Capital	Intérêt	Support	M\$	%
Supercatégories							
Rémunération	2 881,3	-	-	-	-	2 881,3	4,1
Fonctionnement	-	2 530,7	-	-	-	2 530,7	3,6
Transfert	32 831,3	6 319,6	2 308,1	1 109,9	13 338,1	55 907,0	78,8
Affectation à un fonds spécial	304,9	145,6	33,7	9,6	1 059,2	1 553,0	2,2
Créances douteuses et autres provisions	-	145,0	-	-	-	145,0	0,2
Crédits périmés escomptés	-	(375,0)	-	-	-	(375,0)	(0,5)
Dépenses de programmes	36 017,5	8 765,9	2 341,8	1 119,5	14 397,3	62 642,0	88,4
%	57,5	14,0	3,7	1,8	23,0	100,0	
Service de la dette	-	-	-	8 237,0	-	8 237,0	11,6
Dépenses budgétaires	36 017,5	8 765,9	2 341,8	9 356,5	14 397,3	70 879,0	100,0
Dépenses comparatives 2011-2012	34 685,4	8 873,8	2 197,0	8 632,2	14 447,6	68 836,0	

¹ Les catégories de dépenses permettent de représenter les dépenses selon leur nature et leur importance relative. Elles sont présentées à l'annexe 7.1. La répartition du budget de dépenses par grandes catégories est présentée par portefeuilles à l'annexe 7.2.

² Incluant les dépenses relatives aux créances douteuses et autres provisions ainsi que les crédits périmés escomptés. Pour 2011-2012, cela inclut aussi les crédits non utilisés.

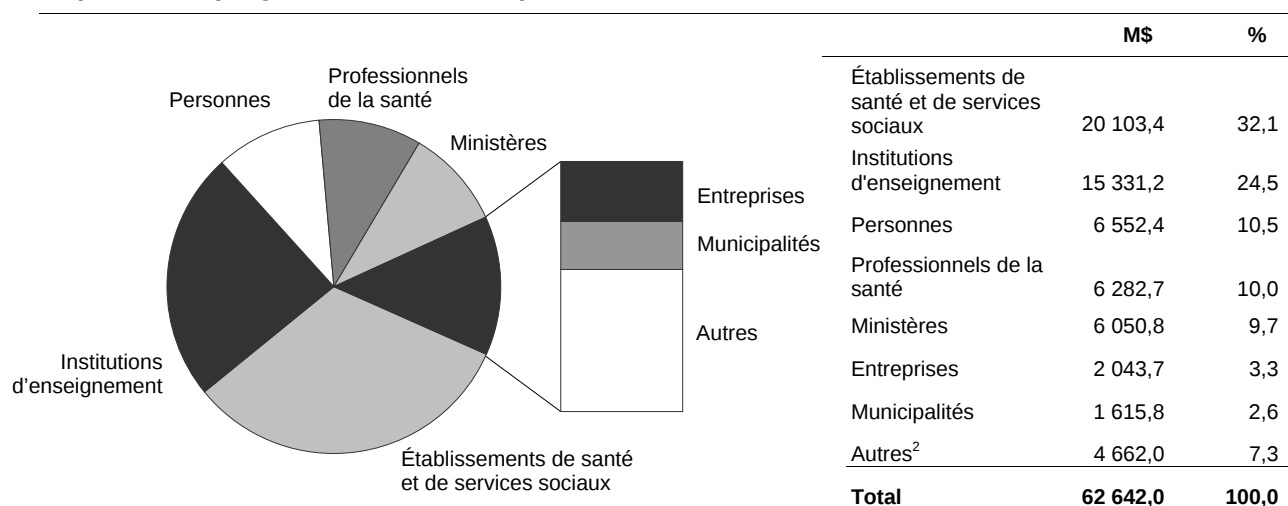
RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES PAR BÉNÉFICIAIRES

Les établissements de santé et de services sociaux et les institutions d'enseignement sont les principaux bénéficiaires, avec 20 103,4 M\$ et 15 331,2 M\$ respectivement, pour un total de 56,6 % des dépenses de programmes.

Le solde des dépenses de programmes s'établit à 27 207,4 M\$ et se répartit entre les bénéficiaires suivants :

- 6 552,4 M\$, ou 10,5 %, pour les dépenses consacrées aux personnes;
- 6 282,7 M\$, ou 10,0 %, destinés aux professionnels de la santé;
- 6 050,8 M\$, ou 9,7 %, prévus pour les ministères;
- 8 321,5 M\$, ou 13,2 %, regroupant les dépenses affectées à divers autres bénéficiaires, soit les entreprises, les municipalités, les organismes à but non lucratif ainsi que les entreprises et organismes d'État.

Dépenses de programmes 2012-2013 par bénéficiaires¹



¹ La répartition des dépenses par bénéficiaires est présentée pour chaque portefeuille à l'annexe 7.3.

² Incluant les organismes à but non lucratif ainsi que les entreprises et organismes d'État.

2. LES DÉPENSES DE RÉMUNÉRATION

Pour l'exercice financier 2012-2013, les dépenses de rémunération s'établissent à 36 017,5 M\$, se répartissant comme suit :

- 39,6 % est consacré aux établissements de santé et de services sociaux;
- 32,8 % est destiné aux institutions d'enseignement;
- 17,4 % est alloué aux professionnels de la santé;
- 10,2 % est associé au personnel des ministères et aux autres bénéficiaires.

Globalement, la hausse de 1 332,1 M\$ prévue aux dépenses de rémunération se partage entre ces principaux secteurs :

- Une hausse de 854,7 M\$ est anticipée au portefeuille « Santé et Services sociaux », principalement attribuable aux augmentations de rémunération prévues pour le personnel du réseau de la santé et des services sociaux et pour les professionnels de la santé ainsi qu'à la variation des contributions de l'employeur;
- Une croissance de 414,0 M\$ est prévue au portefeuille « Éducation, Loisir et Sport », s'expliquant principalement par la progression salariale du personnel des réseaux de l'enseignement, par l'impact de l'offre gouvernementale dans le cadre du renouvellement des conventions collectives ainsi que par le maintien de l'équité salariale;
- Dans les autres ministères ainsi que pour les autres bénéficiaires, l'augmentation de 63,4 M\$ se retrouve essentiellement au portefeuille « Justice », notamment pour la mise en œuvre du Plan Accès Justice et pour les nouvelles ententes avec les procureurs aux poursuites criminelles et pénales, les avocats et les notaires, et au portefeuille « Sécurité publique » pour le coût de l'entente avec les policiers de la Sûreté du Québec.

Dépenses de rémunération prévues en 2012-2013 par bénéficiaires¹
(en millions de dollars)

	Salaires	Contributions d'employeur			Total	
		Régimes de retraite	Autres	Sous-total	M\$	%
Santé et Services sociaux						
Ministère	61,0	-	5,8	5,8	66,8	0,2
Établissements de santé et de services sociaux	12 102,9	729,2	1 429,9	2 159,1	14 262,0	39,6
Professionnels de la santé	6 282,7	-	-	-	6 282,7	17,4
Autres bénéficiaires	133,2	-	4,3	4,3	137,5	0,4
	18 579,8	729,2	1 440,0	2 169,2	20 749,0	57,6
Éducation, Loisir et Sport						
Ministère	107,4	-	11,0	11,0	118,4	0,3
Institutions d'enseignement	9 674,2	1 009,3	1 090,2	2 099,5	11 773,7	32,8
Autres bénéficiaires	12,4	-	1,2	1,2	13,6	-
	9 794,0	1 009,3	1 102,4	2 111,7	11 905,7	33,1
Autres						
Ministères	2 437,6	327,9	235,5	563,4	3 001,0	8,3
Autres bénéficiaires	302,3	20,8	38,7	59,5	361,8	1,0
	2 739,9	348,7	274,2	622,9	3 362,8	9,3
Total	31 113,7	2 087,2	2 816,6	4 903,8	36 017,5	100,0
Dépenses comparatives 2011-2012	29 916,7	2 092,1	2 676,6	4 768,7	34 685,4	

¹ Comprend les crédits de la supercatégorie « Rémunération » et de la catégorie « Rémunération » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial ».

3. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8 995,9 M\$ en 2012-2013, se ventilant comme suit :

- 46,6 % pour les établissements de santé et de services sociaux, soit 4 194,5 M\$, ainsi que 17,0 % aux institutions d'enseignement, soit 1 533,5 M\$;
- 29,8 % aux ministères, soit 2 676,3 M\$, et 6,6 % aux autres bénéficiaires, soit 591,6 M\$.

En 2012-2013, les dépenses de fonctionnement diminuent de 114,3 M\$ par rapport à 2011-2012. La baisse résulte principalement de la réduction des coûts administratifs dans le secteur de la santé et des services sociaux ainsi que dans celui de l'éducation.

Les dépenses de fonctionnement des ministères et organismes budgétaires s'établissent à 2 676,3 M\$, en hausse de 80,4 M\$ par rapport à 2011-2012, essentiellement au Fonds de suppléance au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » à la suite de l'inscription de certaines mesures du Discours sur le budget 2012-2013.

Dépenses de fonctionnement prévues en 2012-2013 par bénéficiaires

(en millions de dollars)

	Fonctionnement ¹	Transfert		Total	
		Réseaux	Autres	M\$	%
Santé et Services sociaux					
Ministère	82,3	-	-	82,3	0,9
Aide aux établissements de santé et de services sociaux	-	4 194,5	-	4 194,5	46,6
Autres bénéficiaires	-	-	340,3	340,3	3,8
	82,3	4 194,5	340,3	4 617,1	51,3
Éducation, Loisir et Sport					
Ministère	80,6	-	-	80,6	0,9
Aide aux institutions d'enseignement	-	1 533,5	-	1 533,5	17,0
Autres bénéficiaires	-	-	6,7	6,7	0,1
	80,6	1 533,5	6,7	1 620,8	18,0
Autres					
Ministères	2 513,4	-	-	2 513,4	28,0
Autres bénéficiaires	-	-	244,6	244,6	2,7
	2 513,4	-	244,6	2 758,0	30,7
Total	2 676,3	5 728,0	591,6	8 995,9	100,0
Dépenses comparatives 2011-2012	2 595,9	5 922,5	591,8	9 110,2	

¹ Incluant les dépenses de la supercatégorie « Fonctionnement » et de la catégorie « Fonctionnement » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

4. LES DÉPENSES DE CAPITAL

Les dépenses prévues pour le capital passent de 2 197,0 M\$ en 2011-2012 à 2 341,8 M\$ en 2012-2013, en hausse de 144,8 M\$.

Les dépenses de capital sont affectées suivant trois modes d'intervention utilisés par le gouvernement : le remboursement du principal, les subventions pour des fins d'immobilisations et les dépenses en capital des fonds spéciaux.

DÉPENSES POUR LE REMBOURSEMENT DU PRINCIPAL

En 2012-2013, les dépenses servant au remboursement du principal sur la dette subventionnée représentent 91,5 % de l'ensemble des dépenses de capital.

Ces dépenses se situent à 2 142,4 M\$ en 2012-2013 comparativement à 2 014,9 M\$ en 2011-2012, ce qui représente une augmentation de 127,5 M\$ s'expliquant principalement par :

- Au portefeuille « Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire », une hausse de 55,7 M\$ attribuable principalement à l'application prochaine de la nouvelle norme comptable concernant les paiements de transfert;
- Au portefeuille « Santé et Services sociaux », une croissance de 37,4 M\$ attribuable à la variation des investissements dans le réseau de la santé et des services sociaux;
- Au portefeuille « Éducation, Loisir et Sport », une augmentation de 32,6 M\$ reflétant le financement des investissements autorisés dans les réseaux de l'enseignement.

SUBVENTIONS POUR FINS D'IMMOBILISATIONS

Les subventions pour des fins d'immobilisations représentent 7,1 % de l'ensemble des dépenses de capital en 2012-2013.

Elles s'élèvent à 165,7 M\$ en 2012-2013 par rapport à 151,4 M\$ en 2011-2012, en hausse de 14,3 M\$. Cette augmentation est attribuable principalement à l'adoption d'une nouvelle stratégie de réclamation auprès de la Société canadienne d'hypothèque et de logements au portefeuille « Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire » et à l'aide financière octroyée pour la normalisation des structures d'entreposage des fumiers au programme Prime-Vert au portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation ».

Ces subventions sont principalement destinées aux institutions d'enseignement, aux entreprises et aux autres bénéficiaires.

DÉPENSES EN CAPITAL DES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses en capital à l'égard desquelles les ministères allouent des sommes aux fonds spéciaux représentent 1,4 % de l'ensemble des dépenses de capital en 2012-2013. Ainsi, les ministères, par l'entremise de leurs fonds spéciaux, sont les uniques bénéficiaires de ces dépenses.

Ces dépenses s'élèvent à 33,7 M\$ en 2012-2013 et demeurent à un niveau similaire à 2011-2012.

Dépenses de capital prévues en 2012-2013 par bénéficiaires¹
(en millions de dollars)

	Fonds spéciaux	Immobilisations subventionnées		Total	
		Remboursement du principal	Subventions pour fins d'immobilisations	M\$	%
Santé et services sociaux					
Établissements de santé et de services sociaux	-	627,5	8,5	636,0	27,2
Autres bénéficiaires	-	-	3,1	3,1	0,1
	-	627,5	11,6	639,1	27,3
Éducation, Loisir et Sport					
Institutions d'enseignement	-	840,7	64,0	904,7	38,6
Autres bénéficiaires	-	1,0	1,7	2,7	0,1
	-	841,7	65,7	907,4	38,7
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire					
Municipalités	-	220,4	-	220,4	9,4
Autres bénéficiaires	-	230,1	43,0	273,1	11,7
	-	450,5	43,0	493,5	21,1
Autres					
Ministères	33,7	-	-	33,7	1,4
Entreprises	-	3,1	26,9	30,0	1,3
Municipalités	-	42,5	6,1	48,6	2,1
Autres bénéficiaires	-	177,1	12,4	189,5	8,1
	33,7	222,7	45,4	301,8	12,9
Total	33,7	2 142,4	165,7	2 341,8	100,0
%	1,4	91,5	7,1	100,0	
Dépenses comparatives 2011-2012	30,7	2 014,9	151,4	2 197,0	

¹ Incluant les dépenses de la catégorie « Capital » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial ».

5. LES DÉPENSES D'INTÉRÊT

Pour l'exercice financier 2012-2013, les dépenses d'intérêt assumées par le gouvernement s'établissent à 9 356,5 M\$ comparativement à 8 632,2 M\$ pour 2011-2012.

INTÉRÊTS SUR LA DETTE DU FONDS GÉNÉRAL DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Les dépenses 2012-2013 affectées au service de la dette augmentent de 785,0 M\$ par rapport à 2011-2012 pour s'établir à 8 237,0 M\$. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de la dette et par l'impact des rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les revenus du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (qui sont inscrits en déduction des intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite). De plus, comme il est prévu que les taux d'intérêt ne continueront pas à diminuer en 2012-2013, le Fonds d'amortissement des emprunts ne réalisera pas autant de gains sur disposition de titres qu'en 2011-2012, de sorte que les revenus de ce fonds, qui sont inscrits en déduction du service de la dette directe, seront moins élevés que l'année précédente.

INTÉRÊTS SUR LA DETTE IMPUTABLE AUX DÉPENSES DE PROGRAMMES

Pour leur part, les intérêts sur la dette imputable aux dépenses de programmes diminuent de 60,7 M\$ en 2012-2013 pour s'établir à 1 119,5 M\$. Cette variation est attribuable principalement à l'application prochaine de la nouvelle norme comptable concernant les paiements de transfert et à la réduction des coûts liés au remboursement du service de la dette des programmes d'infrastructures arrivés à terme au portefeuille « Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire ».

Dépenses d'intérêt prévues en 2012-2013 par bénéficiaires
(en millions de dollars)

	Dettes subventionnées et autres ¹	Dettes gouvernementales	Total	
			M\$	%
Santé et Services sociaux				
Établissements de santé et de services sociaux	324,3	-	324,3	29,0
Autres bénéficiaires	-	-	-	-
	324,3	-	324,3	29,0
Éducation, Loisir et Sport				
Institutions d'enseignement	513,4	-	513,4	45,9
Autres bénéficiaires	2,0	-	2,0	0,2
	515,4	-	515,4	46,1
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire				
Municipalités	107,6	-	107,6	9,6
Autres bénéficiaires	51,8	-	51,8	4,6
	159,4	-	159,4	14,2
Autres				
Municipalités	22,6	-	22,6	2,0
Autres bénéficiaires	97,8	-	97,8	8,7
	120,4	-	120,4	10,7
Dépenses de programmes	1 119,5	-	1 119,5	100,0
Service de la dette				
Dettes directes	-	5 217,0	5 217,0	
Compte des régimes de retraite	-	3 034,0	3 034,0	
Avantages sociaux futurs	-	(14,0)	(14,0)	
	-	8 237,0	8 237,0	
Total	1 119,5	8 237,0	9 356,5	
Dépenses comparatives 2011-2012	1 180,2	7 452,0	8 632,2	

¹ Incluant les dépenses de la catégorie « Intérêts » de la supercatégorie « Transfert » et de la supercatégorie « Affectation à un Fonds spécial ».

6. LES DÉPENSES DE SUPPORT

Les dépenses de support regroupent des programmes de soutien et d'aide destinés principalement aux personnes, aux organismes à but non lucratif, aux entreprises et aux municipalités. Près de la moitié des dépenses de support est versée à des personnes.

Les dépenses de support s'établissent à 14 397,3 M\$ en 2012-2013, soit une baisse de 50,3 M\$ par rapport à 2011-2012, dont :

- Au portefeuille « Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire », une diminution de 41,6 M\$ qui s'explique essentiellement par l'adoption d'une nouvelle stratégie de réclamation auprès de la Société canadienne d'hypothèque et de logements;
- Au portefeuille « Développement économique, Innovation et Exportation », une baisse de 61,6 M\$ qui s'explique principalement par le fait que les aides financières prévues s'effectueront en plus grande proportion sous forme de contributions remboursables ainsi que par la fin de mesures ponctuelles;
- Au portefeuille « Éducation, Loisir et Sport », une croissance de 74,3 M\$ qui s'explique principalement par des besoins additionnels à l'aide financière aux études afin de tenir compte de certaines bonifications annoncées lors du Discours sur le budget 2011-2012 dans le cadre de la hausse des droits de scolarité à l'université en septembre 2012 et de couvrir les coûts additionnels liés à l'augmentation de la clientèle des bourses et à l'indexation des dépenses admises. Cette augmentation est également attribuable à l'indexation des coûts du transport scolaire;
- Au portefeuille « Emploi et Solidarité sociale », une diminution de 19,0 M\$ qui s'explique principalement par l'effet escompté de la baisse de la clientèle aux programmes d'aide financière de dernier recours et la fin du Plan emploi métropole;
- Au portefeuille « Famille et Aînés », une augmentation de 42,8 M\$ qui s'explique principalement par les nouvelles ententes avec les responsables des services de garde en milieu familial, par le financement des places de garde additionnelles requises pour atteindre la cible de 223 000 places pour 2012-2013 ainsi que par la mise en œuvre de la politique Vieillir chez soi;
- Au portefeuille « Finances », une baisse de 42,7 M\$ qui s'explique principalement par le versement, en 2011-2012, d'un montant non récurrent de 19,0 M\$ au Fonds du Plan Nord, par une diminution des besoins de la Société de financement des infrastructures locales du Québec attribuable à un nouveau partage, à compter de 2012-2013, du financement des infrastructures locales avec le ministère des Transports et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi que par des variations de 8,8 M\$ à la provision pour des initiatives concernant les revenus;
- Au portefeuille « Santé et Services sociaux », une augmentation de 50,4 M\$ qui est notamment attribuable au rehaussement des tarifs interprovinciaux et des volumes d'activités à l'égard de l'assurance hospitalisation hors Québec, à l'augmentation du budget dédié aux services préhospitaliers d'urgence et à la croissance des coûts des médicaments au régime public d'assurance médicaments;
- Au portefeuille « Sécurité publique », une diminution de 32,5 M\$ qui est attribuable essentiellement aux sommes versées en 2011-2012 aux sinistrés des inondations en Gaspésie et en Montérégie;
- Au portefeuille « Transports », une baisse de 24,8 M\$ qui s'explique principalement par la fin des subventions pour le partage du déficit du métro de Montréal et par la mise au niveau des besoins réels en transport adapté aux personnes handicapées.

Dépenses de support prévues en 2012-2013 par bénéficiaires
(en millions de dollars)

	Transfert	Affectation à un fonds spécial	Total	
			M\$	%
Santé et Services sociaux				
Établissements de santé et de services sociaux	650,4	-	650,4	4,5
Personnes	2 288,0	-	2 288,0	15,9
Autres bénéficiaires	852,9	-	852,9	5,9
	3 791,3	-	3 791,3	26,3
Éducation, Loisir et Sport				
Institutions d'enseignement	323,2	-	323,2	2,2
Personnes	567,7	-	567,7	3,9
Autres bénéficiaires	129,3	-	129,3	0,9
	1 020,2	-	1 020,2	7,0
Emploi et Solidarité sociale				
Institutions d'enseignement	-	100,5	100,5	0,7
Personnes	2 983,5	304,1	3 287,6	22,8
Autres bénéficiaires	61,0	351,2	412,2	2,9
	3 044,5	755,8	3 800,3	26,4
Famille et Aînés				
Entreprises	433,1	-	433,1	3,0
Personnes	0,1	-	0,1	-
Autres bénéficiaires	1 844,7	-	1 844,7	12,8
	2 277,9	-	2 277,9	15,8
Autres				
Entreprises	958,2	152,0	1 110,2	7,8
Municipalités	1 147,8	42,7	1 190,5	8,3
Personnes	330,8	-	330,8	2,3
Autres bénéficiaires	767,3	108,8	876,1	6,1
	3 204,1	303,5	3 507,6	24,5
Total	13 338,0	1 059,3	14 397,3	100,0
Dépenses comparatives 2011-2012	13 303,7	1 143,9	14 447,6	

7. LES DÉPENSES RELATIVES AUX PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES PROVISIONS

Les dépenses relatives aux provisions pour créances douteuses et autres provisions sont composées de la variation des provisions pour créances douteuses, des provisions pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement, ainsi que de celles pour pertes sur les placements en actions.

Pour l'exercice financier 2012-2013, ces dépenses augmentent de 69,9 M\$ pour s'établir à 145,0 M\$:

- Les dépenses attribuables à la variation des provisions pour créances douteuses diminuent légèrement de 0,9 M\$ par rapport à 2011-2012 pour s'établir à 17,1 M\$ en 2012-2013;
- Les dépenses liées aux autres provisions s'établissent à 127,9 M\$ en 2012-2013, augmentant de 70,8 M\$ par rapport à 2011-2012. Cette hausse se retrouve essentiellement au portefeuille « Développement économique, Innovation et Exportation » et s'explique principalement par le fait que les aides financières prévues s'effectueront en plus grande proportion sous forme de contributions remboursables.

Dépenses relatives aux provisions pour créances douteuses et autres provisions en 2012-2013 (en millions de dollars)

	Créances douteuses	Autres provisions	Total
Développement économique, Innovation et Exportation	0,1	126,2	126,3
Éducation, Loisir et Sport	6,0	-	6,0
Autres ministères	11,0	1,7	12,7
Total	17,1	127,9	145,0
Dépenses comparatives 2011-2012	18,0	57,1	75,1

ANNEXE 7.1**NATURE DES CATÉGORIES DE DÉPENSES CONSIDÉRÉES DANS CE CHAPITRE****Rémunération**

La rémunération englobe les honoraires des professionnels de la santé et les salaires des employés du réseau de la santé et des services sociaux, des réseaux de l'éducation ainsi que de la fonction publique, les contributions d'employeur au titre des régimes de retraite ainsi que celles versées aux différents régimes étatiques établis et aux régimes d'assurance collective.

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement et autres comprennent les dépenses de soutien et d'administration des ministères et organismes, incluant le Fonds de suppléance, celles du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que celles des réseaux de l'éducation. Sont incluses aussi les dépenses reliées à l'amortissement des immobilisations des ministères et organismes, incluant celles en ressources informationnelles.

Capital

Les dépenses de capital incluent les immobilisations subventionnées et les sommes versées aux fonds spéciaux aux fins des engagements inhérents à leurs immobilisations. Le gouvernement subventionne, selon le cas, le coût des immobilisations des bénéficiaires ou le remboursement du principal inhérent aux emprunts contractés par ses partenaires.

Les dépenses pour le remboursement du principal servent à assumer le financement de la quote-part gouvernementale sur les immobilisations subventionnées par le service de la dette. Ce mode d'intervention s'applique aux investissements réalisés par les institutions d'enseignement, les établissements de santé et de services sociaux, par les municipalités, dans le cas du transport en commun et de l'assainissement des eaux, ainsi que par les institutions culturelles dans le cas des équipements culturels.

Pour ces secteurs, les projets d'immobilisations achevés sont financés par des emprunts à long terme. Le calendrier de remboursement peut, selon le cas, s'étendre sur une période de 25 ans. Pour assumer sa part, le gouvernement s'engage à effectuer, en tout ou en partie, le remboursement du principal.

Intérêt

Les dépenses d'intérêt comprennent les dépenses affectées au service de la dette subventionnée, prises en compte dans les dépenses de programmes, et les dépenses servant au paiement des intérêts sur la dette du gouvernement.

Support

Les dépenses de support comprennent les diverses autres subventions destinées à fournir une aide financière sous différentes formes aux personnes, aux entreprises, aux organismes publics et parapublics et autres partenaires du gouvernement.

Répartition du Budget de dépenses 2012-2013 par grandes catégories (en millions de dollars)						ANNEXE 7.2
	Rémunération	Fonctionnement et autres ¹	Capital	Intérêt	Support	Total
Assemblée nationale	86,1	31,4	-	-	0,1	117,6
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	52,4	22,5	-	-	4,9	79,8
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	72,3	32,7	493,5	159,4	966,9	1 724,8
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	163,1	83,2	24,2	0,2	796,9	1 067,6
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	404,5	590,6	-	0,5	2,2	997,8
Conseil exécutif	57,4	34,1	7,2	4,7	275,9	379,3
Culture, Communications et Condition féminine	172,3	109,2	96,2	46,1	240,3	664,1
Développement durable, Environnement et Parcs	93,9	65,4	20,2	9,2	23,0	211,7
Développement économique, Innovation et Exportation	79,5	175,2	56,1	13,4	636,1	960,3
Éducation, Loisir et Sport	11 905,7	1 626,8	907,4	515,4	1 020,2	15 975,5
Emploi et Solidarité sociale	301,2	158,3	17,2	1,0	3 800,3	4 278,0
Famille et Aînés	59,5	76,3	22,8	14,1	2 277,9	2 450,6
Finances	80,3	43,8	-	-	30,0	154,1
Immigration et Communautés culturelles	58,7	199,5	-	-	41,1	299,3
Justice	409,1	204,9	0,5	-	136,8	751,3
Relations internationales	52,6	36,0	-	-	27,3	115,9
Ressources naturelles et Faune	232,9	180,8	8,2	10,2	116,6	548,7
Santé et Services sociaux	20 749,0	4 617,1	639,1	324,3	3 791,3	30 120,8
Sécurité publique	769,8	360,0	5,9	0,1	65,1	1 200,9
Tourisme	41,6	29,2	17,3	15,0	32,7	135,8
Transports	154,1	454,4	26,0	5,9	111,3	751,7
Travail	21,5	9,5	-	-	0,4	31,4
Crédits périmés escomptés	-	(375,0)	-	-	-	(375,0)
Dépenses de programmes	36 017,5	8 765,9	2 341,8	1 119,5	14 397,3	62 642,0
Service de la dette	-	-	-	8 237,0	-	8 237,0
Dépenses budgétaires	36 017,5	8 765,9	2 341,8	9 356,5	14 397,3	70 879,0

¹ Incluant les dépenses relatives aux créances douteuses et autres provisions ainsi que les crédits périmés escomptés.

Répartition des dépenses de programmes 2012-2013 par bénéficiaires
(en millions de dollars)

ANNEXE 7.3

	Ministères	Établissements de santé et de services sociaux	Institutions d'enseignement	Personnes ¹	Municipalités	Entreprises	Autres ²	Total
Assemblée nationale	117,5	-	-	-	-	-	0,1	117,6
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	74,9	-	-	-	-	-	4,9	79,8
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	76,5	0,6	16,8	170,7	1 077,8	16,0	366,4	1 724,8
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	189,0	-	7,6	-	-	795,8	75,2	1 067,6
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	972,9	1,8	21,2	-	-	-	1,9	997,8
Conseil exécutif	89,4	0,2	0,8	-	202,3	10,1	76,5	379,3
Culture, Communications et Condition féminine	90,3	-	2,6	13,6	60,3	48,0	449,3	664,1
Développement durable, Environnement et Parcs	159,3	-	4,3	-	10,9	-	37,2	211,7
Développement économique, Innovation et Exportation	218,0	31,0	125,0	57,6	26,8	232,1	269,8	960,3
Éducation, Loisir et Sport	205,0	2,6	15 048,5	567,7	-	-	151,7	15 975,5
Emploi et Solidarité sociale	475,4	-	100,5	3 287,6	22,3	112,2	280,0	4 278,0
Famille et Aînés	103,6	-	0,1	0,1	3,8	433,1	1 909,9	2 450,6
Finances	110,5	-	2,1	-	10,8	-	30,7	154,1
Immigration et Communautés culturelles	258,3	-	-	18,3	2,1	-	20,6	299,3
Justice	533,2	-	-	133,6	-	-	84,5	751,3
Relations internationales	86,7	-	0,9	1,2	-	-	27,1	115,9
Ressources naturelles et Faune	428,5	-	0,1	-	31,9	26,0	62,2	548,7
Santé et Services sociaux	149,1	20 067,2	-	8 570,7	-	341,9	991,9	30 120,8
Sécurité publique	1 129,2	-	-	1,4	59,9	-	10,4	1 200,9
Tourisme	28,5	-	-	-	-	12,2	95,1	135,8
Transports	524,0	-	0,7	12,6	106,9	16,3	91,2	751,7
Travail	31,0	-	-	-	-	-	0,4	31,4
Crédits périmés escomptés	-	-	-	-	-	-	(375,0)	(375,0)
Dépenses de programmes	6 050,8	20 103,4	15 331,2	12 835,1	1 615,8	2 043,7	4 662,0	62 642,0

¹ Incluant l'aide aux personnes et les professionnels de la santé.

² Incluant les organismes à but non lucratif ainsi que les entreprises et organismes d'État.

EN BREF

CHAPITRE 8 LE PASSIF ENVIRONNEMENTAL

Le gouvernement a adopté en 2007 une convention comptable à l'égard de la comptabilisation du passif environnemental. Il a été l'un des premiers gouvernements au Canada à reconnaître une obligation à l'égard de la décontamination des terrains contaminés sous sa responsabilité.

Cette convention comptable implique que les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés sous la responsabilité du gouvernement, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif environnemental dès que la contamination survient ou dès que le gouvernement en est informé.

Par souci de rigueur, le gouvernement a donc choisi de refléter, dès 2006-2007, cette obligation de manière progressive dans ses états financiers, le tout au rythme de l'avancement des travaux de recensement des terrains contaminés et de l'évaluation de leurs coûts de réhabilitation.

Ainsi, durant la période transitoire de 2006-2007 à 2010-2011, les ministères et organismes publics concernés ont consacré leurs efforts à identifier et à évaluer les terrains contaminés sous leur responsabilité réelle ou probable afin de constituer le passif environnemental. Au 31 mars 2011, le passif environnemental comptabilisé aux états financiers du gouvernement est de 3 169,0 M\$, dont 2 117,9 M\$ pour des terrains sous la responsabilité réelle du gouvernement et 1 051,1 M\$ pour des terrains sous la responsabilité probable du gouvernement.

Par ailleurs, le gouvernement entend amorcer, dès 2012-2013, la mise en œuvre du Plan de réhabilitation des terrains contaminés sous sa responsabilité et ainsi resserrer la gestion du passif environnemental. L'objectif est de réduire de 50 % sur une période de 10 ans, soit d'ici 2021-2022, la valeur du passif environnemental se rapportant aux terrains sous la responsabilité réelle du gouvernement, ce qui représente une diminution de plus de 1 000,0 M\$. À cet égard, chacun des secteurs concernés aura à préparer une planification pluriannuelle ainsi qu'une reddition de comptes annuelle des travaux de réhabilitation des terrains contaminés sous sa responsabilité.

1. ADOPTION DE LA CONVENTION COMPTABLE

Le gouvernement du Québec a été l'un des premiers gouvernements au Canada à reconnaître une obligation à l'égard de la décontamination des terrains contaminés sous sa responsabilité et ainsi, à comptabiliser un passif environnemental. À cet égard, dès 2007, le gouvernement a adopté une convention comptable pour la comptabilisation de ce passif relatif aux coûts de réhabilitation de terrains contaminés.

Suivant la convention comptable, les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés sous la responsabilité du gouvernement, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif environnemental dès que la contamination survient ou dès que le gouvernement en est informé.

De plus, la convention prévoit que, en raison des difficultés inhérentes à l'évaluation d'un tel passif, les obligations du gouvernement, qui sont constatées jusqu'au 31 mars 2011 à l'égard de terrains contaminés existants au 31 mars 2006, sont imputées aux déficits cumulés. Il est à noter que, dans le cas du réseau de la santé et des services sociaux et de ceux de l'éducation, la contamination doit être survenue avant le 31 mars 2008.

Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des terrains contaminés du gouvernement ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité.

2. ÉTABLISSEMENT DU PASSIF ENVIRONNEMENTAL

Depuis l'exercice 2006-2007, une provision pour passif environnemental est inscrite au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » afin de pourvoir au paiement des coûts de réhabilitation des terrains contaminés existants au 31 mars 2006 (31 mars 2008 pour les réseaux) et pour lesquels le gouvernement assume la responsabilité réelle ou probable.

Par souci de rigueur, le gouvernement a donc choisi de refléter cette obligation de manière progressive dans ses états financiers, le tout au rythme de l'avancement des travaux de recensement des terrains contaminés et de l'évaluation de leurs coûts de réhabilitation.

Durant la période transitoire de 2006-2007 à 2010-2011, les ministères et organismes publics concernés ont ainsi consacré leurs efforts à identifier et à évaluer les terrains contaminés sous leur responsabilité afin de constituer le passif environnemental. Pour ce faire, les ministères et organismes publics doivent maintenir à jour un inventaire permanent des terrains contaminés sous leur responsabilité.

Annuellement, pour chaque terrain, l'information est consignée par les ministères et organismes publics responsables pour que le contrôleur des finances puisse la colliger pour la production des Comptes publics. À la suite de la mise à jour annuelle de l'inventaire des terrains contaminés, le Secrétariat du Conseil du trésor comptabilise dans ses livres la variation annuelle du passif environnemental.

Conformément à la convention comptable, les variations annuelles ont été imputées aux déficits cumulés du gouvernement jusqu'au 31 mars 2011, date à laquelle la période transitoire se terminait. Par ailleurs, à compter de l'exercice 2011-2012, les variations annuelles doivent être imputées aux résultats courants de l'exercice financier.

Selon les Comptes publics au 31 mars 2011, le passif environnemental du gouvernement s'établit à 3 169,0 M\$, dont 2 117,9 M\$ pour des terrains sous sa responsabilité réelle et 1 051,1 M\$ pour des terrains sous sa responsabilité probable. Ces terrains sont principalement sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Évolution du passif environnemental
(en millions de dollars)

	31 mars 2007	31 mars 2008	31 mars 2009	31 mars 2010	31 mars 2011
Passif environnemental	463	789	931	1 776	3 169

3. MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE RÉHABILITATION DES TERRAINS CONTAMINÉS

Le gouvernement entend amorcer, dès 2012-2013, la mise en œuvre du Plan de réhabilitation des terrains contaminés sous sa responsabilité et ainsi resserrer la gestion du passif environnemental. À cet égard, le gouvernement se donne comme objectif de réduire de 50 % sur une période de 10 ans, le passif environnemental relié aux terrains sous sa responsabilité réelle, ce qui représente une diminution de plus de 1 000,0 M\$ d'ici 2021-2022.

Pour ce faire, chacun des ministères et organismes publics concernés aura à préparer une planification pluriannuelle ainsi qu'une reddition de comptes annuelle des travaux de réhabilitation des terrains contaminés sous sa responsabilité.

Plusieurs actions ont déjà été entreprises ou sont prévues. À cet effet, des instructions ont été communiquées aux ministères et organismes publics afin qu'ils transmettent au Secrétariat du Conseil du trésor, pour le 30 septembre 2012, une planification pluriannuelle des travaux envisagés. Cette planification permettra l'établissement de cibles en cette matière, lesquelles seront soumises à l'approbation du Conseil du trésor.

De plus, en 2012-2013, des directives relatives à la planification, à la reddition de comptes et au financement des travaux de réhabilitation des terrains contaminés sous la responsabilité du gouvernement seront établies par le Secrétariat du Conseil du trésor et une table permanente de concertation réunissant les secteurs concernés sera constituée. Le Secrétariat du Conseil du trésor entend également effectuer une reddition de comptes annuelle au Conseil du trésor quant à la planification et au suivi des travaux réalisés par les ministères et organismes publics.

ANNEXE 8.1

CONVENTION ET DIRECTIVES COMPTABLES

La convention comptable adoptée par le Conseil du trésor s'énonce comme suit :

« Les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés sous la responsabilité du gouvernement, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif environnemental dès que la contamination survient ou dès que le gouvernement en est informé. Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des terrains contaminés. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

En raison des difficultés inhérentes à l'évaluation d'un tel passif, les obligations du gouvernement, qui sont constatées jusqu'au 31 mars 2011 à l'égard de terrains contaminés existants au 31 mars 2006, sont imputées aux déficits cumulés. ».

Dans le cas du réseau de la santé et des services sociaux et de ceux de l'éducation, la contamination doit être survenue avant le 31 mars 2008.

De plus, le contrôleur des finances a mis à la disposition des ministères et organismes publics des directives générales concernant l'application de cette convention comptable. Ces directives présentent notamment les éléments suivants :

Définitions

Passif environnemental : le passif environnemental s'entend des obligations du gouvernement envers des tiers (population, parties prenantes au contrat, etc.) de réhabiliter des terrains contaminés. L'obligation du gouvernement peut découler d'une responsabilité réelle ou potentielle.

Ce passif réfère à la réhabilitation de terrains contaminés. Cela inclut les bâtiments, les infrastructures, les équipements ou les contenants de matière dangereuse associés à ces terrains. Par contre, le passif environnemental exclut la réhabilitation de bâtiments ou d'équipements qui représentent un danger, mais dont l'état n'émane pas d'une contamination actuelle ou antérieure d'un sol, par exemple, la réhabilitation d'un bâtiment isolé avec des produits contenant de l'amiante.

Terrain : tout lieu ayant fait ou faisant l'objet d'activités minière, industrielle, commerciale, agricole ou d'un usage résidentiel, institutionnel, récréatif ou public. Un terrain comprend le sol, les eaux souterraines et de surface, qui s'y trouvent, les résidus miniers et les matières résiduelles. Il comprend également les bâtiments, les équipements et les infrastructures et ouvertures au jour associés aux activités s'étant déroulées sur le terrain.

Terrain contaminé : terrain où la concentration de contaminants dépasse les niveaux indiqués dans les lois, règlements, politiques et directives applicables, ou terrain qui pose ou peut poser un danger immédiat ou futur à la santé ou au bien-être de l'être humain, à la sécurité publique ou à l'environnement.

Réhabilitation : mesures mises en œuvre pour protéger les êtres humains, l'environnement en général ainsi que les biens. La réhabilitation consiste à éliminer ou à contrôler la contamination afin de permettre la réutilisation sécuritaire du terrain ou sa remise dans un état satisfaisant conforme aux lois, règlements, directives et politiques applicables. On entend aussi par réhabilitation d'un terrain, le réaménagement, la restauration et la sécurisation d'un site minier au sens de l'application de la Loi sur les mines (L.R.Q., c. M-13.1).

ANNEXE 8.1 (suite)

Critères de constatation et responsabilité gouvernementale

Un passif environnemental doit être constaté dans l'année financière au cours de laquelle :

- Il est déterminé que le terrain est contaminé, ou il est probable qu'il le soit, et dès que le gouvernement en est informé; et
- Il est établi que le gouvernement a une responsabilité, ou que la prise en charge des coûts de réhabilitation du terrain contaminé est certaine ou probable; et
- L'estimation des coûts de réhabilitation peut être déterminée de manière raisonnable.

La responsabilité gouvernementale réside dans le niveau de prise en charge des coûts de réhabilitation de terrains contaminés. Elle n'implique pas nécessairement une reconnaissance de la responsabilité légale à l'égard de la contamination.

La responsabilité du gouvernement envers la réhabilitation d'un terrain contaminé peut être soit réelle, soit potentielle. La responsabilité potentielle peut-être probable, peu ou pas probable ou indéterminable.

La responsabilité du gouvernement est réelle lorsqu'elle est clairement établie et que le gouvernement ne peut en aucun cas éviter l'obligation de réhabiliter le terrain contaminé.

Lorsque la responsabilité est potentielle, il existe, au moment de sa détermination, une incertitude quant à l'existence de l'obligation du gouvernement de réhabiliter le terrain, notamment en ce qui concerne l'identification du responsable de la contamination ou la possibilité que le responsable connu de la contamination n'assume pas sa responsabilité de réhabiliter le terrain contaminé et que le gouvernement doive, en conséquence, en assurer la réhabilitation.

L'évaluation de la responsabilité potentielle dépend de la probabilité qu'un événement futur survienne et confirme la responsabilité du gouvernement d'assumer les coûts de réhabilitation. La responsabilité potentielle est probable lorsque les présomptions sont fortes à l'effet que le responsable de la décontamination ne pourra réaliser les travaux de réhabilitation.

Un passif environnemental est comptabilisé pour un terrain contaminé lorsque la responsabilité gouvernementale est réelle ou lorsque la responsabilité potentielle est probable.

Mesure

Le passif environnemental inclut tous les frais directement rattachés à la réhabilitation d'un terrain contaminé, tels que :

- Les frais liés aux études, aux plans et devis;
- Les coûts de nettoyage (fournitures et main-d'œuvre);
- Les frais de déplacement et de disposition d'équipements ou de biens contaminés ou contaminants;
- Les frais de démantèlement, d'abandon, de fermeture d'installations;
- Les coûts engagés, après la réhabilitation du terrain, pour le suivi et l'entretien qui découlent de sa décontamination.

Le passif environnemental doit être révisé annuellement.

APPENDICES

EN BREF

APPENDICE A

LE BUDGET DE DÉPENSES 2012-2013 PAR MISSIONS

Les dépenses budgétaires du gouvernement sont regroupées en six grandes missions de l'État, soit : Santé et Services sociaux, Éducation et Culture, Économie et Environnement, Soutien aux personnes et aux familles, Gouverne et Justice et Service de la dette.

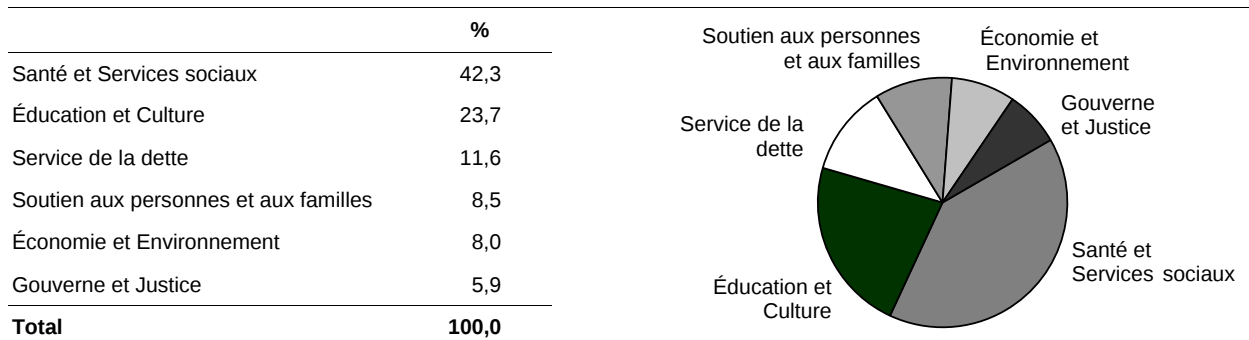
Trois missions regroupent près des trois quarts des dépenses budgétaires :

- La mission Santé et Services sociaux, avec 42,3 % des dépenses;
- La mission Éducation et Culture, qui obtient 23,7 % des dépenses;
- La mission Économie et Environnement, qui reçoit 8,0 % des dépenses.

1. LE BUDGET DE DÉPENSES 2012-2013 PAR MISSIONS

Les programmes apparaissant au Budget de dépenses 2012-2013 sont regroupés selon six missions correspondant aux grandes fonctions de l'État.

Répartition par missions du Budget de dépenses 2012-2013¹



¹ Excluant les crédits périmés escomptés.

Dépenses par portefeuilles et missions en 2012-2013
(en millions de dollars)

Portefeuilles	Missions						Total
	Santé et Services sociaux	Éducation et Culture	Économie et Environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et Justice	Service de la dette	
Assemblée nationale	-	-	-	-	117,6	-	117,6
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	-	-	-	-	79,8	-	79,8
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	-	-	1 031,6	-	693,2	-	1 724,7
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	-	-	1 067,6	-	-	-	1 067,6
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	-	-	-	-	997,8	-	997,8
Conseil exécutif	-	-	-	-	379,3	-	379,3
Culture, Communications et Condition féminine	-	653,6	-	10,5	-	-	664,1
Développement durable, Environnement et Parcs	-	-	211,7	-	-	-	211,7
Développement économique, Innovation et Exportation	-	-	960,3	-	-	-	960,3
Éducation, Loisir et Sport	-	15 975,5	-	-	-	-	15 975,5
Emploi et Solidarité sociale	-	-	846,1	3 431,8	-	-	4 277,9
Famille et Aînés	-	-	-	2 450,6	-	-	2 450,6
Finances	-	-	-	-	154,1	8 237,0	8 391,1
Immigration et Communautés culturelles	-	299,3	-	-	-	-	299,3
Justice	-	-	-	140,5	610,8	-	751,3
Relations internationales	-	-	115,9	-	-	-	115,9
Ressources naturelles et Faune	-	-	548,7	-	-	-	548,7
Santé et Services sociaux	30 120,8	-	-	-	-	-	30 120,8
Sécurité publique	-	-	-	-	1 200,9	-	1 200,9
Tourisme	-	-	135,8	-	-	-	135,8
Transports	-	-	751,7	-	-	-	751,7
Travail	-	-	-	-	31,4	-	31,4
Crédits périmés escomptés	-	-	-	-	-	-	(375,0)*
Total des missions	30 120,8	16 928,5	5 669,3	6 033,5	4 265,0	8 237,0	70 879,0

* Les crédits périmés escomptés ne sont pas ventilés entre les missions afin de tenir compte du fait qu'ils seront répartis dans les missions au cours de l'année.

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque portefeuille peut ne pas correspondre au total.

Mission Santé et Services sociaux, dépenses par portefeuilles et programmes

(en millions de dollars)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2012-2013	Budget de dépenses 2011-2012	Dépense probable 2011-2012	Dépenses 2010-2011	Dépenses 2009-2010
Santé et Services sociaux					
Fonctions nationales	538,2	543,6	544,7	483,4	492,5
Fonctions régionales	21 244,5	20 878,0	20 731,8	20 541,4	19 813,5
Office des personnes handicapées du Québec	13,1	13,1	13,1	12,8	12,7
Régie de l'assurance maladie du Québec	8 325,0	7 831,5	7 831,5	7 476,2	7 147,3
Total de la mission	30 120,8	29 266,1	29 121,1	28 513,8	27 466,1

Notes : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Les données au titre du budget de dépenses 2011-2012 correspondent aux dépenses comparatives 2011-2012 apparaissant au Volume II du Budget de dépenses 2012-2013.

Les dépenses de programmes par missions sont présentées selon la structure budgétaire 2012-2013.

Mission Éducation et Culture, dépenses par portefeuilles et programmes

(en millions de dollars)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2012-2013	Budget de dépenses 2011-2012	Dépense probable 2011-2012	Dépenses 2010-2011	Dépenses 2009-2010
Culture, Communications et Condition féminine					
Charte de la langue française	27,9	27,4	26,4	23,9	25,7
Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Commission des biens culturels du Québec	59,2	78,2	74,6	44,1	47,5
Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	566,6	569,7	575,6	578,5	579,3
Éducation, Loisir et Sport					
Administration et consultation	187,0	186,4	172,9	173,2	177,6
Aide financière aux études	568,7	515,9	506,0	456,8	499,4
Développement du loisir et du sport	63,7	63,7	62,7	63,5	64,9
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	9 002,5	8 787,4	8 779,6	8 651,1	8 392,0
Enseignement supérieur	5 118,4	4 952,8	5 078,3	4 821,1	4 649,5
Organismes dédiés à des programmes de formations spécialisés	26,0	25,2	24,9	24,0	25,1
Régimes de retraite	1 009,3	1 009,3	1 009,3	1 005,4	844,5
Immigration et Communautés culturelles					
Immigration, intégration et communautés culturelles	299,3	303,7	168,9	175,2	167,2
Total de la mission	16 928,5	16 519,8	16 479,2	16 016,7	15 472,8

Notes : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Les données au titre du budget de dépenses 2011-2012 correspondent aux dépenses comparatives 2011-2012 apparaissant au Volume II du Budget de dépenses 2012-2013.

Les dépenses de programmes par missions sont présentées selon la structure budgétaire 2012-2013.

Mission Économie et Environnement, dépenses par portefeuilles et programmes

(en millions de dollars)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2012-2013	Budget de dépenses 2011-2012	Dépense probable 2011-2012	Dépenses 2010-2011	Dépenses 2009-2010
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire					
Développement des régions et ruralité	117,5	114,8	114,8	102,9	124,5
Habitation	452,6	458,5	458,5	462,1	440,7
Modernisation des infrastructures municipales	333,0	380,4	350,9	475,1	457,0
Promotion et développement de la métropole	128,5	130,4	130,4	131,9	124,3
Agriculture, Pêcheries et Alimentation					
Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	424,5	425,2	411,3	413,8	401,4
Organismes d'État	643,1	642,8	642,8	643,6	698,4
Développement durable, Environnement et Parcs					
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5,3	5,3	5,2	5,3	5,0
Protection de l'environnement et gestion des parcs	206,5	198,2	197,3	222,5	213,2
Développement économique, Innovation et Exportation					
Interventions relatives au Fonds du développement économique	243,1	201,1	199,4	228,9	335,3
Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	196,5	199,4	200,0	192,1	198,7
Promotion et développement de la Capitale-Nationale	65,6	62,4	62,2	62,2	62,0
Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation	455,1	489,4	472,7	372,0	367,1

Mission Économie et Environnement, dépenses par portefeuilles et programmes (suite)

(en millions de dollars)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2012-2013	Budget de dépenses 2011-2012	Dépense probable 2011-2012	Dépenses 2010-2011	Dépenses 2009-2010
Emploi et Solidarité sociale					
Mesures d'aide à l'emploi	846,1	870,4	890,3	881,8	893,2
Relations internationales					
Affaires internationales	115,9	111,4	108,0	119,6	124,6
Ressources naturelles et Faune					
Gestion des ressources naturelles	483,1	480,7	524,6	611,6	616,3
Protection et mise en valeur de la ressource faunique	65,6	64,9	64,6	70,9	72,1
Tourisme					
Promotion et développement du tourisme	135,8	139,5	138,5	140,4	144,6
Transports					
Administration et services corporatifs	98,1	97,8	97,8	80,2	115,1
Infrastructures et systèmes de transport	653,6	687,9	669,5	665,9	622,3
Total de la mission	5 669,3	5 760,6	5 738,9	5 882,8	6 015,8

Notes : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Les données au titre du budget de dépenses 2011-2012 correspondent aux dépenses comparatives 2011-2012 apparaissant au Volume II du Budget de dépenses 2012-2013.

Les dépenses de programmes par missions sont présentées selon la structure budgétaire 2012-2013. De plus, une partie des dépenses du ministère des Transports a été redressée pour tenir compte de la création du Fonds des réseaux de transport terrestre en 2010-2011.

Mission Soutien aux personnes et aux familles, dépenses par portefeuilles et programmes

(en millions de dollars)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2012-2013	Budget de dépenses 2011-2012	Dépense probable 2011-2012	Dépenses 2010-2011	Dépenses 2009-2010
Culture, Communications et Condition féminine					
Condition féminine	10,5	10,4	10,1	12,8	12,1
Emploi et Solidarité sociale					
Administration	455,5	458,5	471,3	459,5	469,8
Mesures d'aide financière	2 976,3	2 971,0	3 010,7	2 948,8	2 942,2
Famille et Aînés					
Condition des aînés	27,8	25,0	22,0	20,1	16,4
Curateur public	43,1	43,5	43,4	50,7	50,3
Mesures d'aide à la famille	2 321,9	2 281,3	2 292,7	2 159,7	1 970,2
Planification, recherche et administration	57,9	54,0	53,0	32,1	29,7
Justice					
Accessibilité à la justice	140,5	137,6	142,4	134,5	131,0
Total de la mission	6 033,5	5 981,4	6 045,5	5 818,3	5 621,7

Notes : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Les données au titre du budget de dépenses 2011-2012 correspondent aux dépenses comparatives 2011-2012 apparaissant au Volume II du Budget de dépenses 2012-2013.

Les dépenses de programmes par missions sont présentées selon la structure budgétaire 2012-2013.

Mission Gouverne et Justice, dépenses par portefeuilles et programmes

(en millions de dollars)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2012-2013	Budget de dépenses 2011-2012	Dépense probable 2011-2012	Dépenses 2010-2011	Dépenses 2009-2010
Assemblée nationale					
Secrétariat général adjoint à l'administration, affaires informationnelles et institutionnelles et sécurité	49,2	48,1	48,1	44,1	44,6
Secrétariat général et affaires parlementaires	10,9	10,9	10,9	10,6	9,8
Services statutaires aux parlementaires	57,6	57,2	57,2	58,8	59,6
Personnes désignées par l'Assemblée nationale					
Administration du système électoral	34,1	33,5	33,5	28,5	28,1
Le Commissaire à l'éthique et à la déontologie	1,1	1,1	1,1	0,1	-
Le Commissaire au lobbying	3,1	3,0	3,0	2,8	2,9
Le Protecteur du citoyen	14,6	14,4	14,4	14,1	15,2
Le Vérificateur général	26,9	26,6	25,7	24,8	23,9
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire					
Administration générale	55,2	54,7	55,0	52,6	53,9
Commission municipale du Québec	2,5	2,4	2,4	2,6	1,9
Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	617,4	608,9	609,7	596,6	594,6
Régie du logement	18,0	16,7	16,7	18,6	18,9
Conseil du trésor et Administration gouvernementale					
Commission de la fonction publique	4,3	3,6	3,6	3,4	3,4
Fonctions gouvernementales	238,8	232,2	227,7	375,8	177,6
Fonds de suppléance	312,5	237,4	-	-	-
Régimes de retraite et d'assurances	346,6	351,6	351,6	406,2	334,4
Secrétariat du Conseil du trésor	95,7	106,7	100,2	82,7	87,6

Mission Gouverne et Justice, dépenses par portefeuilles et programmes (suite)

(en millions de dollars)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2012-2013	Budget de dépenses 2011-2012	Dépense probable 2011-2012	Dépenses 2010-2011	Dépenses 2009-2010
Conseil exécutif					
Affaires autochtones	241,8	227,9	234,3	206,6	199,7
Affaires intergouvernementales canadiennes	13,8	14,3	13,6	12,3	12,1
Cabinet du lieutenant-gouverneur	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8
Jeunesse	53,5	53,5	52,8	45,8	39,0
Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information	7,0	7,2	7,0	6,5	6,3
Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	62,4	65,2	56,2	49,7	52,4
Finances					
Direction du Ministère	42,7	57,5	57,0	39,7	213,1
Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	111,4	135,1	80,5	51,2	69,1
Justice					
Activité judiciaire	104,6	98,1	101,1	98,7	98,2
Administration de la justice	274,9	262,5	271,9	285,3	275,9
Autres organismes relevant du ministre	23,2	23,2	23,4	23,5	23,4
Indemnisation et reconnaissance	91,2	87,2	91,2	90,9	85,3
Justice administrative	12,0	11,9	12,1	11,6	11,8
Poursuites criminelles et pénales	104,9	79,9	102,6	78,6	76,3
Sécurité publique					
Organismes relevant du ministre	32,8	31,4	34,3	30,0	31,6
Sécurité, prévention et gestion interne	568,8	594,1	625,5	557,9	549,5
Sûreté du Québec	599,2	576,8	630,6	583,7	575,6

Mission Gouverne et Justice, dépenses par portefeuilles et programmes (suite)

(en millions de dollars)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2012-2013	Budget de dépenses 2011-2012	Dépense probable 2011-2012	Dépenses 2010-2011	Dépenses 2009-2010
Travail					
Travail	31,4	32,0	43,6	39,0	36,4
Total de la mission	4 265,0	4 167,7	3 999,3	3 934,1	3 813,0

Notes : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Les données au titre du budget de dépenses 2011-2012 correspondent aux dépenses comparatives 2011-2012 apparaissant au Volume II du Budget de dépenses 2012-2013.

Les dépenses de programmes par missions sont présentées selon la structure budgétaire 2012-2013.

Mission Service de la dette, dépenses par portefeuilles et programmes

(en millions de dollars)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2012-2013	Budget de dépenses 2011-2012	Dépense probable 2011-2012	Dépenses 2010-2011	Dépenses 2009-2010
Finances					
Service de la dette	8 237,0	7 452,0	7 452,0	6 983,9	6 117,3
Total de la mission	8 237,0	7 452,0	7 452,0	6 983,9	6 117,3
Crédits périmés escomptés	(375,0)	-	-	-	-
Crédits non utilisés	-	(311,6)	-	-	-
Total des missions	70 879,0	68 836,0	68 836,0	67 149,7	64 506,6

Notes : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Les données au titre du budget de dépenses 2011-2012 correspondent aux dépenses comparatives 2011-2012 apparaissant au Volume II du Budget de dépenses 2012-2013.

Les dépenses de programmes par missions sont présentées selon la structure budgétaire 2012-2013. De plus, une partie des dépenses du ministère des Transports a été redressée pour tenir compte de la création du Fonds des réseaux de transport terrestre en 2010-2011.

EN BREF

APPENDICE B INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES

Cet appendice présente l'évolution des principaux indicateurs économiques et budgétaires du Québec depuis l'exercice financier 1998-1999, soit pour une période de 15 ans, et se compose de trois tableaux présentant :

- L'évolution des dépenses de programmes, du service de la dette et des dépenses budgétaires;
- L'évolution au Québec de certains indicateurs spécifiques;
- Les dépenses par portefeuilles.

B.1

Évolution des dépenses de programmes, du service de la dette et des dépenses budgétaires

	Dépenses de programmes sur base comparable		Service de la dette		Dépenses budgétaires sur base comparable ¹	
	M\$	variation en %	M\$	variation en %	M\$	variation en %
1998-1999	35 440	1,9 ²	6 573	(2,8)	42 013	1,1 ²
1999-2000	36 074	7,1 ²	6 752	2,7	42 826	6,4 ²
2000-2001	38 394	6,4	6 972	3,3	45 366	5,9
2001-2002	40 377	5,2	6 687	(4,1)	47 064	3,7
2002-2003	42 111	4,3	6 583	(1,5)	48 694	3,5
2003-2004	43 598	3,5	6 655	1,1	50 253	3,2
2004-2005	45 619	4,6	6 853	3,0	52 472	4,4
2005-2006	46 996	3,0	6 875	0,3	53 871	2,7
2006-2007	49 293	4,9	7 039	2,4	56 332	4,6
2007-2008	52 080	5,7	7 021	(0,3)	59 101	4,9
2008-2009	55 442	6,5	6 504	(7,4)	61 946	4,8
2009-2010	58 389	5,3	6 117	(5,9)	64 506	4,1
2010-2011	60 166	3,0	6 984	14,2	67 150	4,1
2011-2012 ^P	61 384	2,0	7 452	6,7	68 836	2,5
2012-2013 ^P	62 642	2,0	8 237	10,5	70 879	3,0

¹ Les dépenses budgétaires excluent les entités consolidées et le ministère du Revenu, remplacé par l'Agence du revenu depuis le 1^{er} avril 2011. De plus, une partie des dépenses du ministère des Transports a été redressée pour tenir compte de la création du Fonds des réseaux de transport terrestre en 2010-2011.

² Taux ajusté pour exclure, d'une part, l'impact de l'Entente Canada-Québec sur le marché du travail entrée en vigueur en 1998-1999, soit un montant de 595,6 M\$ et, d'autre part, l'impact des dépenses extraordinaires effectuées en 1998-1999 pour mettre en œuvre le plan de restructuration financière et de consolidation des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, pour un montant de 1 007,0 M\$, et pour améliorer la situation financière des universités pour un montant de 170,0 M\$. En tenant compte de ces dépenses, le taux de croissance des dépenses de programmes aurait été de 7,3 % en 1998-1999 et de 1,8 % en 1999-2000.

^P Prévisions.

B.2

Évolution au Québec de certains indicateurs spécifiques

	Population ¹ en milliers	Taux de croissance	Taux d'inflation	Dépenses de programmes sur base comparable		
		du PIB ²	au Canada ³	par habitant		
		%	%	en % du PIB	en \$	variation en %
1998-1999	7 296	4,2	1,0	17,2 ⁴	4 857	7,0
1999-2000	7 323	7,4	1,8	17,1	4 926	1,4
2000-2001	7 357	6,7	2,7	17,1	5 219	5,9
2001-2002	7 396	3,0	2,5	17,4	5 459	4,6
2002-2003	7 441	4,2	2,2	17,4	5 659	3,7
2003-2004	7 486	3,9	2,8	17,4	5 824	2,9
2004-2005	7 536	4,8	1,8	17,4	6 053	3,9
2005-2006	7 582	3,5	2,2	17,3	6 198	2,4
2006-2007	7 632	3,8	2,0	17,4	6 459	4,2
2007-2008	7 687	4,8	2,2	17,6	6 775	4,9
2008-2009	7 751	2,9	2,3	18,2	7 153	5,6
2009-2010	7 827	0,1	0,3	19,2	7 460	4,3
2010-2011	7 906	4,8	1,8	18,8	7 610	2,0
2011-2012 ^P	7 980	4,6	2,9	18,4	7 692	1,1
2012-2013 ^P	8 049	3,8	2,3	18,1	7 783	1,2

Sources : Secrétariat du Conseil du trésor pour les données sur les dépenses de programmes, Statistique Canada et ministère des Finances pour les données économiques.

¹ Population au 1^{er} juillet de l'exercice financier considéré.

² Le PIB est calculé sur une base nominale en prenant la moyenne annuelle pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'exercice financier considéré.

³ Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'exercice financier considéré.

⁴ Taux ajusté pour exclure, d'une part, l'impact de l'Entente Canada-Québec sur le marché du travail entrée en vigueur en 1998-1999, soit un montant de 595,6 M\$ et, d'autre part, l'impact des dépenses extraordinaires effectuées en 1998-1999 pour mettre en œuvre le plan de restructuration financière et de consolidation des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, pour un montant de 1 007,0 M\$, et pour améliorer la situation financière des universités pour un montant de 170,0 M\$. Ces montants inclus, le taux aurait été de 18,1 %.

^P Prévisions.

B.3

Dépenses par portefeuilles

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2012-2013	Dépense probable 2011-2012	Dépenses réelles		
			2010-2011	2009-2010	2008-2009
Assemblée nationale	117	116	114	114	115
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	80	78	70	70	134
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	1 725	1 738	1 842	1 816	1 812
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 067	1 054	1 057	1 100	706
Conseil du trésor et Administration gouvernementale*	998	683	868	603	592
Conseil exécutif*	379	365	322	310	295
Culture, Communications et Condition féminine*	664	687	659	665	654
Développement durable, Environnement et Parcs	212	203	228	218	215
Développement économique, Innovation et Exportation	960	934	855	963	1 047
Éducation, Loisir et Sport	15 976	15 634	15 195	14 653	14 321
Emploi et Solidarité sociale*	4 278	4 372	4 290	4 305	4 176
Famille et Aînés	2 451	2 411	2 263	2 067	1 961
Finances*	154	138	91	282	221
Immigration et Communautés culturelles*	299	169	175	167	158
Justice	751	745	723	702	696
Relations internationales*	116	108	120	125	128
Ressources naturelles et Faune	549	589	683	688	593
Santé et Services sociaux	30 121	29 121	28 514	27 466	25 621
Sécurité publique	1 201	1 290	1 172	1 157	1 119
Tourisme	136	138	140	145	137
Transports**	752	767	746	737	703
Travail	31	44	39	36	38
Crédits périmés escomptés	(375)	-	-	-	-
Dépenses de programmes sur base comparable	62 642	61 384	60 166	58 389	55 442
Service de la dette	8 237	7 452	6 984	6 117	6 504
Dépenses budgétaires sur base comparable	70 879	68 836	67 150	64 506	61 946
Dépenses de programmes sur base comparable	62 642	61 384	60 166	58 389	55 442
Revenu	-	-	1 557	1 475	1 377
Dépenses de programmes	62 642	61 384	61 723	59 864	56 819
Service de la dette	8 237	7 452	6 984	6 117	6 504
Dépenses budgétaires	70 879	68 836	68 707	65 981	63 323

* Le budget de dépenses 2012-2013 de ce portefeuille contient une ou des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres portefeuilles et les dépenses des exercices financiers antérieurs sont diminuées en raison de tels transferts.

** Une partie des dépenses du ministère des Transports a été redressée pour tenir compte de la création du Fonds des réseaux de transport terrestre en 2010-2011.

Renseignements supplémentaires

Dépenses réelles									
2007-2008	2006-2007	2005-2006	2004-2005	2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001	1999-2000	1998-1999
114	107	99	96	97	94	91	82	77	77
70	131	58	58	93	66	52	43	42	94
1 821	1 859	1 752	1 622	1 537	1 560	1 585	1 357	1 111	1 008
724	694	657	661	661	640	650	713	512	530
552	747	565	539	450	541	491	460	400	438
285	233	232	241	195	167	121	104	217	78
633	600	543	533	521	498	486	536	489	517
202	190	195	207	222	208	207	212	236	177
767	570	726	583	570	928	893	957	809	770
13 399	12 638	12 280	11 874	11 568	11 161	10 609	10 182	9 875	9 615
4 108	4 084	4 037	4 109	4 197	4 190	4 085	4 100	4 060	4 147
1 837	1 719	1 605	1 516	1 458	1 283	1 138	914	700	575
89	83	84	91	85	97	91	90	67	61
132	125	116	120	127	129	125	102	100	102
680	725	651	630	595	562	529	487	477	504
115	102	102	102	111	110	111	103	98	87
641	464	401	365	419	435	435	455	549	463
24 054	22 452	21 163	20 581	19 025	17 872	17 146	16 056	14 787	14 562
1 054	987	942	941	933	868	797	741	698	701
145	143	159	144	146	143	109	147	148	105
619	604	567	531	522	490	540	475	542	758
39	36	62	75	66	69	86	78	80	71
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
52 080	49 293	46 996	45 619	43 598	42 111	40 377	38 394	36 074	35 440
7 021	7 039	6 875	6 853	6 655	6 583	6 687	6 972	6 752	6 573
59 101	56 332	53 871	52 472	50 253	48 694	47 064	45 366	42 826	42 013
52 080	49 293	46 996	45 619	43 598	42 111	40 377	38 394	36 074	35 440
1 218	1 093	1 025	935	750	812	642	743	743	866
53 298	50 386	48 021	46 554	44 348	42 923	41 019	39 137	36 817	36 306
7 021	7 039	6 875	6 853	6 655	6 583	6 687	6 972	6 752	6 573
60 319	57 425	54 896	53 407	51 003	49 506	47 706	46 109	43 569	42 879

